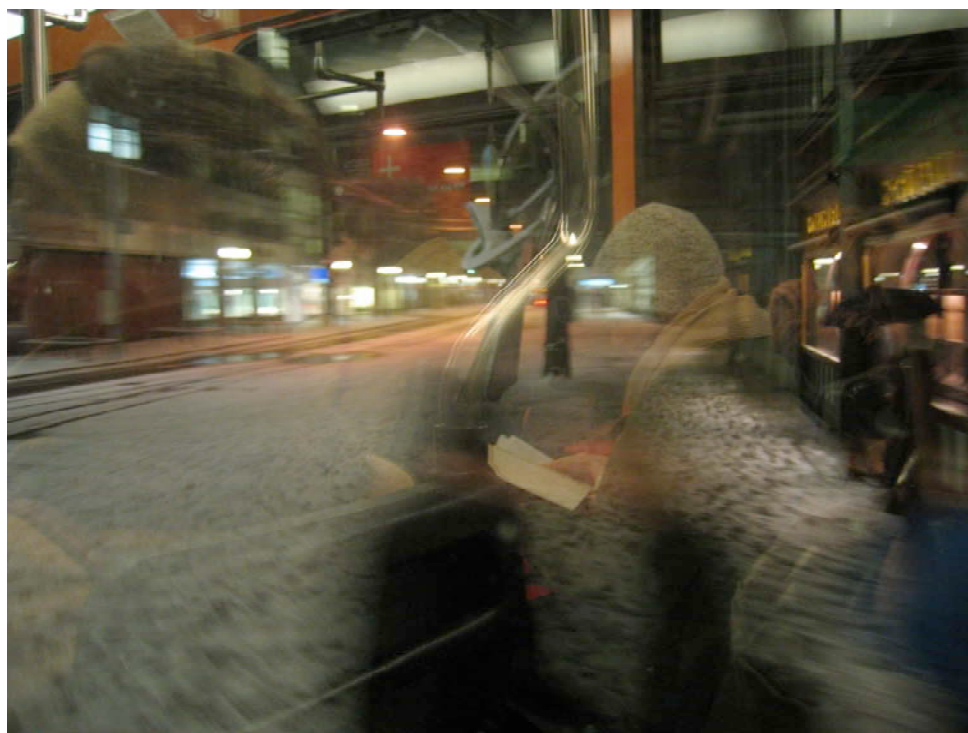


COMMENT VIVRE ET LIRE LA VILLE SANS PAPIERS ?

Géographie de la clandestinité et des clandestins à Lausanne



Mémoire de Licence présenté par Mathias Schaer
Sous la direction du prof. Jean-Bernard Racine

Session de Juin 2007

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION	6
Pourquoi étudier la clandestinité ?.....	6
La migration clandestine et le territoire	9
Étudier une minorité et sa pratique de l'espace.....	9
Étudier l'espace et sa pratique par une minorité	12
Hypothèses.....	13
Méthode, limites du travail	14
Plan	15
LES RELATIONS HEUREUSES DE LA GÉOGRAPHIE.....	17
Aborder des questions sociales et anthropologiques.....	18
Aborder des questions migratoires.....	20
Aborder des questions de pauvreté	22
La ville concentre les inégalités	22
Le territoire comme ressource pour le lien social	24
ANTHROPOLOGIE URBAINE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA CLANDESTINITÉ	28
Des « sans-papiers » aux « clandestins » : que veut-on dire ?	29
« Sans-papiers » ?	29
« Clandestins » ?	29
Comment décrire le rapport entre la clandestinité et la ville ?	31
La « civilité »	32
La « citoyenneté »	33
De la pauvreté à l'assistance	36
L'exclusion : forme de clandestinité et d'étrangeté ?.....	40
LA QUESTION MIGRATOIRE.....	46
Pourquoi émigre-t-on ?	46
En Suisse.....	47
La clandestinité en Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne.....	49
LES ESPACES POSSIBLES DE LA CLANDESTINITÉ.....	54
L'espace public	55

Les pratiques urbaines de la clandestinité.....	57
Le capital spatial	58
La métrise	59
Pratique <i>dans</i> l'espace public.....	60
La ville vécue par des clandestins.....	62
Quand l'espace devient territoire « identifié », « approprié » ou « revendiqué ».....	63
De l'image au texte	65
LAUSANNE RACONTÉE PAR SES USAGERS CLANDESTINS.....	68
Méthode	69
Récits.....	71
Lorsque l'on parle de la ville ou que la ville nous parle	72
Exprimer sa condition spatiale	72
L'espace omis	73
Parcours et représentations clandestines à Lausanne	76
Lausanne à l'aune de la peur et de la menace.....	76
Une intégration sociale et spatiale possible ?	80
Se déplacer clandestinement à Lausanne	85
Les espaces publics lausannois racontés par les sans-papiers	89
Que signifient ces récits ?	91
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	94
BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES.....	98
Ouvrages et articles.....	98
Webographie.....	102
Rapports.....	102
Émission de télévision	102
Annexes	103
Méthode	103
Grille de questions	104
Questions spécialement pour Emilio.....	105

Remerciements

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je crois que je dois premièrement exprimer mon énorme reconnaissance à toutes les personnes sans papiers que j'ai interrogées, ainsi que celles qui m'ont permis d'en rencontrer d'autres. Sans elles, ce travail n'aurait simplement jamais vu le jour. Merci pour leur disponibilité, leur enthousiasme, leur extrême générosité et leur sincérité. Les moments que j'ai passés en leur compagnie appartiennent à ceux qui marquent une vie pour toujours. Ces contacts m'ont autant appris que les dizaines de livres que j'ai lus ; ils ont aussi confirmé ma conviction selon laquelle l'opinion publique répandue par certains médias et milieux politiques n'est faite que, au mieux, de vagues bruits de couloir ou rumeurs malheureuses, au pire de propagandes xénophobes. Merci à vous tous de m'avoir éclairé et enrichi, merci d'avoir partagé avec moi ces moments de belle humanité.

Je voudrais aussi signifier ma gratitude à tous les collaborateurs de la Fraternité à Lausanne. Ce sont eux qui m'ont accueilli dans leurs bureaux, et m'ont permis de réaliser mes entretiens. D'une extrême gentillesse, ils ont aussi contribué au succès de cette entreprise. Je voudrais tout particulièrement remercier Francisco et Jacqueline, qui ont tout de suite manifesté leur soutien et leur respect pour ma démarche et mon travail. Je voudrais également exprimer ma gratitude à plusieurs autres personnes, en-dehors de la « Frat ». Je ne peux malheureusement pas les citer, mais elles se reconnaîtront : elles aussi m'ont aidé à trouver un lieu sûr pour réaliser deux entretiens.

Finalement je tiens à dire merci au Professeur Jean-Bernard Racine. Merci d'avoir exceptionnellement accepté la direction de ce mémoire, merci aussi d'avoir témoigné autant d'enthousiasme, de soutien et de plaisir à « collaborer » en quelque sorte avec moi.

AVANT-PROPOS

Réaffirmer la dimension humaniste de la géographie humaine. L'enrichir d'*autres* façons d'analyser la société. Rencontrer une *autre* ville. Plaider pour l'*altérité*. Dénoncer l'exclusion. Donner la parole aux oubliés du territoire. Difficile de résumer les raisons qui ont présidé à mon intérêt pour la *géographie de la clandestinité*. Sûrement, au-delà de tout cela, des rencontres, des révoltes souvent silencieuses, des constats, un parcours de vie.

Cela faisait déjà un certain temps, avant d'entamer mes recherches, que je voulais interroger la domination, la peur, la vulnérabilité, la précarité dans la ville. Depuis une année environ, je souhaitais m'éloigner des représentations et des pratiques officielles, réglées, normées et visibles de l'espace urbain.

Aujourd'hui, des sentiments assez différents. La satisfaction d'avoir beaucoup appris, d'avoir ouvert mes compétences et mes intérêts bien au-delà de la discipline géographique, le contentement d'avoir rencontré des personnes emplies de tant de courage, d'abnégation et d'humanisme, ou encore la joie immense d'avoir très modestement – parmi beaucoup d'autres – contribué à la dénonciation de vies scandaleusement et injustement brimées.

Néanmoins, le pas entre le projet de ce travail et sa concrétisation a été long et difficile à effectuer, en raison surtout de principes éthiques que j'ai eu grand peine à résoudre. Je voyais en effet dans l'étude de la population clandestine un acte de trahison : d'une part, parce qu'initialement, je ne pouvais concevoir l'aide aux sans-papiers que par l'activisme, ensuite car je voyais dans cette étude une sorte d'atteinte à leur dignité, une sorte d'(autre) exploitation, scientifique cette fois, qui ne leur servirait pas, et même, serait malhonnête. La

réflexion a donc été âpre. C'est par le dialogue avec des proches ou des personnes déjà impliquées dans cette problématique, ou encore avec mon directeur M. Jean-Bernard Racine, que je me suis finalement lancé. Merci à toutes ces personnes.

C'est donc une envie de découvrir une autre façon de lire la ville qui a triomphé. Plus tard, après quelques lectures (notamment les ouvrages d'Alain Tarrus), j'ai pris la mesure d'un enjeu qui dépassait largement les seules questions migratoire et sociale. J'ai compris que l'étude de la clandestinité était une vraie « question sociale » (dans laquelle sont comprises beaucoup d'autres disciplines), telle que la définit Robert Castel (1995 : 25) : « Elle est un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société (ce qu'en termes politiques on appelle une nation) à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance ». Ainsi, étudier une frange exclue socialement, juridiquement et spatialement, c'était aussi passer en revue les mécanismes sociaux, politiques, géographiques et anthropologiques qui menaient à cette ségrégation.

Aborder cette question en employant la géographie, c'était aussi car j'avais l'intime conviction que le territoire était un formidable intégrateur social, qu'il avait cette faculté de convoquer toutes les populations sans restriction, sans discrimination. Pour moi, aussi, étudier le territoire en interrogeant la clandestinité, c'était prendre le pari que les plus vulnérables ont sûrement un intellect plus sensé, car plus sensible et fragile. C'était croire intimement que l'on connaît mieux l'espace (et la société) en s'attardant sur ses failles, en explorant les limites de son fonctionnement. Enfin, aborder la problématique des sans-papiers, c'était également prouver que nous avons tant à partager, que nous devons être solidaires l'un avec l'autre notamment car nous partageons le même territoire, la même ville, et peut-être, le même idéal géographique. Cette réflexion, je la devais à la posture intellectuelle de Michel Maffesoli (1997 : 131), selon laquelle « le sentiment d'appartenance moins social ou national que tribal fait que chacun est, dans une certaine mesure, toujours un étranger, et que ce sont les juxtapositions de ces étrangetés qui constituent la mosaïque paradoxalement ténue mais non moins solide de la socialité postmoderne ».

Ce travail est donc le fruit de ce cheminement. Malgré mes intentions du début, il constitue davantage un essai sur la clandestinité qu'une étude sur les sans-papiers. Il défriche un terrain peu conquis par la géographie, et mériterait bien sûr que l'on s'y attarde bien davantage...

INTRODUCTION

Pourquoi étudier la clandestinité ?

La migration clandestine (et sa prise en compte dans les politiques migratoires) devient de plus en plus importante depuis une quinzaine d'années, et rend son étude d'autant plus pertinente. Même si la géographie s'est vite préoccupée du phénomène migratoire, la clandestinité est restée jusqu'à maintenant, à notre connaissance, uniquement l'affaire des sociologues et politologues¹. L'étude des migrations « illégales » nous semble pourtant être, pour la géographie, un terrain d'étude d'une grande fertilité. Fertilité pour l'étude des groupes concernés d'une part, mais aussi pour l'espace et les sociétés dans lesquels ils prennent place. L'étude des pratiques *secrètes* de l'espace, comme celles que nous découvrirons dans ce travail, postule aussi, par conséquent, que l'on s'attarde sur le rôle et la nature de pratiques *régulières, officielles* ou encore *dominantes*, qui régulent les limites de l'officialité, de la « normalité » dans la fréquentation et la perception du territoire². De la même manière, l'étude de l'« illégalité » (en tant que statut) postule que l'on prenne le temps d'étudier, en

¹ Précisons néanmoins qu'Alain Tarrius, sociologue, travaille sur l'économie souterraine de ses migrants. Il a une approche territoriale, mais contrairement à nous, il ne s'intéresse que très peu à la ville en tant que telle. Il ne fait pas d'enquête sur la perception de la ville par les migrants et sur ce que ces perceptions disent sur la ville.

² Nous utilisons ce terme comme synonyme d'espace tout en sachant que plus tard dans ce travail, il servira à définir des manières singulières de s'approprier l'espace.

mobilisant des échelles territoriales différentes, la société qui donne naissance à cette clandestinité.

De fait, nous voyons que l'étude d'une pratique spatiale réservée à une minorité révèle *a priori* des faits originaux, et a l'avantage d'informer sur l'espace étudié tout entier (dans sa structure institutionnelle et civile, soit sur l'espace public et celui *du* public), en ce qu'il est responsable des frontières qu'il impose entre l'« officiel » et l'« irrégulier ». Alain Tarrius va encore plus loin (2000 : 6) : « L'excentrique, le différent, l'entre-deux, le marginal, le périphérique, le souterrain, le minoritaire, le non officiel, le mêlé, le métis renseignent mieux sur les intrications entre vie et mort des formes sociales, c'est-à-dire sur les transformations, que le stable, l'identifiable, le « clairement posé » et tout aussi visible ». Appréhender les réalités sociales en s'attardant plus sur leur changement que sur leurs occurrences est un défi méthodologique et scientifique original et considérable. La géographie, toujours pour comprendre la société et l'espace dans lesquels prennent place ces migrations irrégulières, et dans le contexte d'une interdépendance fonctionnelle croissante et mondialisée entre les espaces, doit jouer avec des échelles et des territoires distincts. C'est dans cette optique qu'il faudra donc, d'une part, comprendre les raisons pour lesquelles ces migrations ont lieu (le « push »), ce qui pousse en fait les gens à partir, et d'autre part, les placer dans un contexte global, où le capitalisme peut jouer le rôle, comme le dit Harvey (1985 : 52) en s'inspirant directement de Marx, de « create and maintain labor surpluses, either through the mobilization of « latent labor reserves » (women and children, peasants thrown off the land, etc.) » (le « pull »). Il faudra aussi, alors, considérer les circulations dans la synchronie et la diachronie, en embrassant à la fois des cheminements et des destins migratoires particuliers et de même que les occurrences présentes et les répétitions dans la pratique de l'espace.

Outre la nécessité de comprendre comment la société tout entière donne naissance à des marginaux, des « inutiles à la vie » (Castel, 1995), l'étude de la migration clandestine met en lumière ou conforte des faits typiquement urbains. En partant du principe que les migrants « illégaux » vivent dans l'indigence, la ville, ici, est soutenue dans son rôle d'intégrateur ou de fabricant d'exclus : « centres majeurs de l'innovation et de la croissance économique, les villes sont également devenues des fabriques d'exclus » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 11). Les centres urbains concentrent et matérialisent donc les changements sociaux et politiques donnant lieu, depuis une vingtaine d'années, à une nouvelle forme de pauvreté, en partie due à la « crise de l'État-Providence » et à l'érosion des mécanismes de solidarité en Suisse, voire aussi dans une partie de l'Europe (Cunha, Leresche, Vez, 1998 ; Castel, 1995). Les personnes « vivant l'espace » sans autorisation s'inscrivent donc dans un contexte global de précarisation de toute une catégorie socio-professionnelle (intérimaires, travailleurs flexibles, jeunes sans formation, main-d'œuvre non qualifiée notamment), que l'on a coutume d'appeler aussi les « laissés-pour-compte de la globalisation ». La ville, ainsi, en tant que pourvoyeuse d'emplois non qualifiés, est l'espace privilégié de la pauvreté et de la précarité. Il s'agit dans ce travail, dans un souci de solidarité spatiale, de considérer la pauvreté urbaine suisse avec le même regard que l'indigence qui pousse à émigrer. Ces phénomènes, nous le verrons, sont consubstantiels. La globalisation des échanges de biens, d'information ou de main-d'œuvre concerne autant la Suisse que l'Équateur par exemple. « Les entreprises suisses à la fois subissent et participent activement à ce nouveau paysage économique mondial, fondé sur une âpre concurrence territoriale » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 95). Ainsi, ce travail, en montrant comment est pratiqué l'espace par des personnes qui n'ont pas le « droit » de le fréquenter, a l'intention de présenter toujours aussi le paradoxe d'interdépendance accrue entre les espaces mondiaux et la construction de véritables barricades – symboliques ou non –

empêchant la circulation des migrants. La ville, ainsi, est l'espace privilégié pour illustrer ce paradoxe.

L'étude de la clandestinité par la géographie a l'ambition aussi de révéler des similitudes entre les pratiques *officieuses* et *officielles*. Les pratiques que nous allons découvrir, nécessairement *anonymes*, c'est-à-dire, ne laissant pas de trace dans la matérialité de l'espace, ne sont-elles peut-être qu'une forme de fréquentation partielle du territoire que d'autres groupes sociaux – assurément démunis – connaissent aussi. En effet, l'urbanité des « sans-papiers »³, en ce qu'elle « subit » la ville, en ce qu'elle ne détient pas de « capital spatial » ou encore en ce qu'elle révèle des relations de domination symbolique par l'urbain, n'est peut-être qu'une forme différente de la pratique urbaine « dominée », à savoir influencée par un capital social, spatial et culturel⁴ qu'elle n'a pas. La clandestinité, alors, en la considérant non comme statut légal mais comme relation à l'espace, peut être vue comme une métaphore de l'anonymat qui caractérise la ville. Les personnes désaffiliées ne seraient-elles pas elles aussi, dans une certaine mesure, des « sans-papiers » ? Les « papiers », aujourd'hui garants de reconnaissance sociale (et légale) (Dardy, 1990), ne constituent-ils pas symboliquement et simplement un bien social, culturel et économique qui fait défaut aux personnes laissées pour compte ou en voie de marginalisation ? Ne serions-nous pas tous menacés par l'absence de « papiers » ?

Si l'entière de la population vivant sur le territoire suisse est concernée par un potentiel rapport de domination par la ville, il n'en demeure pas moins que les personnes vivant clandestinement en Suisse et à Lausanne connaissent des formes de précarité particulière. Le géographe a selon nous un rôle à jouer dans la dénonciation de ces situations. En effet, la discipline, par l'étude de l'espace et de ses rapports avec les sociétés qui l'habitent, tient un rapport au territoire qui synthétise des processus sociaux, politiques et culturels définissant des rapports à la ville très particuliers. La géographie, dans ce travail, servira à dénoncer des situations d'une extrême précarité. C'est grâce à sa capacité à convoquer des disciplines connexes (science politique, sociologie et anthropologie notamment), grâce à son altruisme, grâce à sa faculté à projeter au sol des rapports sociaux particuliers qu'elle est spécialement indiquée dans l'étude des migrations clandestines. L'étude de l'espace est selon nous le prétexte – spécialement opportun dans ce travail – à la solidarité et à l'humanité. En faisant fi des *statuts légaux*, par la simple fréquentation de la même ville, du même pays ou alors encore, allons jusque-là, du même monde, le géographe doit faire de l'espace, et par là de sa discipline, le support d'un engagement pour la défense de valeurs humanistes. L'espace public de la ville, par définition, ne peut faire l'objet de discrimination ethnique ou légale. Il se doit d'accueillir sans réserves, sans sélection, sans quoi il est transcendé par des rapports de domination, de classe, ou ici, ajouté à cela, de « statut légal ». La défense de cette solidarité et de cette accessibilité non différenciée constitue pour nous un des rôles importants de la géographie. Elle rend l'étude de l'espace *impliquée* dans la cohésion sociale, et non plus *appliquée*, destinée à des fins diagnostiques ou pratiques. L'étude géographique de la ville des « sans-papiers » entend donc honorer cette solidarité et compte faire de l'espace une richesse commune, un « capital spatial » commun à tous, à partir desquels peuvent se tisser des sociabilités et des solidarités renouvelées.

Nous voyons donc que l'étude de la migration clandestine et les pratiques urbaines qu'elle implique recèle des enjeux importants. Tout d'abord, d'un point de vue anthropologique, pour

³ Nous reviendrons plus tard sur la terminologie utilisée dans ce travail.

⁴ Nous serions tenté de dire encore : « capital légal » en ce qui concerne strictement les clandestins, tant la fréquentation « légale » de l'espace par ces personnes doit être perçue comme une véritable richesse.

essayer de comprendre les raisons qui poussent une société à créer l' « illégalité spatiale ». Ensuite, parce que connaître la réalité des « sans-papiers » peut nous informer sur des pratiques « légales » similaires. L' « illégalité », dans ce contexte, serait peut-être simplement un rapport problématique, complexe et partiel avec la ville. Appréhender ce rapport permet de comprendre, de façon plus générale, comment se déroulent et de quoi sont faites les pratiques urbaines à l'aune de la peur et de la souffrance. Enfin, et c'est là le plus important selon nous, l'étude de la clandestinité est un gage de solidarité et marque la velléité d'une géographie humaniste, servant, par le fait même de la co-habitation, le lien social au-delà des différences de classe, de religion, d'origine ou de « légalité ».

La migration clandestine et le territoire

Après avoir exposé les raisons qui nous poussent à analyser la réalité spatiale des personnes sans permis de séjour, nous allons préciser l'orientation que nous allons donner à ce travail. Nous verrons ensuite quelles sont les limites d'une étude comme celle-ci.

L'étude de la pratique urbaine de la ville par les personnes sans papiers pourrait se faire selon plusieurs approches. Toutes auraient évidemment leur intérêt. Pour cibler au mieux notre orientation, nous allons l'expliquer en fonction des autres possibilités qui s'offraient à nous.

L'objet de notre travail est pluridisciplinaire, et mobilise des savoirs très différents. Comme nous l'avons déjà dit, la mobilisation de la géographie pour étudier la pratique de la ville de personnes entrées clandestinement sur le territoire, est nouvelle. Nous allons donc devoir faire appel à des disciplines diverses (géographie, anthropologie, ethnologie, sociologie) à des fins géographiques.

Étudier une minorité et sa pratique de l'espace

Si la géographie ne s'est à notre connaissance pas encore attachée à l'analyse de la clandestinité, elle a néanmoins fait usage de ses concepts pour l'étude de minorités ethniques précises. L'École de Chicago, bien sûr, pendant les années 1920, dans le contexte de forte industrialisation et d'immigration aux États-Unis et dans la ville illinoise en particulier, a rendu compte, parmi ses travaux, des processus de ségrégations sociale et ethnique dans la ville. Dans cette perspective, l'espace est structuré selon les capacités de chacun à choisir son lieu d'habitation. Cette analyse s'est évidemment poursuivie et se pratique encore. Nous ne la privilégierons pas pour différentes raisons : tout d'abord par manque de données. En effet, nous ne disposons pas d'une quantité suffisante de matériel pour établir, par exemple, une carte de localisation des clandestins en ville. Ensuite, parce que nous avons l'intime conviction, mais elle reste à prouver empiriquement, qu'il n'existe pas de ségrégation significative entre les lieux d'habitat des étrangers possédant ou non une autorisation de séjour⁵.

⁵ Il serait évidemment intéressant de confirmer ou infirmer cette hypothèse. Notons que, selon l'enquête de Piguet (1994) les étrangers d'Espagne, du Portugal, d'Italie, d'Asie et d'Ex-Yougoslavie, de manière générale, sont situés à l'Ouest de la ville alors que les étrangers ressortissant de France et d'Amérique du Nord, plutôt à l'Est de Lausanne.

Dans ces conditions, le « capital spatial » - concept d'une grande importance pour nous qui sera développé plus à fond par la suite - n'est pas seulement entendu comme le « pouvoir d'habiter » (Lévy et Lussault, 2003 : 126), en tant que possibilité pour les groupes sociaux « dominants » de choisir leur habitat et leur localisation pour ainsi profiter de l'acquisition d'autres capitaux (sociaux, culturels, économiques). Le « capital spatial » auquel nous nous référons en premier chef est aussi, voire surtout, de l'ordre de la « métrise », néologisme destiné à rendre compte des « capacités à tirer parti des métriques pédestres, des espaces locaux ou *infra-locaux* et des lieux singuliers de toute échelle [...] » (*idem*). Il s'agit donc, par là, de bien distinguer la capacité à choisir son habitat selon des avantages précis (pour cela il faudrait mener une enquête statistique sur l'habitat des personnes sans papiers), de la capacité à « métriser » son espace. La « métrise », dans ce travail, sera déclinée sous plusieurs formes : les personnes présentes « illégalement » sur le territoire lausannois échappent aux modèles de précarité habituellement présentés (voir par exemple Cunha, Leresche, Vez : 1998), puisqu'à l'insécurité *sociale* s'ajoute une insécurité *spatiale*, qui selon nous détermine un rapport singulier avec la ville et la Cité (dans son sens politique). La précarité, désignant l'instabilité sociale, le risque de verser dans le dénuement social, culturel et économique, prend ici un sens encore plus fort, puisqu'il désigne aussi le risque d'être renvoyé dans son (?) pays (on pourrait parler de précarité spatiale). Il s'agira alors de déceler cette précarité particulière, cette fragilité sociale et spatiale, pour dégager des pratiques *informelles* de la ville, des pratiques que nous supposons être *partielles*, car *dominées* par la menace du renvoi. Mais encore, au-delà du caractère partiel et précaire de la pratique urbaine, les personnes entrées illégalement sur le territoire suisse amènent leur « ailleurs » et construisent des territorialités et des représentations spatiales originales : « Ce savoir-être d'ici et d'ailleurs à la fois, produit d'originales constructions territoriales, sur le mode de réseaux sociaux propices aux circulations, où les critères de reconnaissance de l'autre sont en rupture avec les tranquilles et « évidents » tracés de frontières, ethniques en particulier, produits par les sociétés locales » (Tarrus, 2000 : 7). L'objet de ce travail sera de découvrir, analyser et expliquer ces « constructions territoriales ».

Enfin, il s'agit, par l'étude des pratiques de l'espace d'un groupe « social » (nous serions tenté de dire « légal ») précis, non seulement d'analyser la condition de ce groupe, mais surtout de la dénoncer, de la mettre en lumière, d'en extérioriser les souffrances, de la rendre humaine car proche de « nous »⁶. Il s'agit aussi, par là, de faire de l'espace et de la proximité *géographique* un prétexte à la proximité *sociale*⁷. Les personnes proches deviennent à cette occasion les « prochains », et tous, dans cette communauté spatiale, sont sujets à l'empathie et à la solidarité. Pour reprendre les termes de Quivy et Van Campenhoudt (1997 : 95), nous privilégierons surtout, pour une bonne partie de ce travail, une approche qui « voit le phénomène comme l'expression d'un sens qui est à découvrir, celui que les individus et les groupes donnent à leur expérience [...] ou celui qu'une recherche peut révéler » tout en considérant l'objet d'étude comme « une réalité en devenir, produite par l'action des humains et les contradictions internes aux systèmes qu'ils construisent ». Ainsi, nous nous attacherons à distinguer la clandestinité non seulement comme une condition menant à une pratique particulière de la ville, mais aussi à percevoir le phénomène – ainsi que sa relation avec

⁶ Il peut paraître paradoxal d'utiliser le terme « nous » par opposition à « eux » au moment où l'on plaide pour la solidarité et la sensibilité, mais il sert à insister sur des pratiques spatiales selon nous différentes.

⁷ Nous nous inspirons ici de ce que l'histoire a montré. Nous reviendrons sur ce point plus tard, mais nous faisons référence ici à une solidarité ainsi qu'à une assistance basées sur l'appartenance *territoriale* et non pas *nationale*. Cette forme d'aide se pratiquait déjà au VI^e après J.-C, puisque, même si « l'accueil n'est pas pour autant différencié », « les couvents reçoivent à la fois des individus déterritorialisés voyageant sur les grands axes de pèlerinage et des misérables et des malades du lieu » (Castel, 1995 : 76).

l'urbain - comme une construction sociale, un produit de l'Homme, une faille dans le monde qu'il met en place. David Harvey (en s'inspirant du Capital de Karl Marx) illustre cette faille avec précision (1985 : 45) :

« The processes of formation of the world market, of spatial integration, of the international and territorial division of labor, of the geographical concentration of production (labor power and productive force), are therefore fundamental to understanding how a concrete labor process acquires abstract, universal qualities. For the geographer this must surely be one of the Marx's most profound insights [...]. In the end capitalism creates the greatest barriers (geographical as well as social) to its own development ».

La frontière, dans le contexte de notre étude, sera ainsi d'une grande importance. En effet, nous verrons que son rôle est très complexe. De sa fonction de barrière nationale *strictu senso*, de « régulation de la *circulation des hommes dans l'espace* » elle est passée, depuis l'avènement du capitalisme mondialisé (et, par là, depuis l'explosion des échanges transnationaux de marchandises), depuis le développement des nouvelles technologies de l'information⁸, à un « dispositif complexe, partiellement aspatial » (Zander : 2007). La frontière et le protectionnisme constituent alors, pour les tenants du libre-échange, un frein à l'enrichissement, notamment pour les pays en voie de développement, mais à la fois le dernier des remparts, le dernier des prétextes pourrait-on dire, à la délimitation d'espaces « de contrôle et d'enfermement d'individus « inutiles » pour le système capitaliste » (*idem*). La clandestinité est une des conséquences - sociale et politique - de ce système. Apprendre de ces contradictions nous invite à regarder la clandestinité d'un autre œil :

« Les différentiels de richesse organisent le monde des États, les hiérarchies de la puissance, de la domination, à condition de la mise en place de barrières, de modalités de filtrage : les économies des réseaux contournent ces frontières et inversent le processus d'enrichissement. [...] Les réseaux de l'économie souterraine font ordre aussi libéralement que le désordre des échanges institués entre nations » (Tarrus, 2000 : 89).

La pratique du travail illégal acquiert ainsi une « légitimité » (à défaut d'une « légalité ») qui pousse à le considérer avec humanisme. C'est un point sur lequel nous voulons insister. Il nous paraît en effet indispensable de signifier cet aspect pour insérer les pratiques urbaines clandestines dans un contexte global, pour à la fois défendre et « humaniser » les personnes concernées et à la fois convaincre le lecteur de la nécessaire solidarité dont on doit faire montre en traitant de cette problématique. Pour aller plus loin encore, nous entendons humaniser les pratiques « illégales » de la ville en les comparant, ou en les associant à d'autres, « légales », mais tout aussi partielles (Tarrus, 2000 : 127) : « Il est nécessaire de généraliser la notion d'étranger à tous ceux, quelles que soient leurs origines, qui arrivent, passent, s'installent dans des territoires où ils ne sont pas « référencés » par ces « autochtones » qui ont négocié depuis longtemps leur place dans les hiérarchies des

⁸ Depuis l'avènement de ce qui est parfois appelé « société-monde », à savoir une « situation possible, réalisée actuellement de manière lacunaire, de l'espace mondial tel qu'il réunit les fonctions habituelles d'une société (économique, sociologique, politique, temporelle et spatiale) et les interactions entre ces fonctions » (Lussault et Lévy : 2003 : 856).

légitimités locales. *L'ethnique doit donc laisser place à l'étranger dans cet effort de compréhension* ».

Dans ce travail, ainsi, nous traiterons, pour une part, des « circulations » comme le dit Tarrus. Nous essaierons donc de comprendre quelle est l'influence de la précarité sociale et « spatiale » sur la pratique de la ville. L'espace est-il une contrainte ? L'espace peut-il s'approprier ? Dans quelle mesure et pourquoi la ville effraie-t-elle ? Toutes ces questions, plutôt générales, auront pour fonction de montrer le côté *partiel et informel* de la fréquentation de la ville par les personnes sans papiers. Ces questions doivent bien entendu déboucher sur d'autres, dont les réponses donneront des informations non plus sur le rapport entre le statut « légal » ou « politique » et la ville, mais sur les espaces urbains eux-mêmes. En effet, interroger la relation à la ville révélera des lieux, peut-être « sécurisants », ou alors menaçants, ou des espaces de rencontre inédits, occultes etc. Cet aspect-là de la problématique constitue l'autre « angle d'attaque » de notre travail. Il conduira, nous l'espérons, à la construction d'un nouveau mode de lecture de Lausanne, voire à un nouveau langage *de et sur* la ville⁹.

Étudier l'espace et sa pratique par une minorité

Corollairement à ces « circulations territoriales » réside donc la question des espaces précis fréquentés. Nous comptons essayer de montrer que l'approche de la marginalité par la géographie permet de dévoiler que l'espace et le milieu de vie non seulement excluent, ségrègent et constituent une contrainte, mais peuvent aussi être le cadre de solidarités, de sociabilités que la société locale n'aurait pas imaginées. Ce sont les territoires inédits. Il s'agira alors de comprendre les raisons qui poussent à aimer et à s'approprier l'espace. Nous en apprendrons par là-même, de la nature même des espaces fréquentés.

Dans ce contexte, nous nous efforcerons de saisir d'après quels critères sont jugés les territoires connus ou non, pour en savoir davantage sur eux. « [...] Behind each architectural facade, each land use zone, is the intent of an individual or group » (Ley, 1983 : 135). L'espace se définirait alors par les groupes et individus qui l'investissent et lui donnent chacun une signification. Husserl et la phénoménologie ne sont pas loin. Dans ce contexte, apprendre des pratiques des personnes sans autorisation de séjour enrichit notre vision de l'espace étudié : le même espace, pour deux personnes socialement – et ici « juridiquement » – dissemblables, peut donner lieu à des interprétations différentes. Ainsi, pour filer la métaphore textuelle, le signifiant bâti peut faire naître des signifiés très variables. Notre tâche, alors, sera de déchiffrer ces nouveaux codes, et de les utiliser pour qualifier à nouveau frais les espaces étudiés. Pour aller encore plus loin, nous nous demanderons, à l'inverse de ce qui précède, dans quelle mesure l'espace fréquenté (la « scène » de Goffmann) influence son utilisation par les « acteurs »¹⁰. Nous aurons ainsi une double clé d'interprétation de l'espace :

⁹ Langage *de* la ville : la ville, par analogie avec le langage, s'appréhende, se lit, grâce à un certain nombre de signes, qu'il s'agit de décoder. Il faudra donc interpréter la signification, le sens (le *signifié*) de la ville des sans-papiers. Le langage *sur* la ville : nous espérons inaugurer une nouvelle « version » de Lausanne, un nouveau cadre conceptuel à partir duquel elle devra être considéré. Enfin, une nouvelle facette, cachée, secrète, mais qui en dit long, aussi, sur la capitale vaudoise pourra ainsi être mise en lumière.

¹⁰ Nous prolongerons le débat conceptuel plus loin dans ce travail. Mais disons d'ores et déjà que nous doutons un peu du bon usage du terme « acteur » pour qualifier les clandestins, dans la mesure où ils ne sont pas ou peu pourvus – symboliquement et politiquement – d'« intentionnalité stratégique » (Lévy et Lussault, 2003 : 40).

le sens que les sans-papiers donneront aux espaces vécus (de l'identité, de l'altérité ?), ainsi que le sens que le territoire leur suggère ou impose. Peut-on parler alors d'intégration spatiale dans la ville ? « [...] Notre territoire ne produit pas que de l'identité, notre identité, mais aussi de l'altérité, leur différence » (Tarrus, 2000 : 90). Ainsi, quelle est l'identification aux lieux ? Mais en fait, existe-t-elle effectivement ? Une autre question nous vient alors : quels sont les supports architecturaux de cette identification/différenciation ? Les fonctions mêmes de nos espaces publics urbains – l'accessibilité, la mixité ! – ne sont-elles pas transcendées ?

À partir de là, l'enquête que nous mènerons aura pour objectif de ne pas privilégier un regard, un texte, un langage sur la ville, et de vérifier son existence dans la réalité des personnes interrogées. Il aura pour but, justement, de découvrir d'autres descriptions de la ville, un autre langage sur la ville. Il s'agira donc de décrire et d'analyser les descriptions (Mondada, 2000 : 24). Nous insèrerons notre démarche, de cette manière, dans une perspective ethnométhodologique, (ou plutôt dans l'*accountability* « qui s'intéresse à la façon dont les acteurs sociaux convoquent, configurent, recourent à des descriptions (des *accounts*) ». Cette approche, nous le verrons plus tard, aura pour principe de respecter la représentation des personnes interrogées, de garder le référentiel qui leur est propre pour ne pas imposer un regard et une représentation extérieurs à la réalité des personnes sondées, pour ne pas « faire coller » les perceptions de l'enquêté à la réalité de l'enquêteur. Encore une fois, cette démarche aura pour but rendre compte de réalités urbaines chaque fois singulières, de déchiffrer des codes ontologiquement valables et pertinents, pour savoir, au fond, quelle *lecture* de la ville est possible pour des « *sans-papiers* »¹¹.

Enfin, nous voyons que les deux axes de la problématique exposée sont consubstantiels. Il s'agit, dans les deux cas, d'une *recherche de sens*, d'une herméneutique de la ville. En étudiant une minorité et sa pratique de la ville (le premier axe), nous verrons quel est le *pouvoir dominant* de la Cité, de ses contraintes, de ses processus d'exclusion. Nous verrons comment s'effectue une discrimination entre les personnes « légales » et « illégales » dans la ville. Nous essaierons de comprendre alors le *sens* que prend la ville « légale ». Par ailleurs, étudier l'espace et sa pratique par une minorité (le deuxième axe) vise à déceler l'herméneutique de l'espace public (ou même privé). Comment se définit un territoire qu'il n'est pas « légal » de fréquenter ? De quel sens les personnes sans autorisation de séjour investissent-elles l'espace bâti ? La ville va alors, par les deux axes privilégiés, acquérir des nouvelles *significations*. Elle va être décrite et vécue selon de nouveaux critères, avec de nouveaux codes, à l'aune de la précarité sociale et « spatiale », à l'aune de la marginalité et de l'*étrangeté*.

Hypothèses

Ces deux axes de la problématique vont donner lieu aux hypothèses suivantes, que nous mettrons à l'examen des rencontres avec des personnes sans-papiers équatoriennes vivant à Lausanne.

Dans le même cadre, on peut se demander si ces personnes peuvent être considérées comme *sujet* de l'action ainsi que de l'opinion publiques ou *objet* de celles-ci (Brun, 2006).

¹¹ Le jeu de mot n'est pas qu'ornemental. Il montre que, symboliquement, la privation du support de lecture que sont les papiers peut provoquer une privation, un handicap ou alors une différenciation dans la lecture elle-même.

Nous émettons le postulat, corroboré par plusieurs études de terrain faites en Suisse ou ailleurs dans le monde, selon lequel les migrants « illégaux » vivent des situations problématiques (illégalité, dépendance d'un employeur, risques sanitaires élevés, absence de protection sociale, travail difficile, absence d'avenir entres autres). D'où les hypothèses suivantes :

À partir du premier axe de la problématique :

Nous essaierons de montrer par l'enquête empirique que les personnes entrées illégalement sur le territoire suisse et lausannois ont un pouvoir restreint sur l'espace. Ainsi :

Leur parcours et leur vision de la ville sont conditionnés par leur statut « légal ».

L'espace est donc perçu comme une contrainte et sa « métrise » est réduite.

Une nouvelle forme de langage de et sur la ville va voir le jour.

À partir du deuxième axe de la problématique :

Nous tenterons de prouver par les faits que certains espaces ont des significations singulières, en rapport direct avec la situation « légale » que vivent les sans-papiers. Par conséquent :

Le nouveau langage que nous devons analyser mettra en lumière des espaces publics ségrégatifs.

La population clandestine vit des territoires que l'on peut qualifier d' « originaux ». Ils ne correspondent pas aux formes « classiques » de fréquentation des espaces publics. Ces derniers sont fréquentés en fonction de critères spécifiques : anonymat, absence de connotation « illégale » ou « secrète » par exemple. Les migrants « illégaux » mettent au point des stratégies faites de superposition¹² et non d'intégration dans l'espace.

Méthode, limites du travail

Les hypothèses que nous venons de formuler s'inscrivent dans une démarche précise. Il s'agit de montrer un lien intuitif, mais abordé selon d'autres problématiques par certains auteurs, entre deux phénomènes. Dans notre cas, il s'agit d'un rapport entre une situation très précaire et la pratique et la perception de l'espace. C'est ainsi que ce lien intuitif donne naissance aux hypothèses de travail que nous avons formulées. Nous procéderons donc à une argumentation pour vérifier celles-ci, selon les résultats de notre enquête faite auprès de personnes sans autorisation de séjour. Ainsi, dans les premières parties de ce travail, nous nous attacherons à expliquer et discuter les concepts qui serviront d'outils d'analyse et d'indicateurs pour faire le lien entre d'une part la précarité sociale et le statut « légal » (variable indépendante) et d'autre part avec la pratique et la perception de l'espace (variable dépendante)¹³.

¹² Nous empruntons ce terme à Tarrius.

¹³ Voir tableau « méthode » annexé à la fin de ce travail.

Nous finaliserons ce travail en tentant de vérifier nos hypothèses. Pour cela, nous procéderons à une enquête par entretiens semi-directifs auprès de personnes sans titre de séjour Équatoriennes vivant à Lausanne. Nous détaillerons notre procédure dans la partie dévolue à la vérification de nos hypothèses.

Ainsi, notre démarche s'inscrit dans une méthodologie hypothético-déductive. Néanmoins cette étude, au vu de la maigre littérature spécifique, fait une place prépondérante à l'analyse théorique pluridisciplinaire de notre problématique. Les entretiens que nous ferons auront valeur d'exploration de pistes d'études potentielles et intéressantes.

Plan

Plusieurs approches s'offrent à nous pour analyser le phénomène de la clandestinité et son inscription dans le territoire. Comme nous l'avons déjà mentionné, le thème étudié n'a pas encore été exploré par la géographie. Il sera donc indispensable de faire état de la pluridisciplinarité de ce thème dans la partie théorique, ce qui rendra cette dernière relativement substantielle. Nous devons en effet nous attarder sur plusieurs aspects de cette question, faisant chacun l'objet d'une littérature relativement importante, en nous en appropriant les apports géographiquement intéressants. Ainsi, les phénomènes sociologiques et anthropologiques de pauvreté, de migration et d'assistance à la marginalité devront notamment être traités ; puis nous devons à chaque fois tenter d'inscrire ces questions dans l'espace et expliquer leur relation avec la clandestinité.

Plus globalement, ce travail mettra l'accent sur trois faces du problème.

Premièrement, nous insisterons sur la structure qui explique la migration clandestine : internationalisation de la concurrence, division du travail à l'échelle mondiale, montée des inégalités, besoin de main d'œuvre compétitive et bon marché, repli identitaire national.

Deuxièmement, cette problématique est malheureusement promise à un bel avenir. Elle concerne évidemment les personnes sans titre de séjour, mais en regard de plusieurs caractéristiques sociales, anthropologiques et spatiales, cette catégorie de population peut s'apparenter à d'autres groupes précarisés. Dans ce contexte, la migration clandestine représente un enjeu majeur dans l'étude de la précarité.

Troisièmement, l'expérience clandestine (de la ville ici) se définit selon son propre langage. Nous allons tenter de décortiquer celui-ci et de l'interpréter d'un point de vue géographique. Il s'agira alors de faire l'herméneutique de la ville, de déceler dans la ville *des* sans-papiers une ville *originale*. Nous aboutirons alors à des considérations sur l'espace étudié lui-même (Lausanne), sur ses processus ségrégatifs et sa domination symbolique.

Concrètement maintenant, voyons comment nous allons procéder.

Ce travail se divise en cinq chapitres. Les quatre premières sont d'ordre théorique, la cinquième fait état de notre enquête auprès des clandestins à Lausanne.

Nous allons donc premièrement essayer de comprendre avec quelles disciplines la géographie va devoir dialoguer dans ce travail. Nous souhaitons ainsi ouvrir le débat, élargir le cadre dans lequel s'inscrit le phénomène de la clandestinité. Nous verrons que la sociologie et l'anthropologie ont depuis longtemps eu à faire avec la géographie. Nous nous servirons bien évidemment de leurs interrelations (sociologie et anthropologie urbaines) dans les parties qui suivront.

Dans la partie suivante, nous utiliserons ces interrelations pour décrire le phénomène de la clandestinité. Nous devons bien sûr la définir, puis nous tenterons de l'inscrire dans une démarche anthropologique afin de comprendre pourquoi l'homme a toujours marginalisé, réprimé et puni toutes formes de nomadisme. Nous essaierons également d'établir des liens entre l'anthropologie et l'espace par l'intermédiaire de ce que l'on nomme communément « espace public ». Ce dernier vocable fait référence, avant sa signification purement géographique, à la discussion, à la rumeur, puis à la concertation politique. Il y aura là des liens intéressants à faire entre géographie, anthropologie et politique (pour la citoyenneté). Ces liens concerneront directement la question des sans-papiers.

Nous nous attacherons ensuite à exposer les raisons qui poussent à émigrer. Ces raisons divergent selon les auteurs en fonction du poids attribué aux motifs qui poussent à émigrer et à ceux qui, dans le pays d'« accueil », invitent les étrangers à venir s'installer. Nous poursuivrons en donnant un aperçu à la fois de la migration clandestine en Suisse, et à la fois de la politique migratoire, responsable de cette « illégalité ».

Nous terminerons cette partie théorique en apportant les outils nécessaires à l'herméneutique de la ville. Nous devons à cette occasion montrer que l'espace est sujet à représentation et identification. Il est sujet également à ségrégation dans l'accessibilité de ses espaces publics. Nous verrons donc comment se décrivent ces phénomènes géographiques, pour rendre la future analyse de nos entretiens plus pertinente.

Nous en viendrons ensuite à l'analyse des enquêtes que nous avons effectuées auprès de personnes sans papiers vivant à Lausanne. Nous tenterons alors de vérifier nos hypothèses en analysant le discours tenu sur la ville, les déplacements y étant effectués, l'éventuelle intégration sociale et spatiale qui est négociée ainsi que les informations que ces récits nous donneront sur la ville de Lausanne même.

LES RELATIONS HEUREUSES DE LA GÉOGRAPHIE

Dans l'introduction à ce travail, nous avons cerné le problème que nous allons étudier, en essayant d'amener déjà les enjeux humains, géographiques et scientifiques de notre problématique. Dans la partie qui va suivre, nous allons prolonger la discussion autour de la migration clandestine, en amenant les principaux concepts que nous utiliserons pour décrire l'espace ainsi que sa pratique par les clandestins. Cette base théorique, qui s'appuiera sur le travail et les idées de différents auteurs, servira donc aussi d'outil pour vérifier nos hypothèses. Ce chapitre sera divisé en trois parties, correspondant chacune à un objectif différent, répondant à la structure générale de notre travail.

Dans cette première partie, nous essaierons de voir en quoi les concepts et les outils d'analyse de la géographie sont utiles à l'analyse de thèmes tels que la pauvreté, la précarité, l'illégalité ou la migration. Nous essaierons de montrer à cette occasion que la prise en compte de la composante spatiale de ces phénomènes permet de dévoiler autant des formes de pauvreté particulières, autant des processus qui depuis toujours ou presque ont été liés à la ville. Nous essaierons de montrer dans quelle mesure la géographie détient une « plus-value » dans l'appréhension de ces phénomènes sociaux.

Pour faire l'étude de la clandestinité en ville, et avant de développer les concepts et notions utiles à l'analyse des pratiques urbaines des personnes sans autorisation de séjour à Lausanne, nous allons voir sous quels aspects la discipline géographique devra dialoguer avec des disciplines connexes, comme la sociologie ou l'anthropologie, mais aussi avec certaines de

leurs notions ou terrains d'étude. Ainsi, nous allons voir dans cette partie pourquoi la géographie est touchée par certains traits qui définissent les pratiques urbaines de *migrants* par définition *précarisés*.

Aborder des questions sociales et anthropologiques

La géographie et l'anthropologie, laquelle étudie les invariants culturels des hommes et de certains de ses groupes, échangent relativement peu de concepts. Les anthropologues ne faisant que rarement cas de la « variable » spatiale (Lévy et Lussault, 2003 : 77-78). Pourtant il nous semble particulièrement opportun de se référer à l'espace pour montrer qu'il influe sur la « culture » de l'homme tout comme il sédimente ses caractéristiques. La ville par exemple (cela pourrait être deux villes particulières, ou la campagne, ou encore le quartier d'une ville etc.) constitue un microcosme de « cultures », de « modes de vie ». En tant qu'espace dense et propice à la sociabilité, c'est elle qui multiplie la rencontre des modes de vie. La ville est aussi le lieu d'une identification forte à l'espace et à ce qu'il représente pour un groupe particulier. Elle conçoit des espaces de rencontres, organise les sociabilités et exprime la culture des individus qui l'habitent. Ainsi, entre la géographie et l'anthropologie résident une interaction et une consubstantialité évidentes. Étudier une ville ne peut se faire sans connaître les personnes qui la composent. Tout comme étudier l'homme, selon nous, ne peut se concevoir sans son espace de vie. C'est exactement dans cette logique que se conçoit ce travail, s'attachant à la fois à l'étude d'un groupe qu'à l'espace qu'il occupe. Il s'agit ici de faire l'étude *anthropologique* d'un groupe *et* de son territoire ainsi que, de la même manière, de faire la *géographie* des individus – ou des groupes – qui habitent la ville. Plus concrètement, faire l'anthropologie urbaine de la clandestinité implique de rechercher l'image qu'un groupe particulier se fait de la réalité, image créée selon un certain nombre de critères ou de filtres perceptifs particuliers. Ce filtre, dans notre cas, sera celui de la précarité, du danger ou de la menace.

Nous mobiliserons la discipline anthropologique pour apporter des notions telles que « métèques » par exemple, pour découvrir des relations à l'espace déjà vérifiées avec ces notions, ce qui a pour avantage de révéler des processus d'identification à l'espace ou de ségrégation particulières. Nous développerons ces concepts par la suite. La dimension anthropologique de ce travail résidera également dans un souci constant de questionner l'homme et ses constructions sociales, ainsi que ses invariants temporels. Aussi, nous nous attacherons à apporter une perspective socio-historique sur certains de nos concepts (pauvreté, assistance, civilité, espace public par exemple), pour insérer la clandestinité, ses causes et ses conséquences dans un processus historique global, à même de nous renseigner sur l'homme, sa culture, et sa façon de créer ou résoudre des problèmes tels que la pauvreté et l'assistance ou encore le vagabondage, la mendicité.

Comme pour l'anthropologie, les rapports entre la géographie et la sociologie sont importants et d'une grande utilité pour nous. Après la naissance de la sociologie urbaine, au début du XX^e siècle à Chicago, c'est à partir des années 1960-1970 que les deux disciplines se sont mises à converser plus étroitement. Dès cette époque, la géographie voit dans la sociologie le moyen de tenir un discours sur la société, sur son fonctionnement, son organisation et sur le rôle qu'y jouent les individus. « Peu à peu, des géographes ont construit [...] leur propre méga-théorie de la société et de l'espace qui va *avec* toute société, ce qui constitue un indice

de maturité croissante de la géographie en tant que science sociale » (Lévy et Lussault, 2003 : 861). C'est à partir de ce moment aussi que la géographie, par l'intermédiaire de la sociologie, interrogera d'autres disciplines, autrefois plus éloignées (anthropologie, linguistique, philosophie, ethnologie) (*idem* : 858-861).

Le « discours sur la société » auquel nous nous référerons sera tenu en dialogue avec la composante spatiale. Dans notre travail, nous l'avons déjà dit, nous n'observerons pas comment s'organise la distribution des clandestins dans la ville, mais de quelle manière – et c'est là un thème de *sociologie urbaine* – la ville est vécue ou subie par un groupe social donné (dans notre cas les migrants sans autorisation de séjour). « [La mobilité spatiale] a en effet pour conséquence que la ségrégation se construit moins exclusivement en termes statiques de lieux et davantage en termes dynamiques d'accessibilités spatiales et temporelles » (Bassand, Kaufmann, Joye, 2001 : XV). La mobilité spatiale est ainsi un des thèmes forts de la sociologie urbaine, et concerne complètement notre objet d'étude. D'autres préoccupations concernant notre sujet viennent s'adjoindre à la mobilité. Celles-ci peuvent être de l'ordre du *macro* comme du *micro* sociologique. C'est pour cette raison que, de façon multi scalaire, nous essaierons de rendre compte de processus globaux, comme l'augmentation du nombre de migrants dans le monde, expliquée par certains par la montée des inégalités ou par la « mondialisation de la culture », et de phénomènes très localisés, comme la fréquentation, la perception et la représentation par les clandestins de certains espaces publics. Par conséquent, nous nous attacherons à l'étude d'un véritable « théâtre urbain » (prenant la ville comme espace de représentations constantes – dans le sens du paraître). Celui-ci mettra en lumière des processus de d' « civilité » ou d' « incivilité » voire de « citoyenneté », caractères (et conditions ?) de l'urbanité.

Ces phénomènes sont de l'ordre de la géo sociologie (pour ne pas dire sociologie urbaine), en ce qu'ils informent sur le fonctionnement de la société – locale ou mondiale – dans sa globalité, et sur les stratégies spatiales mises en place par les acteurs. Malgré tout, faire la sociologie urbaine de la clandestinité et des clandestins recèle d'autres enjeux. Nous nous demandons en effet si les sans-papiers peuvent, socialement, s'apparenter à d'autres groupes sociaux défavorisés, et si, outre leur statut (il)légal, leur pratique de l'espace est éventuellement similaire. La sociologie amène donc d'autres enjeux à la « simple » question de la clandestinité, puisque, en tant que classe précarisée, les personnes sans autorisation de séjour vivent une réalité spatiale peut-être commune à d'autres personnes au même dénuement économique, social et culturel. Dans ce contexte, la question de la privatisation de l'espace public (dans le sens politique et spatial) est pertinente, puisqu'elle ségrège l'accessibilité de certains espaces selon le revenu. La sociologie urbaine de la clandestinité, c'est aussi l'étude, comme le disent Michel Bassand, Vincent Kaufmann et Dominique Joye, des « dynamiques d'accessibilités spatiales et temporelles ».

Enfin, de manière générale, pour terminer les précisions quant aux disciplines fondamentales que nous allons associer à la géographie pour l'étude la clandestinité en ville, la sociologie et l'anthropologie vont nous donner les outils pour mettre en rapport un groupe donné avec un espace donné. Ainsi, l'anthropologie nous informera sur les propriétés du *groupe* que constituent les clandestins. Puis la sociologie complétera en apportant les concepts nécessaires à la compréhension de l'interaction de ce groupe avec la société « locale » et avec l'espace public.

L'anthropologie et la sociologie seront donc en toile de fond tout au long de notre travail. Elles serviront d'outil à l'étude géographique de phénomènes divers comme les migrations, la

pauvreté, la précarité ou l'illégalité. Nous allons maintenant voir selon quelle approche spécifique la géographie, à l'aide des dites disciplines, traite de ces problèmes, qui touchent tous, à leur manière, au thème de la clandestinité.

Aborder des questions migratoires

L'étude de la migration par la géographie permet de révéler dans cette problématique sociale une composante spatiale importante. Importante à la fois pour les migrants eux-mêmes, pour leur intégration sociale dans le pays d'accueil et à la fois pour montrer par l'espace des formes d'insertion ou d'exclusion, une sorte d'« exterritorialisation » (Ma Mung, 1994), de « déterritorialisation » (Tarrus, 1989, 2000, 2003), ou même d'« ex-istence » (Maffesoli, 1997). Simmel (cité par Jonas et Weidmann, 2006 : 52¹⁴) exprime bien la discrimination sociale et spatiale dont peut souffrir l'étranger :

« De part sa nature même, l'étranger n'est pas un possesseur de sol – non seulement au sens physique de ce dernier mot, mais encore au sens métaphorique d'une substance vitale qui, à défaut d'être fixée à un endroit géographique du cercle social, l'est sur une de ses positions idéelles. Même dans les rapports intimes de personne à personne, l'étranger a beau déployer toutes les séductions et toutes les qualités possibles : aux yeux de l'autre, il ne sera pas un « possesseur de sol », tant qu'on verra en lui un étranger ».

Ainsi, non seulement l'étude des migrations par le territoire révèle des espaces inconnus par les réalités sédentaires, des espaces peut-être d'exclusion peut-être d'inclusion, mais elle complète l'accueil que le pays d'immigration doit réserver à l'Autre :

« Ce qui serait fondamentalement en cause à travers les mobilités géographiques, c'est la relation à l'Autre considéré à travers la relation au territoire. En effet, tout déplacement, quelle que soit sa portée et sa motivation nous entraîne sur le territoire des autres, c'est-à-dire dans un espace produit et approprié où, de ce fait, des conflits de tous ordres (de l'usage au symbolique) peuvent surgir » (Knafou, 1998 : 9).

L'étranger emporte ainsi avec lui un bagage culturel, mais aussi un bagage spatial qu'il est indispensable de prendre en compte. Les migrants amènent évidemment « les liens affectifs et mémoriels qui sont constitutifs de leur identité » (Marengo, 2001 : 15). Par conséquent, cette identité, désormais forcément cosmopolite, rend l'espace complexe parce que constitué d'un ailleurs encore présent, encore actuel. Il y a aussi dans la mobilité une notion de l'« espace d'avant » ou d'« actualisation de l'expérience territoriale ». Marengo souligne qu'il y a une tension complexe dans le discours des migrants qu'elle a interrogés (Italiens dans le canton de Vaud) sur la rupture ou la continuité spatio-temporelle de leurs parcours. Ce temps et cet espace jalonnent les expériences des migrants et donnent naissance à des territoires originaux, faits d'un peu d'ici et d'un peu de l'ailleurs, selon la rupture temporelle et spatiale que les

¹⁴ Simmel Georg (1999), Sociologie. Études sur les formes de la socialisation, PUF, Paris, p. 664.

migrants veulent imposer à leur « nouvelle existence ». La géographie, dans ce contexte, révèle que l'on peut être d'un lieu sans y être complètement. Mais alors : comment négocier une intégration sans perte de l'identité individuelle ou collective ? « Dans une certaine mesure, la réponse est géographique : ailleurs est ici car ici est ailleurs, ce qui exprime la difficulté à vouloir tenir l'espace en un lieu, à être immobile » (Ma Mung, 1994 : 111). Ainsi, par une rencontre dans un magasin, un espace public, un restaurant ou un immeuble (Marengo : 2001), le migrant a de nombreuses occasions d'échanges permettant de partager et de retrouver des appartenances multiples. L'espace peut alors être perçu à la fois comme limite de la solidarité (en ce que son accès est ségrégatif), à la fois comme support des solidarités *intra* comme *inter* communautaire. Pour Alain Tarrius (2000 : 123), le territoire est même « condition et expression du lien social »¹⁵.

Si le migrant a, dans une certaine mesure, ce don d'identification territoriale ubiquiste, l'espace se voit doté d'une qualité importante : il n'est pas *à priori* imprimé d'une identité sociale ou nationale. Pour Françoise Péron (1998), le territoire considéré comme « seule planche de salut » et les mobilités comme « perte de soi », sont des « images complémentaires [qui] concourent à renforcer les idéologies totalitaires de la territorialité ». L'auteure va plus loin en ajoutant que ces images constitueraient « une barrière majeure qu'il faut absolument lever au préalable du développement serein d'une réflexion neuve et pertinente sur la mobilité et les territorialités d'aujourd'hui ». Ma Mung (1994 : 111) va dans le même sens : « dans une certaine mesure, la diaspora est une nouvelle forme sociale, expression des nouvelles formes de rapports que la société entretient à l'espace et qui annonce peut-être la fin des territoires ». Ou encore : « L'enracinement est détourné vers l'âme, l'identité, l'être du groupe ». « L'empathie vers les proches remplace l'attachement au territoire » (109). Entre Tarrius et les deux auteurs précédents, le saut est grand. Pour l'un, l'appropriation de l'espace détermine le lien social et pour les autres, ce même territoire, étranger ou non, ne doit justement pas être considéré comme « planche de salut », comme déterminant. Comment donc considérer le rapport entre la mobilité, l'espace, le lien social et l'identité des migrants ? Nous sommes d'avis que, si l'étranger emporte avec lui ses territoires, si son territoire est multi-national, il n'empêche en tout cas pas que l'espace approprié, identifié, apprécié soit une ressource, un moyen, une « condition » du lien social. Il est le support des sociabilités, et peut même, s'il est public et accessible, constituer un « capital », c'est-à-dire un bien dont on peut profiter ou partager. Dans ces conditions, même si les mobilités croissent, et même si les territoires sont multiples pour le migrant, le territoire et ce qu'il représente ne meurt pas avec l'augmentation des mobilités, mais il se complexifie.

Notre travail s'attachera donc à interroger et comprendre le territoire alambiqué des migrants entrés clandestinement en Suisse en essayant de détecter des perceptions, des images ; mais aussi des contraintes spatiales, des insuffisances, des « déficits » dans leur capital spatial. Nous tenterons de comprendre quel est cet « ailleurs » que l'on amène avec soi, et quelle est la fonction du caractère « illégal » de cette migration dans cet « ailleurs ». Nous essaierons aussi de déceler l'« exterritorialisation » ou encore l'« ex-istence », qui marqueront l'espace de situations sociales et « juridiques » très particulières.

La géographie, nous avons essayé de le montrer brièvement, a un réel rôle à jouer dans la compréhension du fait migratoire. En ce que le migrant est étranger est à la fois aux personnes qui l'accueillent qu'à l'espace rencontré, la géographie doit écouter les récits qui disent la

¹⁵ L'auteur (1989) va encore plus loin lorsqu'il parle de « socialisation de l'espace par le mouvement » pour signifier la forme d'appropriation du territoire très spécifique des migrants (il fait référence plutôt à des nomades, à savoir des personnes ne s'installant jamais vraiment dans le pays d'accueil).

représentation de l'espace, l'appropriation d'un nouveau territoire, non seulement dans un souci scientifique, mais aussi pour éventuellement requalifier les espaces ségrégatifs, les rendre plus accessibles, plus ouverts, plus conviviaux ou même, allons jusque-là, plus solidaires. Ainsi, à la qualité de l'accueil sociopolitique (dans l'action citoyenne et institutionnelle), aux relations sociales vécues au sein d'une la communauté d'origine ou au contact de la société d'accueil, s'agrège la qualité de l'espace, faisant partie intégrante de l'hospitalité. Faire la géographie de la migration, dans ce contexte, interroge cet accueil et découvre des processus spatiaux d'intégration ou d'exclusion (accessibilité, ségrégation, intensivité des rencontres dans l'espace etc.) qui dépassent l'enjeu social et spatial d'une telle étude, puisqu'elle permet de redéfinir les territoires de la société d'accueil.

Mise à part leur « identité » migrante, les clandestins ont la particularité de former un groupe social homogène. En effet, ils présentent, de par leur situation « légale » la spécificité de ne pas avoir accès au marché du travail régulier. De par cette situation, ils sont soumis à une précarité très particulière, puisqu'à leur situation de dénuement économique pratiquement obligée (leur accès à des emplois qualifiés étant impossible) s'ajoute le risque constant d'une délation et d'un renvoi. Ainsi, les personnes sans papiers sont unanimement considérées comme des travailleurs (s'ils travaillent) pauvres. Nous allons donc voir maintenant comment, en tant que géographe, nous allons traiter de la pauvreté urbaine.

Aborder des questions de pauvreté

Nous avons déjà parlé des enjeux d'un travail comme celui-ci : il s'agit non seulement d'étudier une minorité et sa pratique de l'espace, mais aussi, de manière plus générale, de considérer l'approche géographique de la clandestinité comme une volonté d'engager la géographie dans la pauvreté. Ainsi, faire une enquête sur la ville des sans papiers, c'est aussi travailler sur la ville d'autres groupes sociaux précarisés, désaffiliés ou marginalisés, étrangers ou non (nous pensons notamment à la population rentière d'aides sociales ou aux toxicomanes).

La ville concentre les inégalités

Précisons tout d'abord que l'espace urbain est le lieu privilégié de la pauvreté, ceci depuis longtemps. En tant qu' « espace social, c'est-à-dire [...] un ensemble de positions sociales déterminant des champs d'action où circulent des biens rares, des capitaux dont l'appropriation est l'enjeu » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 53, d'après Bourdieu), la ville est à la fois « vecteur et espace d'intégration et d'exclusion » (*idem* : 54). Étudier la pauvreté, postule alors nécessairement, l'étude de l'espace dans lequel elle s'inscrit. En tant que support de cette pauvreté, le territoire peut tout autant tenter de résorber ce problème, tout autant l'aggraver. Par sa densité, la ville illustre les contradictions des systèmes que crée l'homme. Des systèmes qui ont évidemment changé dans l'histoire et dans l'espace, mais qui, chaque fois, se matérialisent dans la ville. Ainsi, par exemple, « le libéralisme industrialiste [du XIX^e siècle] trouve ses limites dans ses excès urbains de la fin d'un siècle ». Le libéralisme naissant, l'industrialisation, la forte urbanisation, et la création d'une classe prolétarienne pauvre, à la fin du XIX^e siècle, auront d'énormes conséquences dans la ville européenne. Les fameux taudis parisiens et leurs conditions d'hygiène catastrophiques en sont de bons

témoins. Ainsi, la montée des inégalités sociales s'est constatée aussi, voire surtout, dans la ville et ses quartiers. L'« ouverture des marchés », ou plutôt l'augmentation fulgurante des échanges de marchandises ainsi que la création du capitalisme marchand se sont matérialisés dans des centres urbains en explosion. Pour actualiser le problème :

« Le système productiviste qui a fondé la ville industrielle et tertiaire conduit partout aux mêmes conséquences. Au siècle passé, la division du travail industriel avait engendré l'accroissement de la productivité, la division sociale et spatiale du travail, le paupérisme de masse. Aujourd'hui, le triomphe du marché, la course à la compétitivité et à la performance, les mutations technologiques de la ville informationnelle, génèrent la flexibilité de l'emploi, la précarité, le chômage, l'*urban underclass* et les quartiers déshérités » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 40).

La ville est donc ce « concentré de société » qui rend la misère (mais aussi la richesse) palpable, visible. Si l'exode rural massif a provoqué un entassement dans les villes pendant la révolution industrielle en Europe, elle a aussi marqué d'un sceau nouveau la matérialisation spatiale des inégalités sociales. Le XIX^e siècle a ceci d'intéressant pour nous qu'il présente des similitudes avec notre époque. Une nouvelle « révolution » (technologique et informationnelle), de nouvelles formes de travail salarié (précarité et flexibilité de l'emploi, temps partiel, travail sur appel ou flux tendus) qui provoquent d'autres formes de pauvreté. La mondialisation des échanges, fondée sur l'idée d'une rationalisation des coûts des entreprises par la spécialisation internationale de la production, provoque un accroissement des emplois dans certaines branches et la baisse dans d'autres. Cette globalisation de l'économie mondiale est aussi basée sur le libre-échange et les « effets naturels du marché », en se basant sur l'idée que développait l'économiste britannique David Ricardo (au XIX^e siècle justement) selon laquelle la globalité du système économique mis en place par les pays est avantagée par la spécialisation des économies de chacun. Cette mondialisation libérale, agrémentée de plans drastiques en matière de politique nationale venant d'organes de régulation internationaux (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Organisation Mondiale du Commerce), a parfois eu des conséquences sociales désastreuses pour certaines nations à la fin des années 90 (Argentine, Turquie, Thaïlande entre autres). La « révolution » actuelle, entamée il y a plus de dix ans, a donc aussi son lot de pauvreté, et donc de pauvreté urbaine. Cette globalisation a ainsi changé l'économie mondiale, et la Suisse n'est pas en reste dans ce processus. Elle a, elle aussi, « subi » une tertiairisation de son économie (services aux entreprises, services de distribution, services personnels, tertiaire affilié – services externalisés -), et une nouvelle urbanisation, que l'on nomme maintenant plutôt « métropolisation », tant le plateau suisse s'apparente à une vaste agglomération urbaine. Mais cette métropolisation s'accompagne aussi, évidemment, du « paupérisme » que nous citons pour le XIX^e siècle. « Nous vivons ainsi un nouveau paradoxe urbain : lieux privilégiés de communication et d'interaction sociale, les agglomérations captent les principaux dynamismes économiques mais elles focalisent aussi les problèmes de précarité économique, de pauvreté et d'exclusion sociale » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 107). Cette urbanisation s'accompagne aussi d'un accroissement de la demande de main-d'œuvre non qualifiée, en raison, surtout, de l'augmentation des besoins en services personnels et aux entreprises, demande qui se crée en raison du rapprochement des catégories sociales et plus spécifiquement des l'expansion des services spécialisés (réparations de toutes sortes, nettoyages etc.) (Cunha, Leresche, Vez, 1998, 39 et 107-110).

Au cœur de cette précarisation d'une partie de la population « suisse » on trouve les étrangers. Non seulement parce qu'ils représentent une partie majoritaire des personnes occupant des emplois désormais précaires (main-d'œuvre non qualifiée surtout), mais aussi car ils constituent – en tout cas en ce qui concerne les personnes sans permis de séjour ni de travail – une manne pour les nouveaux besoins de l'économie suisse en « main d'œuvre bon marché » dans un contexte de concurrence mondialisée. Nous reviendrons dans la partie suivante sur cette demande de main d'œuvre étrangère, et comment il est possible, plus précisément, de l'interpréter (Marx, Harvey).

Le territoire comme ressource pour le lien social

Mais revenons au lien unissant la géographie à la pauvreté.

« La ville moderne, informationnelle, est aussi la ville du quadrillage fonctionnel où disparaissent progressivement les espaces de support d'une certaine sociabilité urbaine. À leur place, apparaissent des équipements et des espaces publics réglementés, qui inscrivent dans le territoire urbain de nouveaux usages de la ville et de nouvelles partitions entre groupes sociaux (parkings, espaces verts, espaces de jeux, rues piétonnières, homes, etc.) » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 38-39).

Ce que disent ici les auteurs est important pour nous. En effet, il paraît primordial, pour les personnes défavorisées, de pouvoir disposer d'une « ressource spatiale » supportant les sociabilités, au-delà des espaces privés. Dans ce contexte, inscrire dans le territoire un usage précisé de l'espace handicape la possibilité de fréquentation plurielle et variée du territoire. Intervient aussi, alors, bien sûr, la question de la privatisation de l'espace public. De la même manière que peuvent être privatisées des entreprises publiques ou alors se libéraliser des marchés nationaux, l'espace peut aussi faire l'objet de spéculation et de sélection dans sa « consommation ». De cette manière, le territoire peut être considéré, au même titre que l'école ou la santé, comme un « service public », dans la mesure où il peut représenter une « ressource » spatiale et sociale pour la population qui n'a pas accès à l'espace privé. Nous pensons par exemple à la construction d'un parc de loisirs dans un espace vert, ou encore à la relégation en-dehors de la ville de grands parcs publics, accessibles uniquement en transport privé. Nous pensons aussi à l'installation de plus en plus fréquente de caméras de surveillance dans les rues de certaines villes, ou encore au processus de « normalisation » des espaces publics, dont fait mention Arnaud Gasnier (2006) : « interdictions municipales de marcher et de s'allonger sur les pelouses d'un jardin public, de pratiquer le roller sur les places piétonnes, etc. [...], un espace public animé mais préservé de tout danger ou risque, un espace a-social déconnecté de l'action et de la réaction pourvu qu'il soit lisse et esthétiquement beau. [...] Comme si l'imprévisible, la différence, le non maîtrisable n'avaient plus leur place dans nos sociabilités », Nous voyons donc que la privatisation de l'espace public, ici, va de pair avec sa « normalisation ». « On ne peut s'empêcher de rapprocher ce phénomène de la question de l'enfermement résidentiel, de la sécurisation de l'habitat, du séparatisme et de la sécession sociale » (*idem*)¹⁶. La géographie a donc un rôle important dans notre contexte,

¹⁶ Ces exemples nous rappellent une problématique similaire, à Lausanne : la question des personnes toxiques dépendantes. En effet, ces personnes, fréquentant une place centrale de la ville, ont dû se mouvoir sur un autre espace public au centre, relativement proche, en raison des travaux de construction du nouveau métro (M2). Ces

puisqu'elle étudie comment les espaces publics sont fréquentés et perçus par des personnes défavorisées et marginalisées socialement ainsi que spatialement. Aussi, évidemment, « [...] la qualité du milieu de vie peut agir (en accentuant ou en atténuant) le sentiment d'exclusion des individus et des groupes » (Mathieu, 1997). Plus précisément, pour les clandestins, cet espace public peut néanmoins représenter un danger ou une menace, puisqu'il expose les acteurs. Il sera donc intéressant de voir dans quelle mesure les personnes sans autorisation de séjour préfèrent le « public » au « privé ». Nous reviendrons sur la notion d'espace public dans la cinquième partie de ce travail. Il paraît évident que la question de la gestion de l'accessibilité de l'espace, de sa pratique et de sa fréquentation dépend étroitement des pouvoirs politiques.

Ainsi, la géographie détient d'autres outils conceptuels d'importance, permettant d'appréhender la pauvreté en ville. En quoi la géographie urbaine est-elle pertinente pour étudier la pauvreté, nous demandions-nous. Cette discipline, par sa faculté à changer d'échelle territoriale, peut devenir un outil intéressant non seulement pour comprendre les raisons structurelles qui peuvent expliquer le dénuement de certaines couches de la population, mais aussi pour essayer de développer des moyens d'actions non plus basés sur l'État nation (la science politique s'en charge), mais pour concevoir des solutions *par le territoire*.

« La métropolisation et la globalisation impliquent aussi un décroisement des espaces économiques par l'effet d'une interrégionalisation et d'une internationalisation des marchés. Ces phénomènes favorisent certes une concurrence entre les entreprises, mais également entre les villes et les régions pour attirer les hommes et les activités les plus rentables » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 229). Dans ces conditions, moins que l'appareil d'État, c'est le territoire qui définit le lieu des problèmes sociaux. Ce territoire - urbain pour ce qui est de ce travail - est donc l'espace de la pauvreté plus celui de la politique de la pauvreté. La nuance réside dans le fait que le territoire, aujourd'hui, paraît plus propice à rendre compte des changements politiques - internationaux, nationaux, cantonaux, communaux - que l'institution étatique, pour les raisons qu'invoquaient les trois auteurs cités. Il s'agit donc clairement ici d'un changement de référentiel, passant de l'analyse de l'État-nation à l'espace. Ainsi, le territoire peut sédimenter des décisions ou des processus à la fois mondiaux et nationaux, dont les migrations et la pauvreté urbaine. Aussi, la désaffiliation que nous allons étudier est due d'une part à des mécanismes très globaux (la « mondialisation ») qui ont des similaires dans le monde entier, et d'autre part au retrait voire à la démission de l'État (dans un sens global cette fois, parce qu'il se réfère aux différents échelons fédéraux suisses), dans la réduction des inégalités. L'étude de la clandestinité, dans ce contexte, nécessite cette approche, vu qu'elle échappe justement à l'autorité de l'État et qu'elle se vit quotidiennement dans le territoire.

Parler de changement de référentiel d'analyse ne va pas sans parler de la « gouvernance », en tant qu' « ensemble des processus et des institutions qui participent de la gestion politique d'une société » (Lévy et Lussault, 2003 : 418). En effet, étudier une problématique par le

personnes ont donc fréquenté un nouvel espace public (agrémenté de bancs), cette fois encore plus proche des commerces, mais dangereusement exposé au trafic des transports publics. Les responsables des magasins ont fait savoir leur mécontentement aux autorités politiques, qui ont décidé d'empêcher alors aux personnes concernées de s'asseoir sur les bancs en... les enlevant ! Elles sont donc parties sur une autre place, très centrale elle aussi, mais moins « dangereuse » et moins proche des boutiques. On a là un bel exemple de « normalisation » de la pratique de l'espace public par la contrainte. Notons encore qu'au final, les personnes toxicomanes ne se situent désormais plus sur un espace commercial. On retrouve donc, dans une certaine mesure, le « séparatisme » dont parlait Arnaud Gasnier (2006).

territoire, étudier en fait l'interpénétration de différents niveaux de gouvernements, c'est aussi étudier les différentes instances régulatrices du territoire, publiques ou privée. C'est l'objet de la « gouvernance ». Ce travail peut s'inscrire dans ce cadre. En effet, en étudiant un phénomène social, politique et géographique tel que la clandestinité en ville, il s'insère dans cette volonté d'analyser une problématique non sous l'angle – aujourd'hui restrictif – de l'État, mais vise à prendre le territoire comme base théorique. Cette étude compte aussi « faire partie » de la gouvernance : en fait, nous voudrions contribuer à impliquer la géographie dans la gouvernance. Nous pensons que cette discipline a un rôle à jouer dans cette « multiplication et [...] différenciation des acteurs (étatiques et surtout non étatiques), individus, groupes, villes, régions, organisation, entreprises » qui forme notamment « un élément clé des processus politiques de mondialisation » (Lussault et Lévy, 2003 : 421). Par conséquent, nous voudrions faire de la géographie un des acteurs qui « jouent un rôle dans les orientations politiques stratégiques et les options de politique publique » (*idem* : 418).

Pour conclure cette partie attachée à rendre compte du lien unissant la géographie avec quelques composantes de notre problématique, synthétisons :

Étudier la clandestinité en ville, c'est aborder des questions sociales et anthropologiques. Dans un premier temps, nous avons donc essayé de montrer, en définissant très brièvement l'anthropologie (étude des invariants culturels), que cette discipline était consubstantielle à la géographie. Étudier le fonctionnement d'un groupe, c'est aussi, en effet, chercher à comprendre sa relation avec l'espace. Mais, de la même manière, appréhender l'espace ne peut se concevoir sans faire cas des personnes qui lui donnent signification et affection. L'anthropologie nous aidera, au moyen de certains de ses concepts, dans un groupe définissable par ses « invariants culturels », à déceler des relations singulières et homogènes avec l'espace. Dans un deuxième temps, nous avons exposé aussi les apports de la sociologie dans le cadre de cette étude. Si elle s'attache aussi à l'étude de la répartition des hommes dans l'espace, la sociologie, ici, servira davantage à comprendre la ségrégation en termes d'accessibilités spatiales et temporelles. C'est à l'aide de la (micro)sociologie aussi que nous analyserons les processus de « mise en scène » dans l'espace public par les clandestins à Lausanne.

Étudier la clandestinité en ville, c'est aborder des questions migratoires. La géographie étudie les migrations en ce sens qu'elles concernent un lieu de départ et un nouveau lieu d'habitation. Elle regarde donc en quoi le migrant apporte avec lui ses territoires et les met en lien avec de nouveaux. Il en résulte à la fois des processus subjectifs de déterritorialisation, et à la fois de nouveaux postulats sur les territoires du pays d'accueil. Comment sont-ils perçus et ce que nous disent les migrants à leur sujet sont des éléments importants pour la connaissance géographique de l'Autre et de ses territoires d' « adoption ».

Étudier la clandestinité, enfin, c'est aborder des questions de pauvreté. La géographie est concernée par la pauvreté pour plusieurs raisons. D'abord, l'espace urbain, par définition dense, concentre des populations socialement différenciées. Il convertit l'espace en théâtre de la misère ou de l'abondance. Durant les quinze dernières années du XX^e siècle, la structure de l'emploi s'est modifiée et a laissé apparaître de nouvelles formes de pauvreté, dues en partie à la précarisation de la main-d'œuvre non qualifiée. Cette pauvreté se concentre aujourd'hui dans les villes, et donne naissance à des pratiques différenciées de l'espace urbain. L'espace public, dans ces conditions, est important aussi d'une part parce qu'il propose un support de lien social avec la société d'immigration, et d'autre part parce qu'il constitue un « service public », une ressource pour les nouveaux arrivants, par-delà de la sélectivité de l'espace

privé. La géographie a aussi l'occasion, pour expliquer cette nouvelle pauvreté, de faire usage d'échelles variées, qui rendent d'autant plus intelligibles des phénomènes à la fois locaux et globaux.

Les disciplines que nous allons engager dans l'étude de la pratique urbaine des clandestins à Lausanne vont déployer certains outils pour analyser une situation sociale très particulière ainsi qu'un statut « légal » unique. Nous allons donc poursuivre en développant les concepts que ces disciplines nous livrent, et qui, chacun, nous serviront également à analyser un rapport original à la ville.

ANTHROPOLOGIE URBAINE DE LA PAUVRETE ET DE LA CLANDESTINITE

Dans cette deuxième partie, nous allons développer les concepts se référant à la situation sociale et légale des personnes sans papiers. Nous allons, dans un premier temps, définir les termes clés que nous utilisons. Nous passerons en revue, à cette occasion, les termes de « sans-papiers » ou de « clandestins », pour rendre compte du flou relatif de ces notions et des confusions qui président à leur utilisation.

Nous poursuivrons en mettant en rapport la question des sans-papiers avec celle de leur intégration et comportement dans l'espace. Nous verrons alors, par exemple, que la non intégration politique *forcée* des protagonistes (dans la mesure où les sans-papiers ne sont pas contingentés par l'autorité) a un lien avec l'intégration dans l'espace *public* (l'espace politique et l'espace des discussions) et l'espace *du public* (le territoire). De cette manière, nous ferons la relation entre une intégration sociale très difficile, voire impossible dans la société d'accueil, et une intégration spatiale compromise aussi. Nous développerons alors les concepts de « civilité » et de « citoyenneté », qui tous deux se réfèrent à un comportement ou à un droit à la fois dans l'espace et dans la société (dans le *social* et dans le *spatial*).

Nous continuerons en insistant sur le handicap que constitue la mobilité dans ce processus. Après avoir expliqué ce qu'il est entendu par « pauvreté », nous essaierons de montrer que le nomadisme a de tout temps constitué un obstacle à la reconnaissance sociale et légale, et qu'il a toujours été synonyme de pauvreté ou de précarité. L'assistance aux pauvres, dans ce contexte, se fait alors par le critère de l'appartenance territoriale.

Des « sans-papiers » aux « clandestins » : que veut-on dire ?

Avant d'exposer les notions nécessaires à la bonne compréhension de l'analyse des entretiens avec les personnes sans autorisation de séjour à Lausanne, nous nous devons de clarifier certains termes. Nous avons utilisé ceux-ci presque indifféremment dans les parties précédentes, mais il est important d'éclairer plus précisément ce que chacune de ces notions recouvre et signifie.

« Sans-papiers » ?

Tout d'abord la notion de « sans-papiers ». « Ce terme est généralement présenté comme issu des premiers combats de ces migrants pour obtenir leur régularisation en France, avec l'occupation de l'église Saint-Bernard en 1996¹⁷. En réalité, il était déjà utilisé en 1982 lors d'une grève de la faim de marchands ambulants ». Notons que ce terme peut être considéré comme ethnocentriste. En effet, les personnes vivant « illégalement » sur un territoire ne sont pas forcément dépourvues de papiers. Ils n'ont simplement pas les bons ! Il serait donc plus juste de dire « sans papiers leur autorisant à séjourner dans le pays d'accueil » ou encore « sans papiers nécessaires à l'établissement *dans le pays convoité* ». La notion de « sans-papiers » peut être considérée comme péjorative ou dégradante : réduire une personne à sa capacité à fournir aux autorités les documents nécessaires à leur « consentement » n'est pas très élogieux. De la même manière, « la signification politique de la lutte pour le droit au séjour se dissout dans la victimisation » (Brun, 1997 : 103), qui fait plus particulièrement référence ici au préfixe « sans » (comme dans « sans logis », « sans emploi » etc.). En effet, il paraît important de ne pas réduire la « question des clandestins » à la simple inclination à l'altérité ou à la question humanitaire. Il s'agit en fait, plus que cela, de la comprendre comme un réel problème politique, une vraie contradiction dans le système libéral (dans le sens économique du terme) que met en place la majorité des pays industrialisés.

« Clandestins » ?

Le terme « clandestin », lui, n'est pas bien meilleur. Depuis les attentats du 11 septembre notamment, ce terme a une réelle connotation péjorative. Les « clandestins » sont souvent décrits comme des personnes potentiellement dangereuses pour la société, et doivent être surveillées pour cette raison. Il est intéressant de constater aussi que ce terme – plus encore que celui de « sans-papiers » – tend à être utilisé sans connotation légale. En fait, les « clandestins » tendent à être « naturalisés » dans leur identité africaine (surtout) – c'est comme cela que nous le ressentons. Ainsi, les personnes qui partent d'Afrique de l'Ouest pour

¹⁷ L'occupation de cette église a lieu dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Elle marque surtout l'intervention très musclée, en août 1996, des forces de l'ordre (des coups de hache dans la porte de l'église !) pour évacuer les quelque 300 personnes qui dormaient là depuis trois mois.

Le terme apparaît néanmoins déjà dans le Petit Larousse de 1993 : « Personne qui ne possède pas les documents qui lui permettent de justifier de son identité et, si elle étrangère, de la régularité de sa situation en France (pièce d'identité, carte de séjour, permis de travail, etc.) ». Il apparaît donc dans cette définition que le terme « sans-papiers » se réfère au caractère illégal autant du séjour que du travail. Notons aussi qu'un sans-papiers, si l'on en croit le dictionnaire, peut aussi être clandestin dans le pays où il habite !

essayer de rejoindre les îles Canaries ne sont pas encore arrivées en terre espagnole qu'elles sont déjà « clandestines »¹⁸. Pour preuve le texte de présentation de l'émission « complément d'enquête » passé en septembre 2006 à la télévision (voir bibliographie) : « Ces îles espagnoles au large de l'Afrique de l'Ouest voient affluer chaque jour des bateaux entiers de clandestins affamés et désespérés ». Si les migrants sont encore dans le bateau, pourquoi parler de « clandestin » ? Il y a dans ce glissement sémantique nouveau un réel danger, d'après nous. La notion de « clandestinité » s'adresse dans ce genre de cas à une situation sociale (« affamés et désespérés »), ethnique aussi (nous serions tentés de prévoir que dans quelque temps, les Africains de l'Ouest, ou même les Maghrébins, même en situation « légale », seront soupçonnés de ne pas avoir de papier seulement selon leur couleur de peau), alors qu'il s'agit uniquement d'une question *juridique* (et même pénale aujourd'hui). Certes les individus auxquels on fait référence ici vont bientôt être en situation illégale, mais nous avons bien peur que la frontière entre l'identité sociale et « légale » se confond de plus en plus. Luigi Bobba va dans le même sens que nous (1997 : 104) : « les sans-papiers, qui s'étaient voulus des *acteurs*, se trouvaient exposés à être de plus en plus *objets* de discours et à perdre la maîtrise de leur image telle qu'elle se dessinait progressivement aux yeux de l'opinion ».

Les immigrés sans autorisation de séjour sont souvent associés à leur activité professionnelle illégale. Il s'agit aussi de rectifier quelques imprécisions ou préjugés sur cette « économie souterraine ». Cette dernière notion englobe en fait celles de « travail illégal » et d'« économie informelle ». Il y a néanmoins une distinction à faire entre les deux. Le « travail illégal », en réalité, « englobe une série de préjudices causés à la collectivité (pertes financières pour les organismes publics et l'État), aux entreprises en règle (concurrence déloyale) ou aux salariés (absence de protection sociale, perte de garanties réglementaires) » (Marie, 1997 : 160). Il « désigne toutes pratiques qui, par-delà leur diversité juridique, leur spécificité économique et sociologique, ou la qualité de leurs protagonistes, visent à soustraire des obligations fixées par les réglementations fiscales, économiques et sociales, tout ou partie [*sic*] d'une activité professionnelle » (*idem*). Le travail illégal est donc une activité illicite et réprimée en tant que telle (par exemple trafic de drogue, recel etc.).

Par contre, l'« économie informelle » désigne « toutes activités de production socialement organisées, créant des biens et des services qui s'échangent sur le marché et qui – en totalité ou en partie – sont dissimulés aux pouvoirs publics » (*idem*). Cette pratique n'est donc pas, contrairement au « travail illégal », illicite en soi, mais c'est sa façon d'être pratiquée qui l'est (le travail domestique non déclaré par exemple, ou l'évasion fiscale, ou encore le travail sans protection contractuelle)¹⁹. Ainsi, nous voyons que l'économie informelle peut concerner à la fois des personnes avec autorisation de séjour, mais sans l'aval des pouvoirs publics, et à la fois des migrants sans droit d'établissement. Il faut bien faire la distinction, dans ce contexte, entre le « travail clandestin », qui signifie l'économie informelle en général, et la clandestinité, qui sous-entend un *état*, un *séjour* légalement prohibé. L'opinion publique et les médias confondent souvent ces deux réalités, donnant parfois lieu à des préjugés discriminatoires. « Les étrangers démunis de titres de séjour (dits « clandestins ») sont [...] pratiquement présentés comme la cause de la prospérité de l'emploi illégal [« économie informelle » pour notre terminologie], alors que l'on sait qu'ils y sont minoritaires » (Morice,

¹⁸ Nous basons ces déclarations surtout sur le discours des médias français ou espagnols. Dans le documentaire diffusé dans l'émission française « complément d'enquête » (18 septembre 2006 sur France 2), les journalistes et les médecins ou policiers qualifiaient de « clandestins » ou « clandestinos », toutes les personnes *candidates* au séjour en Espagne ou ailleurs en Europe. Mais les migrants en question n'avaient pas encore atteint la chimère.

¹⁹ Voir aussi un des spécialistes de la question : Maurizio Ambrosini (2006).

1997 : 178). Et encore : « [...] le travail au noir (y compris d'artisans enregistrés) est tellement entré dans les mœurs que l'opinion a développé une casuistique déculpabilisante à son endroit. Par un déplacement de la réprobation morale, c'est donc « sur les prétendus « travailleurs clandestins », c'est-à-dire les victoires d'un emploi illégal, que se reporte la vindicte » (Morice, 1997 : 182-183). L'auteur met le doigt ici sur un grand paradoxe : alors que l'économie informelle des migrants sans autorisation de séjour est minoritaire par rapport à l'ensemble de l'économie souterraine, les efforts politiques, ainsi que l'opinion publique, focalisent les débats et les efforts pour lutter contre une racine du problème qui, en vérité, n'en est pas une (les migrants). Ce travail au noir peut prendre plusieurs formes : emploi de stagiaires qui n'en sont pas (longs contrats payés symboliquement), « faux intérimaires » (la même personne est engagée plusieurs fois périodiquement pour un travail), « travail à son compte » (les travailleurs effectuent des petits travaux de manutention, de garde d'enfants, de cours à domicile etc.) ou encore travail de personnes sans titre. L'économie informelle, ainsi, comme nous l'avons vu, caractérise surtout des formes irrégulières de contrat (ou justement, de non contrat) de travail, plus que l'emploi d'étrangers clandestins. Par conséquent, nous serions tenté de dire que, dans notre pays, d'un point de vue du travail ou de la relation à l'employeur, il y a plus de clandestins suisses que de clandestins étrangers.

Ainsi, nous voyons que les termes couramment usités dans le langage médiatique ou politique a son lot d'imprécisions. Celles-ci peuvent même donner naissance à des présupposés discriminatoires : non seulement, le seul terme de « clandestin » tend à être péjoratif et même décrire une origine ethnique, mais il peut même être instrumentalisé pour lutter non contre une forme de salariat illégal, mais contre certaines catégories de personnes très précises qui le pratiquent. En raison de l'imprécision du terme « travail clandestin » - se réfère-t-on aux personnes ou au travail ? - les personnes sans autorisation de séjour se confondent avec des travailleurs « légaux », mais sans contrat de travail régulier, ou même sans contrat du tout. Ainsi, cette imprécision donne lieu à un discours (politique et médiatique) grossier qui consiste à faire croire que les responsables de l'économie souterraine sont les seuls migrants « illégaux ». Nous avons jusqu'à maintenant utilisé ces termes presque indifféremment pour qualifier les migrants sans autorisation de séjour. Nous continuerons à le faire par la suite, pour faciliter la lecture du texte. Nous indiquerons à bon escient lorsque nous ferons la différence entre les significations nuancées de ces termes.

Comment décrire le rapport entre la clandestinité et la ville ?

Si nous avons maintenant défini les notions clés de ce travail et émis quelques réserves quant à leur utilisation, il importe aussi de décrire ce qu'elles impliquent d'un point de vue anthropologique et géographique. Ainsi, dans la prochaine partie, nous allons nous attarder sur le « groupe » que peuvent constituer les clandestins, sur la cohérence de ce groupe et ses invariants. Nous verrons alors que parmi ces invariants, il y a notamment un rapport singulier à la ville en tant qu'organisation politique, en tant que « Cité ».

Le thème de notre étude interroge à nouveau frais la relation entre les acteurs et la ville en sa qualité de *polis*. Ce dernier terme, datant de l'Antiquité a en effet donné lieu à la notion de *cité* puis à celle de *politique*. Ainsi, « la cité (*polis*) désigne indistinctement, dans le monde grec ancien, une communauté humaine et la forme constitutionnelle qu'elle adopte, les

hommes rassemblés dans les limites civiques d'une même vie commune et l'ensemble des institutions auxquelles ils ordonnent cette existence commune » (Lussault et Lévy, 2003 : 161). La *polis* inclut ainsi à la fois les hommes et les lois et politiques qu'ils mettent en place. Mais ce qui est intéressant pour nous, c'est que cette cité comprend les hommes « dans les limites civiques d'une vie commune ». Par conséquent, la « ville » inclut des citoyens (*politès*), qui ont le droit de vote, mais exclut aussi des *mètèques*, des étrangers à la cité, par conséquent dépourvus de citoyenneté, tout comme les esclaves, les enfants ou les hommes de peine (Gallissot, 2000 : 37). Les migrants que nous étudions ici entretiennent un rapport singulier avec *le* politique (avec l'État en général, donc avec la cité et la Cité, en tant qu'institution) : ils sont à la fois étrangers à la Cité et à la Suisse (ce qui leur confère de la *précarité politique*), et à la fois sont souvent comparés à ce qu'on appelait à l'époque des *esclaves*, presque dépourvus de droits. Plus encore, ils sont dans la grande majorité des cas pauvres, ce qui, aussi, peut être considéré comme une forme de non-intégration dans la vie politique de l'État (nous reviendrons sur cela plus tard dans cette partie). Évidemment, ce statut d'*étranger à la ville et à la Cité* a des conséquences spatiales intéressantes. Alors que dans l'Antiquité, l'*agora*, espace « public »²⁰ des décisions politiques, était justement réservé strictement aux personnes ayant le droit de vote, les citoyens, aujourd'hui, entretiennent éventuellement un rapport privilégié avec l'*agora* : existe-t-il encore pour ceux que nous pourrions encore appeler *mètèques* : les migrants sans titre de séjour ?

Consubstantielle à la question de l'intégration dans la Cité : la civilité et la citoyenneté.

La « civilité »

Prenons la première. Jacques Lévy et Michel Lussault (203 : 163) la définissent ainsi : « Ensemble d'attitudes et de comportements des individus présents dans les espaces publics, qui manifestent, dans la mise en œuvre de normes légitimes ou dans leur refus (les incivilités), la dimension politique des interactions sociales élémentaires ». C'est surtout la fin de cette brève définition qui nous semble importante pour notre travail. En effet, ces attitudes dans l'espace public semblent régies par une instance politique. Cette instance est plus symbolique qu'effective, et propose en fait de redéfinir le rapport au pouvoir et à la démocratie. En fait, la civilité est la condition de la survie de l'espace public, en ce qu'elle permet de respecter des codes d'usage du sol et de relation aux autres usagers.

« Chaque fois, par exemple, qu'un empiètement tend à privatiser un espace réputé public, qu'une subversion des fonctions aboutit non à offrir de nouvelles virtualités aux usagers mais à restreindre les libertés (la frontière n'est pas toujours facile à fixer entre les deux situations), le lieu perd une part de son caractère public. Sans parfois qu'un seul mot ait été prononcé par les acteurs de ces micro-événements, c'est bien des valeurs politiques de la société urbaine et de leur mise en œuvre qu'il est question » (*idem* : 338).

Ainsi, elle postule l'égalité de tous devant l'espace public, puisque tous ont cette compétence sociale régulatrice des sociabilités. « La présomption d'égalité est un présupposé de l'espace public et de l'univers des rencontres sociables » (*idem* : 165). Elle est ontologiquement

²⁰ L'espace public prend ici son double sens initial : espace du politique et des décisions concertées par les citoyens et espace urbain matériel où se rencontrent ces derniers.

démocratique (ce qui lui confère sa dimension politique), mais n'a pas de rapport avec la discrimination « nationale » (ou territoriale, ou encore statutaire, pour ce qui est des esclaves, dans la Grèce antique) dans le traitement de l'intégration dans l'espace public. Si la civilité est même, pour les auteurs précédents, condition de la citoyenneté, les personnes habitant, ou même fréquentant le même espace urbain sont des citoyens plus que des citoyens. Les sans-papiers, dans ce contexte, par leur probable compétence sociale d'intégration (ou plutôt de *superposition*, leurs actions se limitant au *je sais ne pas déranger ou me mettre en danger*) auront l'avantage de tester la ville et ses espaces de convocation de populations différentes socialement, ethniquement et « juridiquement ». Nous reviendrons sur le type de civilité mis en oeuvre par les migrants que nous étudions lorsque nous parlerons de l'espace public proprement dit, de sa fonction et de ses enjeux, dans le quatrième chapitre de ce travail.

La « citoyenneté »

Étymologiquement, la « civilité » se rapporte à *civis*, en latin « citoyen ». La « citoyenneté », en tant que « pleine possession des droits qu'une communauté s'est réservés à l'intérieur d'un territoire » (Mac All, 1985), plus que la « civilité », est strictement politique. Elle n'est conférée qu'à des individus précis et choisis par l'État, pour différencier les « nationaux » des « étrangers ». De ce point de vue, la « citoyenneté » et la « nationalité » sont équivalentes (Gallissot, 2000). Ainsi, contrairement à l'Antiquité romaine par exemple, pendant laquelle la conception de la « citoyenneté » était territoriale, la notion actuelle reprend la définition et la condition grecques d'une part, et libérale d'autre part de la « citoyenneté ». Elle ne prend en compte « ni femmes, ni enfants, ni hommes de peine et gens de service, implicitement ni esclaves qui sont domestiques, et explicitement ni « immigrés » métèques » (*idem* : 37). Selon la doctrine libérale, la participation politique est fonction de la capacité des citoyens, à leur instruction ou encore à leur propriété. Alors, comme le souligne René Gallissot (2000 : 38) (en se référant à l'*Encyclopédie*) : « ceux qui n'ont pas de propriété n'ont pas de patrie ».

Pourtant, à l'heure de l'exacerbation de l'internationalisation des échanges commerciaux et culturels, à l'heure de migrations toujours plus importantes, la « citoyenneté » est mise à mal. Ainsi, bien sûr, les revendications nationalistes font leur retour, mais aussi, avec elles, la police des séjours, la police de l'identité nationale, de la citoyenneté, ou encore de l'identité. D'autres formes de citoyenneté, également, font leur apparition. Ces dernières, alors, moins tributaires du cadre strict de la nationalité, transcendent la conception libérale et essentialiste de la « citoyenneté ». La participation politique ne se décline, de ce point de vue, plus en fonction de la participation politique *par les urnes*, mais plus par un processus de consultation²¹, destiné à combler la *précarité* ou *l'impuissance* politique des étrangers. Le pouvoir n'est donc pas purement politique, mais plutôt ethnique. Il n'en demeure pas moins que, par ce biais, la « citoyenneté » est considérée plus largement : elle devient « sociale » (ou « sociologique » pour certains auteurs)²².

²¹ Martiniello (1999 : 87) définit la *consultation* en ces termes : « action de demander conseil ou avis. [...]

Consultation ne signifie pas pour autant adéquation ou acceptation. Autrement dit, les élus locaux ne sont pas tenus légalement de suivre le conseil proposé ou l'avis donné ».

²² Notons aussi que cette citoyenneté sociale – nationale – peut être transposée à un niveau international. Dans la mesure où les États font système les uns avec les autres, au niveau international, les mouvements sociaux locaux prennent valeur de citoyenneté sociale (internationale cette fois). Par là, un citoyen suisse doté de citoyenneté « juridique » dans son pays peut faire valoir une citoyenneté sociale au niveau mondial (par son action associative par exemple).

Par ailleurs, d'après le même modèle, la citoyenneté « juridique » peut se perdre : c'est le processus inverse. Certaines catégories de personnes ayant le droit de vote peuvent ne pas être dotées de citoyenneté « juridique » en raison de leur situation sociale : « En termes sociologiques, il s'agit de divers degrés de citoyenneté découlant de la discrimination dont font l'objet les différentes catégories minoritaires » (Mac All, 1995 : 83). Ainsi, par exemple, les femmes peuvent être considérées comme un groupe sociologiquement dominé par l'homme. Par conséquent, en dépit des textes juridiques conférant le même droit aux deux genres, les femmes souffrent d'un déficit sociologique. Par ce biais, une distinction est faite entre la « théorie » (la législation) et la « pratique » (la vie de tous les jours). De la même manière, la « citoyenneté » a tendance à recouvrir la notion de « citoyen » ou même « personne », cachant par là la discrimination politique à laquelle elle se rattache.

« Tout en faisant ressortir la distinction réelle – sur le plan, par exemple, des droits de résidence et de protection – entre les « citoyens » et les « étrangers », cet élargissement du concept de citoyenneté et son apparente homogénéité finissent par masquer les différents statuts minoritaires et majoritaires qui se retrouvent dorénavant à l'intérieur de la catégorie de citoyens » (*idem*).

À l'intérieur de la catégorie de citoyens, il y a donc aussi des indigènes, qui auraient le droit de vote, mais qui ne votent pas par manque d'intégration dans la société locale et ses institutions. La citoyenneté se décline donc à différents degrés selon les groupes sociaux et ethniques.

Quel rapport avec le territoire ?, se demande peut-être le lecteur. Il est intéressant de voir que la citoyenneté s'inscrit dans l'espace. Non seulement parce que, théoriquement et étymologiquement, l'*espace public* est l'espace de l'opinion publique, du politique²³. Il est donc premièrement politisé. Le « citoyen », ainsi que la « citoyenneté », se réfèrent donc à l'espace dans lequel ces notions prennent place (il n'y a pas de citoyenneté sans espace). Mais aussi parce que certains espaces sont connotés en terme de « citoyenneté », et même en *produisent* certains degrés : « [...] écoles, hôpitaux, bureaux gouvernementaux, transports en commun, parcs, centres commerciaux et rues sont tous des territoires ayant leurs frontières, leurs portes d'entrée et de sortie, leurs règlements et leur constitution » (*idem* : 86). Et, naturellement, si l'espace est politiquement connoté, « sur chacun de ces types de territoires se déroulent des relations intercatégorielles liées aux formes d'appropriation auxquelles les territoires sont sujets » (*idem*). Ainsi, Christopher Mac All prend un exemple très intéressant : selon une enquête faite auprès de femmes à Montréal ayant droit à la « sécurité du revenu » (les femmes en question sont donc socialement défavorisées), ces personnes ne fréquentent que très rarement, n'ont pas « droit » à certains espaces de citoyenneté : le territoire du travail, celui de la consommation, des transports en commun (la distance, pour elles, est par conséquent problématique), le territoire de l'école supérieure, et même, dans le pire des cas, « l'espace du soi, sorte de territoire de dernier recours, est envahi par le mépris » (*idem* : 89). Les seuls lieux de citoyenneté fréquentés sont ceux des cours de formation ou d'orientation, ou encore les coopératives d'habitation. L'auteur en tire la conclusion suivante, très importante pour nous : « les personnes assistées sociales sont ainsi, progressivement, dépossédées de leur citoyenneté et refoulées vers un espace hors-murs d'où il devient de plus en plus difficile de regagner l'enceinte de la Cité ». Antonio Da Cunha, Jean-François

²³ Nous développerons plus à fond cette idée dans le quatrième chapitre de ce travail.

Leresche et Isabelle Vez (1998 : 65) prolongeront l'argument de Mac All en disant : « lutter contre la pauvreté c'est donner aux pauvres une identité de citoyen ».

Ainsi, il paraît clair que la dimension politique du territoire ségrège les pratiques et les représentations sociales de l'espace. Cette dimension est très importante pour nous pour plusieurs raisons :

Les personnes sans autorisation de séjour sont privées de citoyenneté juridique *et* sociologique. Il semble dans ces conditions que leur représentation de la ville est partielle ; elle est surtout déterminée par des processus non seulement d'exclusion *de* la société d'accueil (spatialement), mais en plus de rejet *par* celle-ci (socialement). Nous voyons que la notion de « citoyenneté » sert aussi à décrire l'intégration ou non dans la cité (et la Cité), plus que le simple fait de faire partie d'une communauté politique. Elle pose problème évidemment pour les personnes concernées, mais aussi pour ce que la ville représente en général, pour tous ses citoyens. Si la citoyenneté peut être *sociale* ou *sociologique*, alors tous les habitants de la cité sont concernés par ce processus d'exclusion spatiale. Nous voyons donc que le sujet de notre analyse, les sans-papiers, implique tous les habitants précarisés et concernés par l'*impuissance* politique, concernés par la domination sociale et spatiale. De ce point de vue, même si légalement, c'est irréalisable, il est possible de redonner aux clandestins une identité de citoyen. Par l'intégration spatiale, par des espaces publics (justement !) performants, accessibles, conviviaux, ouverts. Ainsi, c'est peut-être plus le territoire que l'appareil d'État qui définit le lieu des problèmes publics. Faire la géographie urbaine de la pauvreté, de l'illégalité ou de la clandestinité, c'est aussi, dans ce contexte, « redonner aux pauvres une identité de citoyen ».

La dimension politique de l'espace est ainsi importante pour l'intégration spatiale des habitants. Elle l'est aussi pour une autre raison non moins essentielle : la question de la lutte contre la pauvreté. En effet, il paraît évident que, aujourd'hui, l'assistance sociale des personnes démunies se fait par la solidarité de tous les citoyens *via* les mécanismes de redistribution, mais force est de constater que cette procédure discrimine en fonction des statuts légaux. Nous verrons par la suite comment des personnes sans autorisation peuvent obtenir de l'aide dans la société d'accueil, mais relevons simplement que l'État ne permet pas aux personnes sans titre de séjour une aide financière même si les enfants des sans-papiers ont droit à la scolarisation (d'où une des nombreuses absurdités du système). Pourtant, au-delà de ce fait paraissant bien évident, il n'en a pas été toujours de la sorte. En effet, nous allons voir maintenant que la « question sociale » a varié selon la période, et ses fondements ont diamétralement changé. Depuis l'avènement de l'État-nation, en effet, « le principe de territorialisation [qui dominait jusqu'au XVIII^e siècle] est conservé, tout comme le principe d'invalidité, mais c'est désormais la nation qui constitue la communauté de base garantissant le droit au secours » (Castel, 1995 : 298). Alors qu'aujourd'hui les frontières sont transcendées par des mécanismes économiques (et culturels, par les nouvelles technologies) libéraux, quel rôle attribuer à l'État dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ? Nous verrons en étudiant la question du secours aux marginalisés que l'appartenance territoriale a toujours été primordiale, et que, par conséquent, les clandestins, les migrants, les « vagabonds », les « errants » ont toujours posé problème, et ont toujours constitué une menace pour la société. Nous aurons donc l'occasion, par là, d'étudier l'homme dans ses invariants anthropologiques, dans ce que ses parties les plus faibles sont toujours, quelle que soit l'époque, les parties à enfermer, cacher, sanctionner, immobiliser, « normaliser » ou encore renvoyer, délocaliser.

De la pauvreté à l'assistance

Avant de discuter la notion d' « assistance », il convient de préciser le terme principal du débat : la pauvreté²⁴.

La conception de « pauvreté » est double dans la recherche urbaine :

D'une part, une approche consiste à analyser les « espaces de relégation » des classes sociales défavorisées, les poches de pauvreté dans la ville. Cette approche articule également les processus qui mènent à la marginalisation socio-économique et spatiale, en raison du fonctionnement du marché du logement. D'autre part, une seconde approche consiste à étudier des parcours, des processus d'exclusion tels qu'ils sont vécus par les citoyens. De cette manière, on met le doigt sur les changements socio-économiques de la société tout entière en analysant ses conséquences sur les citoyens. « Cependant, quelle que soit l'alternative méthodologique mobilisée, l'interprétation des faits observés renvoie inévitablement au jeu complexe des déterminations économiques et technologiques du développement urbain » (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 48). Nous serions tenté d'ajouter à cette synthèse le déterminant politique. En effet, il nous semble important d'analyser aussi le processus à la fois mondial et local qui influence grandement ces « déterminations économiques et technologiques ».

Ainsi, l'étude de la pauvreté peut se résumer en trois axes (toujours selon les mêmes auteurs : 40) :

1. « L'analyse des ressources économiques, relationnelles et culturelles des populations urbaines plus défavorisées ».
2. La description des conditions d'existences de ces mêmes personnes.
3. L'analyse des trajectoires par lesquelles passent les personnes confrontées à la pauvreté, et la description de leur vécu.

La pauvreté se caractérise ainsi par un manque de ressources matérielles, par des conditions d'existence mauvaises (logement, loisirs, santé par exemple), ou encore par un déficit culturel et social :

« La pauvreté est une notion multidimensionnelle : les situations de pauvreté peuvent combiner un triple déficit des individus au niveau de leur intégration dans la vie urbaine (réseau relationnel, familial, social) et de leurs ressources économiques, mais aussi sur le plan de leurs capitaux culturels (niveaux de formation), C'est la prise en considération conjointe des trois types de ressources (capital économique, capital relationnel, capital culturel) dans leurs liens au besoin de reconnaissance sociale qui peut rendre compte de la diversité des figures de la pauvreté urbaine, qu'elle soit nouvelle ou traditionnelle » (*idem* : 54).

²⁴ Notons que le terme « pauvreté » ne se confond pas avec celui de « précarité ». Le deuxième désigne le *risque* de verser dans le dénuement social.

Nous allons encore ajouter deux caractères de la pauvreté que nous allons analyser plus avant. Le premier est la « précarité politique », suggéré par Marco Martiniello (1999). Les étrangers sans autorisation de séjour, mise à part une possibilité théorique (et non pratique) de prendre part aux organes de consultation communaux ou cantonaux, ne peuvent pas participer à la démocratie, ils ne sont pas citoyens. Le deuxième est lié au premier (nous allons particulièrement l'étudier dans ce travail) : le capital spatial. Les personnes désaffiliées, et les sans-papiers plus particulièrement, ont une vision de la ville particulière, déterminée par des processus de domination sociale. Par ailleurs, l'approche consistant à considérer la pauvreté comme un *processus* de dissociation sociale nous permettra de mettre en relief les territoires *que l'on emmène avec soi* en émigrant : nous aurons l'occasion ainsi de considérer la migration comme un processus de perte et de récupération de repère spatial et encore d'analyser une nouvelle appropriation de l'espace.

La question de la pauvreté ne va pas sans celle des moyens de lutter pour la résorber. En fait, la pauvreté, en tant que problème dû à l'incohérence et à l'imperfection du système que la société met en place, est consubstantielle à la « question sociale » telle que la définit Castel (1995 : 25) : « Elle est un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société (ce qu'en termes politiques on appelle une nation) à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance ». En fait, il nous semble que, plus que les capacités de cette société à la régulation de ses parties les plus faibles, le problème de la lutte contre la pauvreté trouve ses fondements dans la considération même - presque philosophique - du phénomène de la pauvreté. Schématiquement, la question principale est : Qui est responsable ? Comment expliquer la pauvreté ? Comment la résoudre ? En répondant à ces questions, on interroge à nouveau la notion de pauvreté, et l'on signifie sa conception personnelle. Le responsable est-il le pauvre ou la société (la nation) ? La pauvreté s'explique par les failles d'un système ou par les failles des individus ? Vainc-on la pauvreté par la responsabilisation ou par la solidarité ? L'explication et la résolution du problème de la pauvreté dépendent étroitement de la définition qu'on en fait. Les divergences de point de vue s'articulent toujours autour de l'axe responsabilité individuelle - responsabilité publique. Robert Castel, dans « les métamorphoses de la question sociale » fait l'histoire de cette dialectique. Il montre que les moyens de « colmater les brèches entre organisation politique et le système économique » (26) (c'est-à-dire la question sociale) a commencé bien avant la naissance des États-nations. Il montre aussi que « la question sociale se pose explicitement sur les marges de la vie sociale, mais elle « met en question » l'ensemble de la société » (30). Aujourd'hui, avec l'appauvrissement des mécanismes de solidarité, avec le retrait des « États Providence », la question sociale est réinterrogée à nouveau frais : elle tend à se rapprocher de mécanismes anciens, construits sans l'ordre de l'État-nation. Le phénomène de la clandestinité, lui aussi, (ré)apparaît dans ce contexte, laissant place à des similarités étonnantes avec le temps où les migrants étaient des « vagabonds », des « nomades » menaçant l'ordre sédentaire. Ces similarités vont nous informer sur des caractères « immuables » de l'homme, sur la société qu'il construit, et sur le traitement qu'il accorde à ses franges les plus fragiles.

Ainsi, par exemple, au VI^e siècle, la *matricula* dresse une liste des personnes pauvres que l'Église va devoir entretenir. Cette liste comporte tant des personnes qui sont en pèlerinage et tant misérables habitant le lieu. Avec l'essor de « villes » pendant le Moyen-Âge, en Europe, l'aide aux plus faibles se fait sur la base de la domiciliation, par l'intermédiaire des hôtels-Dieu ou des hôpitaux, parmi d'autres organisations. « L'exercice de la charité est devenu à partir de la fin du XIII^e siècle une sorte de service social auquel collaborent toutes les instances qui partagent une responsabilité dans le « bon gouvernement de la ville » » (*idem* : 79-80). Ainsi, l'aide sociale n'est pas que le monopole de l'Église et présente quelques traits

presque « modernes » : classification des bénéficiaires, organisation territoriale selon une base territoriale. En réalité, la chrétienté vient en aide aux pauvres pour faire son salut. En fait, dans ce processus s'effectue une sorte de « commerce » original : le riche satisfait son salut contre l'acceptation, de la part du pauvre, de sa situation. Par là, ce n'est pas que l'aide aux pauvres que l'on résout, c'est aussi la justification du caractère inégalitaire du monde. À la base du critère d'aide aux pauvres : la domiciliation. Mais à côté de cela, le pauvre doit être incapable de travailler. Il ne peut pas être secouru sans prouver qu'il n'est pas capable de subvenir à ses besoins lui-même (Castel, 1995 : 90-110).

À partir du XIV^e siècle, la question sociale devra compter avec un phénomène nouveau et problématique : la mobilité. Avec la propension à la migration, « naissent » désormais les « surnuméraires » : « ils sont les ancêtres des surnuméraires d'aujourd'hui [...] non point, évidemment, par une identité de condition, mais par une homologie de position » (*idem* : 110). Les « vagabonds » vont créer à l'époque un nouveau type d'indigents, que la société locale ne veut simplement pas accueillir. On crée alors un certain nombre de mesures destinées à ne pas déstabiliser l'ordre précédent. Les nouveaux arrivants doivent impérativement travailler ; le travail doit « respecter la division des tâches fixées par la tradition et la coutume » (*idem* : 111) ; et ces personnes n'auront en aucune manière droit à une autre ressource de type assistantiel, ou aumône. Intervient également un nouveau « code du travail » : pour les métiers artisanaux, ou les personnes qui servent un maître ou un domestique, ou encore pour les personnes attachées à une terre : tous *devront* rester fixés à leur lieu de travail *et* se contenter de leur condition. Autre mesure intéressante, et d'une surprenante actualité : bloquer les flux de personnes. « L'ordonnance répond au constat qu'un certain type de populations non-encastées dans les structures de la division du travail fait désormais problème. Elle impose en même temps une solution : éradiquer la mobilité, en bloquer le flux à sa source, et réinscrire de force dans des structures fixes tous ceux qui ont décroché » (*idem* : 114)²⁵. À la fin du XIV^e, les vagabonds errants et les mendiants valides seront embrassés sous la même considération : il faut à la fois condamner l'indigence oisive et réprimer la mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi, le vagabond représente une certaine asocialité, en ce qu'il ne suit pas l'ordre du travail alors qu'il est valide, et en ce qu'il reste à l'écart d'une intégration sociale « ordinaire », puisqu'il est étranger. On condamne ces personnes devant le dilemme que constitue le phénomène « migratoire » : impossibilité d'accepter les situations de ces individus « inutiles au monde » et impuissance d'en résoudre le problème.

Entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, des mesures très répressives à l'endroit des étrangers continuent d'être entreprises. On exclut très strictement tous les errants et les forains pour prendre en charge systématiquement les personnes domiciliées. On décide même – grande innovation – de prendre en charge également les individus qui peuvent travailler.

Plus tard, au XVII^e siècle, corollairement au développement des villes, se poursuit cette velléité de lutter contre la mendicité, cette dernière mettant à mal les sociabilités urbaines : face à la menace de créer des communautés complètement désaffiliées, on décide de recourir à l'enfermement. « L'enfermement n'est qu'un moyen, radical sans doute, mais qui se présente comme un détour nécessaire, pour restaurer l'appartenance communautaire » (*idem* : 84). Mais attention, dans un premier temps, les vagabonds et les étrangers sont exclus aussi de

²⁵ Il est intéressant de noter qu'actuellement, des bateaux français, italiens et espagnols sillonnent les côtes africaines pour « bloquer les flux à la source », pour contenir les bateaux de candidats à l'immigration. Les mêmes autorités renvoient les personnes parvenues jusqu'en Europe en les raccompagnant en Afrique avec leurs bateaux...

l'enfermement ; il faut être domicilié ! Cette volonté d'enfermer sert surtout, en réalité, à la gestion de la mendicité des indigents. Ces derniers, par ailleurs, n'ont le droit de mendier qu'à moins d'une demi-lieue du domicile. Aussi, de la même manière, le mendiant peut être à moitié dédouané d'être valide à condition qu'il déclare appartenir à une « communauté territoriale ». Le siècle des Lumières poursuivra la répression de l'oisiveté et du vagabondage, et gardera aussi le principe de l'appartenance territoriale comme condition de l'aide, mais désormais sous l'autorité de la nation. De plus, cette période initiera la considération du travail non plus comme une valeur méprisée, mais plutôt comme une valeur surévaluée. Alors, en partant du principe que chacun est *libre* d'accéder au travail, ce dernier est perçu comme une réelle richesse sociale. Mais, revers de la médaille, pour ceux qui n'ont pas accès au travail, leur « oisiveté » sera non seulement perçue comme un vice menaçant la société tout entière, mais aussi, cette inoccupation distinguera les *citoyens* des autres ; il faut alors priver de vote les personnes possiblement corrompues : « comme le domestique assujetti à son maître, le prolétaire assujetti à son besoin est un être corruptible, incapable de civisme » (*idem* : 332). Ainsi, à cette époque, la citoyenneté est directement liée à la classe sociale.

La forte industrialisation européenne du XIX^e siècle donnera naissance à une nouvelle forme de pauvreté de masse : le paupérisme. Ainsi, contrairement à la pensée libérale du siècle précédent, la misère ne s'explique plus par l'oisiveté, mais par la précarisation de l'emploi, le chômage ou encore l'absence de qualification. Cette pauvreté matérielle s'accompagne d'une grande misère morale, une « nouvelle barbarie », selon Robert Castel (1995 : 354), une état de « désocialisation propre à la vie moderne, spécialement urbaine ». Le terme « barbarie » prend acte d'une situation de marginalisation extrême, dans laquelle le pauvre se voit désintégré de la vie sociale et « citoyenne » (le « barbare » est, étymologiquement, l'« étranger » ; il a signifié plus tard la « sauvagerie »). L'opinion publique à l'endroit des miséreux est exécrable. Les ouvriers sont alors victimes de « racisme antiouvrier » dans la bourgeoisie du XIX^e siècle. Le « misérable », d'ailleurs, est celui qui navigue entre la misère et le crime²⁶. Ces mêmes personnes sont qualifiées également de « nomades » : « des gens en dehors de la société, en dehors de la loi, des *outlaws* » (*idem* : 357). Avec ce mépris du pauvre, coïncide le retour de la volonté d'enfermer les plus marginalisés, les plus désocialisés et les criminels. Par conséquent, ce « formidable » essor industriel se produit à la fois grâce et aux dépens de la classe ouvrière européenne.

En récapitulant cette brève histoire du traitement de la pauvreté, nous allons d'ores et déjà établir quelques liens avec notre objet d'étude.

Nous avons donc essayé de montrer en quoi le phénomène de la pauvreté est étroitement lié au territoire. En effet, l'aide aux personnes démunies ne se fait qu'à condition que le pauvre soit répertorié sur une liste (*matricula*) ou qu'il soit *domicilié* (et par conséquent sédentaire). La mobilité géographique est à chaque fois un handicap pour le pauvre. Cette dernière est étroitement liée aussi au travail, puisque, pour que le misérable puisse bénéficier d'aide, et par là-même s'« immobiliser », se sédentariser, il doit prouver son incapacité physique à être employé. Mais, aussi, la pauvreté s'inscrit dans l'espace parce qu'elle est associée à l'étrangeté et à l'étranger. Ainsi, la condition des personnes démunies (valides) s'apparente à un vice qu'il faut éradiquer. Et là encore, l'espace est important. En fait, pour supprimer ce mal, il faut enfermer. Ainsi, on « restaure l'appartenance communautaire », on réinscrit le pauvre dans l'ordre du territoire et de sa normalité (et non dans l'étrangeté, la barbarie... l'ailleurs en réalité), on lui contraint un espace particulier et sécurisant pour la société

²⁶ La figure de Jean Valjean dans « Les Misérables » de Victor Hugo en donne un exemple.

d'accueil. La menace de la mobilité est enlevée, tout comme au XVIII^e, on ôte au pauvre sa condition citoyenne (son inscription politique dans le territoire) en le privant de citoyenneté. La condition des ouvriers, pendant la révolution industrielle, est une condition à la fois pauvre et à la fois menaçante, parce qu'elle est assimilée à l'étrangeté ou simplement au crime. Les pauvres sont alors de simples barbares, étrangers à l'ordre social et spatial. Il y a dans ce processus une transposition de la condition sociale des pauvres vers une condition spatiale du statut. L'anormalité sociale est donc comparée à l'ailleurs, à l'étrange, à l'*Autre*, à l'altérité, tous dépendants de la spatialité. En clair, cette altérité sociale et spatiale menace la cohésion entre une *communauté* (par exemple la nation) reconnaissable et identifiable, et un *territoire*²⁷.

L'exclusion : forme de clandestinité et d'étrangeté ?

Le passage du XIX^e au XX^e siècle ne va pas résoudre le problème de l'exclusion. Au contraire. En réalité, après les trente glorieuses, pendant lesquelles la Suisse met en place sa politique sociale tout en bénéficiant d'une croissance importante (elle instaure son « État Providence »), à partir des années 1980, elle remet en question les fondements même de la solidarité avec les pauvres. En réalité, la tertiarisation de l'économie suisse amorcée au début des années 1970 et expliquée notamment par le vieillissement de la population, par l'augmentation des secteurs produisant de l'information ou encore par la féminisation du travail salarié (Cunha, Leresche, Vez, 1998 : 103), aboutit à des mutations importantes dans la forme de l'emploi. Corollairement à une compétition technologique accrue, ces phénomènes économiques auront pour incidence de précariser les couches les plus basses de la société suisse. Le chômage, aussi, augmente substantiellement à partir des années 1980. S'ensuit une nouvelle pauvreté, non pas forcément expliquée par le chômage, mais plus par la précarisation du travail : les entreprises doivent être toujours plus compétitives et réduire leurs dépenses.

Les changements socio-économiques opérés depuis une trentaine d'années (accompagnés d'ailleurs de changements urbains : « métropolisation de la Suisse ») – et qui se poursuivront dans les années 1990 jusqu'à aujourd'hui – auront des conséquences aussi sur le lien social. En fait, alors que la pauvreté se conçoit moins comme une catégorie de personnes mais de plus en plus comme des situations individuelles et spécifiques, la « redistribution », destinée à solidariser les plus aisés, laisse de plus en plus de place à la « lutte contre la pauvreté »²⁸. Le rôle de l'État change alors, et s'inscrit aussi dans un processus de développement urbain important, accompagné de différences régionales, ou plutôt cantonales marquées : il faut donc personnaliser l'aide aux pauvres pour assouplir des moyens d'insertion diversifiés, et adapter le fédéralisme à cette nouvelle configuration sociale et spatiale. Les villes, ainsi, sont grandement sollicitées pour lutter contre la pauvreté, et incitent à concevoir l'exclusion et sa résolution comme une problématique communale, puisque étroitement liée à la ville (*idem* : 220-24).

²⁷ L'enfermement et la mise en place des prisons ont été largement débattus par Michel Foucault dans son ouvrage « Surveiller et punir » (1975). L'auteur considère la volonté d'enfermer ou de quadriller – entamée au XVI^e et finalisée par la prison au XIX^e siècle – comme une volonté de la part du pouvoir de contrôler, assujettir et sanctionner sans se faire remarquer, en se rendant par ce moyen d'autant plus puissant (alors que jusque-là, le pouvoir se mettait en scène pour affirmer son autorité).

²⁸ Voir Cattacin Sandro (1996), « Organiser les solidarités, La construction du bien-être par l'interface public-privé en Europe », Papier présenté à l'Université d'été transfrontalière « Réseau d'action publique, gouvernance et territoire », Unajé/Grenoble, septembre. Cité dans Cunha, Leresche, Vez (1998 : 215).

Aux mutations des formes de pauvreté s'ajoute une individualisation croissante de la société à partir des années 1980, ainsi qu'une perte du lien social : Robert Castel (1995 : 722) illustre et résume bien le phénomène, en relatant (avec André Gorz) la manière dont une personne, aujourd'hui, ne demande plus de service gratuit à son voisin, mais le paie pour effectuer ce travail :

« Le cadre surmené peut n'avoir pas le temps de promener son chien, et ne pas pouvoir demander ce service à ses voisins parce qu'il n'a aucune relation avec eux. [...] Il y a là effectivement des « gisements d'emplois », ou plutôt des sous-emplois, qui sont en fait le financement de services d'ordre domestique. André Gorz a bien montré que ces relations de travail ne peuvent se dégager d'une dépendance de type servile qui les constituent en « néodomesticité ». Non seulement parce qu'elles sont sous-payées, mais parce que la matérialité de la tâche à accomplir l'emporte sur un rapport social de service objectivé et institutionnalisé. On est bien en deça du moderne, et même de la forme qu'il avait prise aux débuts de l'industrialisation, lorsque les partenaires en présence appartenaient à des groupes structurés par l'antagonisme de leurs intérêts ».

Il y a dans cette citation deux éléments que nous allons relever. Le premier : ce que l'auteur appelle « l'individualisme négatif » est un état consécutif des mutations socio-économiques décrites plus haut. En effet, la personne prise en exemple n'a plus le temps d'aller promener son chien, pressé par son travail. Non seulement il sous-traite cette activité à un prix en dessous de la normalité, mais en plus – même si ce n'est pas précisé – il pratique une forme d'économie informelle, non déclarée aux pouvoirs publics. Le deuxième élément : le travail que mandate le cadre pressé est sous-payé. La personne instaure un rapport de « dépendance de type servile », un rapport de domination exacerbée. Ajouté à cela, un isolement encore plus fort pour la personne employée (l'individualisation se poursuit alors), puisque, comme les montrent les études à ce sujet²⁹, les risques d'exclusion sont plus forts dans la population déjà défavorisée.

Dans ce contexte, le rapport à notre objet d'étude n'est pas difficile à effectuer. La clandestinité participe du même processus : les mutations économiques des vingt dernières années ont notamment pour conséquence une augmentation du travail non déclaré, souvent domestique. Les sans-papiers, ainsi, sont les personnes idéales pour effectuer ce genre de travaux. Ils représentent aussi la figure du vagabond du XIX^e siècle décrite précédemment. « Le vagabond est un être absolument détaché (désaffilié). [...] C'est un pur individu, et de ce fait complètement démuné. Il est à ce point individualisé qu'il est surexposé : il se détache sur le tissu serré des rapports de dépendances et d'interdépendances qui structurent la société » (*idem* : 753). Socialement, le clandestin doit donc être considéré comme un prototype du pauvre moderne, en ce qu'il est isolé et précarisé. Mais encore, puisqu'il a migré, et puisqu'il est « illégal », surtout, il a des spécificités qui le précarisent d'autant plus. Son statut légal l'oblige aussi à entretenir un rapport de totale servitude non seulement avec son mais aussi à toute forme d'autorité. Son état servile est par là une nouvelle fois exacerbé.

²⁹ Voir par exemple le rapport de l'Office fédéral de la statistique suisse du 30 juin 2006 . Selon ce rapport, la propension à l'exclusion, en Suisse, est plus importante chez les bas revenus, mais aussi chez les personnes âgées, les personnes vivant seules, les étrangers, les personnes en mauvaise santé ou encore les personnes n'ayant pas terminé leur scolarité obligatoire.

Cette sous-traitance ne répond pas seulement aux exigences de modes de vie plus « stressés » et de la perte du lien social. Elle a l'avantage de satisfaire la demande d'une économie mondialisée, fondée sur une concurrence internationale, suivant les préceptes du libéralisme économique et du capitalisme de manière plus générale. D'après Marx, celui-ci nécessite l'exploitation de la classe ouvrière. Il nécessite également le maintien de ce qu'il appelle « l'armée industrielle de réserve », c'est-à-dire l'emploi de la force de travail « au repos », sans travail, ou alors située dans des régions économiquement déprimées, et, de la sorte, totalement soumises au capital. Cette armée de réserve, aujourd'hui, s'est mondialisée, c'est-à-dire qu'elle est exploitable partout. Ainsi, la délocalisation de la production de marchandise de certaines entreprises en est un exemple : elle active une armée de réserve répondant à merveille aux exigences d'un marché dérégulé et extrêmement concurrentiel. La flexibilisation du travail ou encore l'explosion de l'« emploi » temporaire aussi, dans ce contexte, en sont une conséquence. Elles concordent de la même manière avec des exigences ponctuelles de main-d'œuvre bon-marché. « Accumulation requires, then, that capitalists control both the demand for and supply of labor power. They must be able to create and maintain labor surpluses, either through the mobilization of “latent labor reserves” [le terme est de Marx] (women and children, peasants thrown off the land, etc.) or through the creation of technologically induced unemployment » (Harvey, 1985^a : 52).

Une autre réponse à cette demande de main-d'œuvre bon marché consiste à employer des personnes illégalement. Les spécialistes s'accordent à dire que ce phénomène commence à partir du milieu des années 1970 en Europe. Ces travailleurs correspondent parfaitement à ce que Marx décrivait il y a un siècle, et coïncide avec une autre forme de délocalisation : ce que certains appellent la « délocalisation sur place » : les employeurs paient leurs employés avec des salaires sans rapport avec les réalités locales, mais directement compétitifs avec une production délocalisée dans un pays en voie de développement. Harvey (1985^b) postule aussi, comme bon nombre d'analystes critiques, que cette économie informelle se pratique avec le consentement, voire la volonté des autorités. Claude-Valentin Marie (2006) illustre bien le rapport entre les changements socio-économiques mondiaux et la montée de l'économie informelle. L'auteur cite la forte croissance et modernisation, depuis une vingtaine d'années, des transports en Europe et en France dans ce cas-ci. Il rappelle d'abord dans quelle mesure, à partir de 1983, le transport routier et les tarifs commencent à être déréglementés. Il en vient ensuite aux conséquences sociales de ces événements économiques. « On expose les réalités à l'opinion » : une explosion sociale secoue la profession. En fait, si « l'extension des « flux tendus » a stimulé l'offre de transport routier, elle l'a aussi transformée » (163). Ainsi, les activités économiques associées à la multiplication des transports (gestion des stocks, emballage, étiquetage) ont été captées par un petit nombre de grandes entreprises. À celles-ci se sont agrégées d'autres groupes de sous-traitance plus petites. « Ce sont elles qui pâtissent de la concurrence accrue et de la baisse des prix. C'est-à-dire que la parfaite adaptation des transports à la « modernisation » du système de production a pour corollaire une précarisation continue des conditions de travail et un développement non moins important du travail illégal » (163). Par exemple: faux artisans, artisans non déclarés, dissimulation de salariés ou encore fausse sous-traitance. Ainsi, apparaît clairement ici le lien entre la concurrence économique mondiale, rendue possible par les diverses libéralisations des années 1980, et la montée d'emplois mal rémunérés, ou même non déclarés. Le travail clandestin doit dans ces conditions se comprendre comme une forme débridée de salariat en expansion. Ce dernier doit répondre à des exigences mondiales, mais se répercute très localement. Les migrants doivent être considérés comme des victimes d'un système dans lequel nous sommes tous impliqués, en en souffrant à différents degrés. Ceci d'autant plus que, grand paradoxe, s'ils constituent une main-d'œuvre bénéfique pour les besoins du capitalisme avancé, les migrants

sans titre de séjour sont soumis à une déshumanisation dégradante en ce qu'ils représentent symboliquement une menace pour la citoyenneté et l'identité nationale. Le rôle de l'État est bien sûr réinterrogé dans ce processus. Non seulement parce que ses limites sont transcendées par une globalisation culturelle et économique croissante, non seulement parce qu'il doit réguler les migrations par ses frontières ou car il est censé régler le droit au travail et ses infractions, mais aussi parce que la migration et le métissage de la société sont parfois perçus comme menaçants pour l'unité nationale. Mais, au-delà de ce rôle apparemment contradictoire, il s'agit peut-être en réalité de voir ces fonctions comme complémentaires. En effet, les logiques économiques et sécuritaires sont consubstantielles : les politiques nationales doivent penser l'un en fonction de l'autre. Il faut alors satisfaire l'économie du pays *tout en* ne déstabilisant pas la sécurité nationale³⁰. C'est aussi l'avis de Mike King (1997) :

« Ce qui se passe actuellement en Europe (et pas uniquement au sein de l'espace Schengen ou d'une Europe Forteresse) correspond à des processus bien plus complexes, qui doivent sans doute être reliés à des logiques sécuritaires et économiques, probablement plus complémentaires que contradictoires. En ce sens, ces processus à l'œuvre impliquent des séries d'inclusions et d'exclusions différentielles parmi les groupes visés : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les immigrants ».

Difficile de voir dans la frontière, de ce fait, autre fonction que celle de tirer profit de la mondialisation sans en assumer les conséquences humaines. Ces frontières doivent s'entendre non plus comme des limites *nationales*, mais plus comme de vastes territoires de surface plus ou moins importante, selon la finalité économique. Ainsi, coexistent des espaces économiques internationaux (l'union européenne, le *Mercosur* – mercado común del sur – par exemple), nationaux, avec des aires métropolitaines qui se concurrencent, ou encore intra urbains, avec notamment les *gated communities*, espaces résidentiels réglementés (Zander, 2007), ou encore l'« interdiction de ville » imposée aux personnes dont la demande d'asile a été refusée instantanément (« non entrée en matière » ou « NEM ») et condamnées pour un délit grave. La frontière migre donc de sa position liminaire à une position ubiquiste, puisque, désormais, elle est située davantage dans les consulats ou administrations des pays ou même dans les institutions non étatiques ou inter étatiques comme l'Organisation mondiale du commerce, ou le Fonds monétaire international, ou encore les instances dirigeantes des firmes transnationales. Ces dernières entités, considérées dans un système capitaliste mondial, exercent un pouvoir certain sur la migration internationale en ce qu'elles, d'une part, favorisent la mobilité de la main-d'œuvre, et d'autre part en ce qu'elles poussent pour une libéralisation croissante des échanges commerciaux internationaux, et, par là, « supplantent les petits producteurs locaux », et même « obligent les pauvres à envisager l'émigration (domestique et internationale) comme stratégie de survie » (Sassen : 2000).

Nous voyons donc que les changements socio-économiques des trente dernières années amènent des faits paradoxaux. D'une part, les espaces deviennent fortement interdépendants pour l'économie de chacun des États, mais de l'autre, les migrations sont régulées très

³⁰ Ceci explique peut-être pourquoi, en été 2005, lors de la votation au Parlement national d'une loi visant à réprimer encore le travail au noir, l'entier du groupe UDC, ainsi que la majorité du groupe radical-libéral (29 contre 6) ont voté contre cette mesure... Ces partis de droite voteront et appelleront à voter par contre pour un sévère durcissement du droit d'asile et de la loi sur les étrangers en 2006 (LEtr et LAsi), ce qui ne se fera pas sans verser une bonne partie des requérants d'asile dans la clandestinité.

strictement en fonction des besoins de main-d'œuvre. La migration, considérée comme mouvement destiné à tirer profit d'un nouveau territoire, participe exactement des mêmes avantages que les transferts de marchandises ou de capitaux. Comment, alors, expliquer que cette migration ne suive visiblement pas les principes de régulation « automatique » de ses mouvements - telle que la considèrent les tenants du libéralisme *économique* ? Cette question revient en réalité à se demander pourquoi, au fond, peut-il exister des migrants « surnuméraires » et « illégaux ». Avant de répondre à cette question, revoyons les étapes que nous avons suivies dans cette partie.

Dans ce chapitre, nous avons analysé les liens entre une situation sociale (et même politique) déterminée – la clandestinité – et l'espace dans laquelle elle prend place. Pour cela, nous avons dû développer quelques concepts importants, qui seront utiles au moment de l'analyse.

Pour commencer, nous avons défini les termes « sans-papiers » et « clandestin ». Nous avons donc vu, pour ce qui est du premier vocable, qu'il était réducteur. Les papiers que l'on a ou que l'on n'a pas n'identifient pas une personne. De plus, se contenter de décrire quelqu'un selon sa capacité à répondre de sa « légalité » n'est pas très valorisant pour les personnes concernées. Nous nous sommes attaché ensuite à la notion de « clandestin », qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes non plus. Ce terme tend de plus en plus à être assimilé à un délit qui dépasse le cadre administratif, et qui s'inscrit aussi sur le plan pénal. Ainsi, les clandestins sont souvent considérés comme des *dealers* ou des criminels de toutes sortes. Encore, le terme clandestin semble s'imposer pour décrire les migrants – il est vrai en partie clandestins – ressortissant d'Afrique de l'Ouest. Il tend donc à qualifier aussi une origine ethnique.

Ainsi, par exemple, la notion de « civilité » postule une intégration dans l'espace urbain. Ce dernier doit être considéré à la fois comme politique et strictement spatial. La civilité dans ce contexte est une qualité propre aux personnes *intégrées* non seulement dans la Cité, mais aussi dans l'espace de cette cité. Les personnes sans titre de séjour se distinguent de la population autochtone par leur *précarité politique* aussi (ou encore *impuissance politique*). Ce type de pauvreté se matérialise dans l'espace en ce que certains lieux ont un lien direct avec l'autorité politique de la ville. Certains espaces sont ainsi connotés, et marquent, malgré les efforts éventuels des planificateurs, une distinction, une ségrégation entre les « ayant droits » symboliques et les autres. Les personnes refoulées peuvent dans ce processus être étrangères à la Cité tout en y vivant, la ville se dotant là d'une puissance symbolique ségrégative. Ceci d'autant plus que les clandestins, par définition, ne sont pas connus de l'autorité étatique, et ne prennent pas part (en fait ils prennent part, mais ne reçoivent pas ou très peu!) aux processus de solidarité mis en place dans la société d'accueil. Ainsi, dans ce contexte, les concepts de pauvreté et de précarité doivent être entendus dans un sens large, recouvrant bon nombre d'insuffisances sociales dans des champs très différents (politiques, sociaux, culturels). Nous avons aussi montré à cette occasion que la mobilité était également un facteur de précarité, et que l'absence de sédentarité, le « dénuement territorial » constituaient un handicap, ou même un facteur de discrimination ou de menace de la part de la société d'accueil. Cette discrimination se vérifie dans le temps depuis l'Antiquité. Nous avons terminé cette partie en analysant les mutations économiques depuis le XIX^e siècle. De ces changements (mondialisation de l'économie, concurrence exacerbée entre les espaces économiques) résulte une précarisation croissante des travailleurs non qualifiés. Ce phénomène est à mettre en relation avec notre objet d'étude, dans la mesure où la clandestinité doit être comprise d'après nous selon les mêmes termes. Le travail illégal représente une main-d'œuvre bon marché et corvéable, comparable à celle – « légale » – que

constituent les travailleurs sans qualification. La frontière dans ce processus est clairement instrumentalisée à des fins économiques. Ces considérations doivent nous pousser à voir dans la « clandestinité », au-delà d'un statut légal, une forme de salariat débridé qui tend à caractériser toute une frange de la population. Ainsi, l'analyse des représentations et pratiques spatiales par ce groupe peut sûrement s'appliquer aussi, dans une certaine mesure, aux personnes « légales » précarisées. La question de l' « étranger » se transforme en un problème d' « étrangeté », puisque ce dernier, plus qu'à une origine, s'applique à un état de dénuement et de représentation sociale particulière de la ville.

Si la « clandestinité » peut devenir un qualificatif attribuable à la précarité (sociale, spatiale) de manière générale, notre travail va néanmoins se focaliser sur la seule question des sans-papiers. Pour donner au lecteur un aperçu du phénomène en Suisse, dans le prochain chapitre, nous allons dans un premier temps expliquer les raisons qui poussent les migrants à quitter leur pays, puis, deuxièmement, nous nous focaliserons sur les conditions de vie de ces derniers.

LA QUESTION MIGRATOIRE

Nous allons donc consacrer cette partie à la question purement migratoire de notre objet d'étude. Dans un premier temps, nous allons tenter d'expliquer brièvement comment se conçoivent les raisons qui poussent les peuples à migrer et dans quelle mesure les déplacements de populations sont bénéfiques ou non pour les pays d'accueil.

Dans un deuxième temps, pour faire suite à ce qui précède, nous donnerons un bref aperçu de l'état de la migration clandestine en Suisse, dans le canton de Vaud et dans la ville de Lausanne. Qui sont les migrants « illégaux » ? Combien sont-ils ? Comment survivre lorsque l'on est clandestin ?

Pourquoi émigre-t-on ?

Notons en premier lieu que les migrations que nous connaissons en Europe ne représentent qu'une minorité des flux totaux. En réalité, 60% des migrants ne quittent pas l'hémisphère Sud. Néanmoins, le nombre de migrants ne cesse d'augmenter depuis quarante ans : de 77 millions en 1965, ils sont passés à 111 en 1990 et 150 en 2004. Cette augmentation peut paraître paradoxale en regard de la progressive fermeture des frontières à partir des années 1970, mais semble légitime à l'heure de constater l'internationalisation des économies européennes. Comment donner une cohérence à cette tendance ? Comment a-t-elle débuté ?

Certains théoriciens du XIX^e siècle (Adam Smith en tête de liste) conçoivent le libéralisme économique et migratoire comme indissociables. En effet, les marchandises et les hommes migrent dans un équilibre « naturel », selon eux. Les intérêts de chaque individu se complètent pour l'intérêt général. Cette pensée se vérifiera dans la réalité jusqu'à la première guerre mondiale ; ainsi, pendant cette période, les mouvements migratoires se font sans entrave. Mais après 1920, en Europe, « certains partisans du libre-échange [...] reconnaissent les limites théoriques à ces images » (Green, 2002 : 82), et cèderont le pas aux théories interventionnistes.

Ces dernières naissent en réalité à la fin du XIX^e siècle déjà, pour justement encourager et faciliter le libre-échange de la main-d'œuvre. Mais parallèlement à cette volonté de laisser-faire, se développe une critique à ce modèle, soutenant que l'équilibre ne peut se faire sans intervention étatique. Après la première guerre mondiale, en Europe comme aux Etats-Unis, tous les auteurs se mettent d'accord sur le fait que ces migrations doivent être réglementés par des quotas d'immigration.

Par ailleurs, au tournant du XX^e siècle, une critique marxiste vient aussi contrecarrer la vision classique du libre-échange de main-d'œuvre et des capitaux. Certains auteurs, en effet (Wallerstein, Braudel, Mercier, Hourwich entre autres personnes), contestent évidemment la notion d'équilibre à la fois économique et migratoire : les entraves sont nombreuses. En ce qui concerne les migrations, par exemple, la distance (géographique et culturelle) - même si les progrès sont importants à la fin du XIX^e - demeure problématique. La vision de l'*homo economicus* tirant profit librement de la distance est tronquée. Les difficultés d'ordre psychologique et sociologique (intégration culturelle, recherche d'emploi) ne sont pas quantifiées dans l'analyse purement économique. Plus encore, ce sont les déséquilibres du libre mouvement et du libre-échange de marchandises et de capitaux qui provoquent à la fois l'émigration (dans les pays défavorisés) et à la fois l'immigration (dans les pays industrialisés, en demande de main-d'œuvre). Selon cette analyse, les raisons pour lesquelles les travailleurs migrent résident davantage dans la demande des pays riches (ce qu'on appelle le *pull*) que dans les pays sous-développés eux-mêmes (le *push*). De la même manière, l'évolution du marché du travail, en lien avec la mondialisation des échanges (et la sous-traitance, les agences d'intérimaires), se perçoit comme un moyen de flexibiliser les secteurs stables de l'emploi, en employant dans la plupart des cas des travailleurs immigrés mal rémunérés. Comme le dit Nancy Green (2002 : 98) : « On combat le flux (économique) par les flux (migratoires) ». Soulignons encore que ces emplois précaires, analysés de cette manière, n'entrent pas en concurrence avec le marché du travail « stable ». Ils cohabitent dans une structure économique divisée en deux secteurs (*split labor market*) indépendants et consubstantiels.

En Suisse

Ainsi, en Suisse, depuis les années 1970 – date de la fameuse initiative Schwarzenbach qui aurait eu pour conséquence, si elle avait été acceptée par le peuple, de réduire de 200'000 le nombre de travailleurs étrangers en Suisse – se développe l'idée d'instaurer des quotas d'admission. Ces derniers auront pour objectif d'apaiser l'opinion publique helvétique très hostile à l'immigration tout en contenant le patronat, demandeur de main-d'œuvre bon marché. Après 1974 (année de ralentissement conjoncturel), les étrangers séjournant en Suisse deviennent fortement discriminés. Non seulement l'État encourage les travailleurs d'origine étrangère à partir en ordonnant les entreprises à licencier en premier lieu les étrangers, mais

en plus, ces derniers ne possèdent pas d'assurance-chômage. Dans ces conditions, ils préféreront repartir ; en cinq ans, le pourcentage d'étrangers résidant en Suisse passe de 16,8% à 14,1%.

À partir des années 1980, le contexte politique helvétique change pour plusieurs raisons. Les demandes d'asile pour la Suisse augmentent sans que des solutions soient apportées politiquement. La Suisse s'isole de plus en plus au centre d'une Europe qui se construit. Ces changements auront pour conséquence, au milieu des années 1990, la mise en place par le gouvernement de la politique des « trois cercles »³², destinée à répondre à deux objectifs : « permettre une libéralisation de la migration souhaitée par l'économie tout en tenant compte de la peur de la « surpopulation étrangère » d'une grande partie de la population suisse » (Piguet, 2004 : 59). Ainsi, encore une fois, ce sont les milieux patronaux, pour des raisons économiques évidentes, qui pressent pour une libéralisation – relative – des mouvements de personnes. Néanmoins, ce modèle, qui fait l'objet de sévères critiques, est supprimé en 1998. Il est remplacé par les Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP), entrés en vigueur en juin 2002. Ces dispositions entraînent dans la « Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers » (LSEE). Le Conseil fédéral, pourtant, en mars 2002 propose de changer cette dernière, et de restreindre encore la venue d'immigrants en Suisse. Prosaïquement, il veut réduire l'accueil des migrants aux seules élites étrangères (supprimant par exemple la dérogation pour les travaux spéciaux qui demandent une force particulière – l'agriculture surtout). Un referendum est lancé, et le peuple doit se prononcer sur cette nouvelle loi, désormais appelée « Loi sur les étrangers » (Letr). En septembre 2006, la majorité des Suisses accepte la nouvelle batterie d'articles. À cette même date, les citoyens helvétiques sont appelés à se prononcer sur une autre loi concernant les étrangers : la loi sur l'asile (Lasi). Les nouvelles dispositions restreindront notamment l'aide aux personnes déboutées (suppression de l'aide sociale), ou encore prolongeront la durée potentielle de détention à deux ans pour les personnes refusant de quitter la Suisse.

Ainsi, aujourd'hui, après révision de ces deux lois, la Suisse se dote de mesures non seulement très restrictives sur l'accueil des migrants, mais encore elle procède par là à une claire définition des choix de ses travailleurs. D'une part, on encourage la venue des « élites » de l'Union européenne et des pays industrialisés et à fort potentiel de « cerveaux » (« cadres spécialistes ou autres travailleurs qualifiés » art. 23), et d'autre part on limite l'aide aux personnes en danger dans leur pays. Ainsi, bon nombre d'analystes ont souligné, à l'heure des débats pour ou contre ces lois, que ces dernières mesures allaient évidemment enterrer la « tradition humanitaire suisse »³³, mais allaient aussi verser un bon nombre d'étrangers dans l'« illégalité ». De cette manière, il apparaît aussi que les partis favorables à ces lois (les partis de droite), en sachant que la loi sur l'asile non seulement ne statuait rien pour résoudre la problématique des sans-papiers, mais encore allait provoquer la clandestinité des certains requérants, choisissaient aussi, d'une certaine manière, les migrants qu'ils voulaient accueillir. Ceci d'autant plus que, comme nous l'avons déjà relevé, ces mêmes partis étaient contre, une année auparavant, une répression accrue du travail au noir. Ainsi, pour reprendre les termes consacrés, au vu de la politique migratoire suisse, les facteurs d'attraction (*pull*) paraissent

³² Les trois « cercles » en question sont les suivants : le premier est le « cercle intérieur ». Il englobe les pays de la Communauté européenne (CE) et l'AELE (Association européenne de libre-échange) et est censé faire circuler les pays membres librement en Suisse. Le « cercle médian » inclut les pays hors CE et AELE, dans lesquels il est possible de recruter de la main-d'œuvre. Il s'agit là de pays tels que le Canada ou les Etats-Unis, ou encore – à titre de projet – l'Europe centrale et de l'Est. Le « cercle extérieur » ne comprend que des spécialistes hautement qualifiés.

³³ Cette notion de « tradition humanitaire suisse » reste pour nous une réalité floue.

dominer ceux de répulsion (*push*) dans la régulation des mouvements de travailleurs, même si à compter du 1^{er} janvier 2008, la nouvelle loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTn) entrera en vigueur³⁴.

La clandestinité en Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne

Avant de voir ce qu'avancent les rapports sur les clandestins en Suisse, précisons encore quelques points sur la typologie des migrants sans titre de séjour. Les personnes sans papiers peuvent relever légalement de deux instances différentes selon le profil du migrant³⁵, de la police des étrangers et du domaine de l'asile.

Relevant de la police des étrangers	Ayant relevé du domaine de l'asile
<p>Étrangers qui n'ont jamais eu de titre de séjour (<i>par exemple des travailleurs clandestins de courte / longue durée</i>).</p> <p>Personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) suite au dépôt d'une demande d'asile.</p> <p>Étrangers qui n'ont plus de titre de séjour valable (<i>par ex. travailleurs dont le permis n'a pas été renouvelé, étudiants qui n'ont pas quitté la Suisse au terme des études, personnes qui ont perdu leur autorisation de séjour suite à la rupture de l'union conjugale, etc.</i>).</p>	<p>Requérants d'asile déboutés et personnes au bénéfice d'une admission provisoire qui a été levée et qui n'ont pas respecté le délai de départ (suivi ou non d'une disparition) ou qui sont revenues clandestinement après un premier départ contrôlé.</p>

Selon une étude nationale importante, effectuée par un institut de recherche à Berne (gfs.bern : « forschung für Politik. Kommunikation und gesellschaft ») sous mandat de l'office fédéral des migrations, ce ne serait pas la politique d'asile qui influencerait le nombre de migrants sans autorisation de séjour, mais le marché de l'emploi³⁶. Ainsi, « il n'est pas possible de démontrer un rapport systématique entre les sans-papiers et la politique d'asile pour l'année 2004 ». Le nombre des sans-papiers n'est pas plus élevé là où les réfugiés sont

³⁴ Cette loi prévoit notamment de simplifier les procédures administratives en matière d'assurances sociales, d'obliger les cantons à désigner un organe de contrôle du travail compétent et d'introduire des sanctions plus sévères à l'endroit des travailleurs (rapport du Conseil d'État, 2007).

³⁵ Nous tirons ce tableau du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la migration « illégale » dans le Canton de Vaud de janvier 2007 ainsi que sur la régulation éventuelle de certains sans-papiers. Notons encore que certains sans-papiers (que nous n'allons pas interroger dans ce travail) ont été préalablement au bénéfice d'un permis de séjour. Il s'agit dans certains cas d'un visa touristique ou d'un statut de requérant d'asile (permis appelé « N » ou « F »), d'un permis de séjour de courte durée (« L ») ou encore d'un permis de séjour à l'année, humanitaire ou saisonnier (« B »).

³⁶ Le rapport de cette recherche se base sur plusieurs études faites dans six régions différentes : Zürich, Bâle-Ville, Thurgovie, Genève, Vaud et le Tessin. (Voir Longchamp Claude, Aebersold Monia, Roussetol Bianca, Ratelband-Pally Silvia (2005)).

nombreux, pas plus qu'il ne s'accroît visiblement à ce jour avec le nombre des requérants déboutés » (2005 : 3).

Le rapport fait état d'environ 90'000 sans-papiers vivant sur le territoire suisse en 2004. Les experts responsables de cette étude considèrent « sans-papiers » les « personnes séjournant plus d'un mois en Suisse sans permis de séjour régulier et [qui] n'ont pas la ferme intention de quitter le territoire (*idem* : 2). Ce chiffre diverge évidemment selon les travaux réalisés sur les clandestins. Certains auteurs avancent le chiffre de 50'000 personnes vivant dans l' « illégalité », alors que d'autres vont jusqu'à 300'000 ! Les méthodes de recensement ainsi que la partialité de certains rapports pourraient expliquer cette amplitude selon les auteurs. Les chiffres sont donc peu fiables et imprécis. Néanmoins le rapport précité propose de considérer cette dernière estimation. Selon ce chiffre, le nombre de sans-papiers représenterait environ 10% de la population étrangère vivant en Suisse.

Le profil sociodémographique des migrants sans titre de séjour paraît relativement homogène. Les sans-papiers proviendraient majoritairement d'Amérique latine et des Balkans³⁷, n'auraient aucune formation post-obligatoire, seraient célibataires, vivraient en ville et auraient entre 20 et 40 ans. Dans la plupart des cas, les enfants des personnes sans autorisation de séjour sont scolarisés. Pour ce qui est de la durée moyenne de séjour en Suisse, il n'y a pas de consensus en regard des études faites à ce jour. Les experts s'accordent à dire aussi que le nombre de sans-papiers tend à augmenter ou à se stabiliser. Les facteurs invoqués, comme nous le soulignons précédemment, sont, d'une part, la demande croissante en main-d'œuvre bon marché, et d'autre part une politique d'asile de plus en plus répressive. L'étude bernoise souligne aussi qu'il y a une forte corrélation entre le nombre de sans-papiers présents dans un canton et la vigueur de l'économie de ce dernier : « l'existence d'un nombre de sans-papiers supérieur à la moyenne dépend du revenu du canton considéré. Plus ce revenu est élevé, plus il est probable que la proportion de sans-papiers au sein de la population soit supérieure à la moyenne » (*idem* : 53)³⁸.

Paradoxalement, malgré leur clandestinité, les personnes sans permis de séjour vivant en Suisse intègrent les obligations administratives des travailleurs suisses. Non seulement, ils sont soumis à l'impôt à la source, mais aussi, pour certains d'entre eux, ils cotisent aux assurances sociales. De la même manière, les clandestins se doivent de se plier aussi à la loi sur l'assurance maladie (LAMal). En effet, depuis 2002, les cantons ont l'obligation de s'assurer que l'ensemble de la population – « légale » ou non – vivant sur son territoire contracte une assurance. De plus, les assureurs sont tenus de ne pas communiquer d'information sur leurs clients à des tiers. Le statut légal des assurés fait partie de cette précaution. Néanmoins, en cas d'urgence (uniquement)³⁹, les personnes sans titre de séjour dépourvues de couverture assurantielle peuvent bénéficier d'aide sanitaire. Pourtant, la crainte

³⁷ Nous amènerons par la suite des détails plus importants sur l'origine des groupes de sans-papiers vivant en ville de Lausanne, en nous basant sur l'étude de Marcelo Valli (2003).

³⁸ Difficile d'interpréter cet état de fait. Nous ne disposons pas des données nécessaires pour savoir si la présence supérieure de sans-papiers est une cause ou une conséquence du revenu élevé des cantons dans lesquels ils s'établissent.

³⁹ Les prestations prévues en cas d'urgence comprennent « le logement dans un lieu d'hébergement collectif », « la remise de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène », « les soins médicaux d'urgence dispensés en principe par la PMU [Polyclinique médicale universitaire, dans le canton de Vaud] en collaboration avec les Hospices cantonaux/CHUV [centre hospitalier universitaire vaudois] » et « l'octroi, en cas de besoin établi, d'autres prestations de première nécessité (vêtements, fournitures scolaires, etc.) » (Rapport du Conseil d'État, 2007).

d'être dénoncés contraint les sans-papiers à éviter de se faire hospitaliser ou à consulter un médecin.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants dont les parents ne détiennent pas de droit de séjour en Suisse, la Confédération doit ici respecter le droit constitutionnel et le droit international, qui veulent que tout enfant ait droit à la scolarisation sans distinction de statut. Malgré cela, dans le canton de Vaud, les obstacles à la formation post-obligatoire pour les sans-papiers sont nombreux. Ainsi, les jeunes clandestins ne peuvent pas suivre d'apprentissage, dans la mesure où celui-ci est considéré comme un emploi et non comme une formation (et le Conseil d'État dit vouloir lutter contre le travail au noir...). L'accès au gymnase, par contre, est possible, pourvu que les parents prouvent qu'ils sont couverts par une assurance maladie.

Plus particulièrement, le canton de Vaud compterait, d'après l'étude du gfs.bern, entre 12'000 et 15'000 sans-papiers. Comparativement et à titre d'exemple, on en recense environ 20'000 dans le canton de Zürich et 8'000 à 12'000 à Genève. Vaud a poursuivi les vellétés du Conseil fédéral quant à la répression du travail au noir en se dotant en 2005 (la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006) d'une « loi cantonale sur l'emploi » (LEmp). Celle-ci prévoit la mise sur pied d'un organe « chargé notamment de vérifier le respect des obligations légales conformément au droit des assurances sociales, aux dispositions migratoires et aux mesures réglant l'imposition à la source » (Rapport du Conseil d'État, 2007).

Pour terminer cet état des lieux rapide des conditions de vie des sans-papiers ainsi que de l'ampleur du phénomène de la clandestinité en Suisse, nous allons voir quelle est la situation à Lausanne plus particulièrement. À cette fin, le rapport qu'a effectué Marcelo Valli sur « Les migrants sans permis de séjour à Lausanne » (2003) va nous être d'une grande utilité.

L'auteur recense quatre groupes de sans-papiers distincts présents à Lausanne.

Pour lui, le groupe le plus important quantitativement est celui des Latino-Américains (50% des clandestins, soit entre 2000 à 3000 personnes). À l'intérieur de cet ensemble, les Équatoriens constituent la plus grande communauté, avec le Brésil et la Colombie, puis le Pérou, la Bolivie et le Chili. Valli postule que les femmes sont majoritaires dans ce groupe de migrants. La possibilité de trouver un travail serait pour elles plus facile. Ces femmes, dans la plupart des cas, subviennent seules aux besoins de la famille restée au pays. Notons encore que les Latino-Américains dépourvus d'autorisation de séjour présents à Lausanne semblent, d'après l'auteur, avoir suivi une formation scolaire dans leur pays respectif. Il serait relativement courant, même, que ces personnes aient suivi une formation universitaire, partielle ou complète. Cette communauté a également la particularité de montrer de fortes capacités d'intégration. Pour preuve leur relative facilité à trouver un emploi dans la ville, mais aussi leur participation sociale : organisation de cours de Français pour les parents et cours d'Espagnol pour les parents, scolarisation des enfants, initiatives culturelles. Nous ajouterons personnellement que cette communauté est la plus représentée aussi dans les différents organismes ou associations de défense des sans-papiers à Lausanne, proportionnellement à leur nombre dans la capitale vaudoise. Ce groupe de migrants est arrivé en Suisse à partir des années 1990, puis de manière plus intensive à partir des années 2000. L'auteur du rapport fait mention également d'une diminution apparente du nombre de sans-papiers à Lausanne. D'une part en raison de la saturation progressive du marché du travail, et d'autre part car bon nombre de migrants sud-américains commencent à se rendre ailleurs en Europe, notamment en Espagne ou au Royaume-Uni (Valli, 2003 : 21-22). Dans ce travail,

nous nous intéresserons plus particulièrement à ces migrants-là. D'une part, parce qu'ils représentent la majorité des sans-papiers présents à Lausanne, et d'autre part pour des raisons pratiques, dans la mesure où nous parlons Espagnol, et que certaines personnes peuvent éprouver des difficultés à s'exprimer en Français.

Un autre groupe de migrants clandestins mentionné par l'auteur est celui constitué de personnes ayant été déboutées de la procédure d'asile. Ce groupe serait plus hétérogène que le précédent, puisque formé de personnes originaires de régions très différentes : Africains (Sierra Leone, République démocratique du Congo, Angola, Somalie, Guinée etc.), Sri Lankais, Russes, Kurdes de Turquie et d'Irak, etc. Les migrants déboutés de l'asile sont donc clandestins, mais leur situation est différente de celle des Sud-Américains. La plupart ont vécu sur le territoire lausannois régulièrement, mais versent dans l'« illégalité » par la suite. Leur situation est donc connue des autorités vaudoises. On juge communément à 50% la proportion de demandeurs d'asile qui restent ou reviennent en Suisse après leur décision de renvoi. Notons encore que les ressortissants de certains pays, dont on a refusé l'asile, n'ont simplement pas le droit de retourner dans leur pays, pour des raisons de sécurité. Les personnes concernées par cette situation sont donc « coincées », sans être « légales » ni « illégales » sur le territoire suisse (il s'agit par exemple des Congolais⁴⁰). Mentionnons encore (l'auteur du rapport ne le fait pas) le cas des personnes frappées de « Non-entrée en matière » (NEM), et qui n'ont pas demandé l'aide d'urgence (payée par le canton et fournie par la FAREAS – Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile), donc non contingentées. Il s'agit-là principalement des ressortissants d'Afrique de l'Ouest (Guinée surtout). Ces personnes, encore une fois, ne sont pas véritablement clandestines : même si elles sont sorties de la procédure d'asile (voir tableau en page 49) et qu'elles sont sous l'autorité de la police des étrangers, leur identité est connue des services vaudois.

Un troisième groupe est formé de migrants originaires du Maroc, d'Algérie ou de Tunisie. Ces personnes ne s'installent pas forcément à Lausanne : elles sont relativement mobiles. Enfin, elles présentent parfois une conduite déviante, sont marginalisées ou proches du milieu toxicomane.

Les personnes provenant de Pologne, Ukraine, Tchéquie, Géorgie, Russie ou d'autres pays de l'Est européen constituent un autre type de migrants clandestins. Ceux-ci, comme les ressortissants Maghrébins précités, pratiquent un séjour saisonnier en Suisse.

Enfin, nous retiendrons encore les migrants chinois, qui arrivent en Suisse avec un permis de séjour étudiant, mais qui demeurent sur le territoire en attendant un nouveau départ vers une autre destination⁴¹.

Dans ce chapitre dédié à la question purement migratoire de notre problématique, nous avons rendu compte d'une part, des diverses façons d'expliquer les raisons de la migration, et d'autre part montré quelle était l'importance de la clandestinité en Suisse, dans le canton de Vaud et à Lausanne. Ainsi, premièrement, nous avons vu comment les idéologies libérale et marxiste s'opposaient sur la question économique et migratoire, et nous avons essayé

⁴⁰ Notons que l'autorisation de renvoi par pays change très régulièrement, et qu'il est ainsi difficile de dresser ici une liste exhaustive des nations concernées sans qu'elle soit caduque à la lecture de ces lignes.

⁴¹ Nous tirons ces informations de Marcelo Valli (2003 : 3). Notons encore que nous n'avons pas inclus tous les groupes que l'auteur a définis dans son rapport. Par exemple, nous n'avons pas intégré la prostitution clandestine dans un groupe particulier, puisque les personnes concernées peuvent être comprises dans la classification que nous avons proposée.

d'énoncer les grandes lignes de la politique suisse en matière de migration depuis la deuxième guerre mondiale. Nous avons donc prudemment conclu, à la fin de cet historique, que le travail clandestin était moins causé par des facteurs poussant les migrants à s'expatrier, mais plus à une politique et des besoins économiques favorisant ce type de migration. Deuxièmement, nous avons essayé de montrer l'ampleur du phénomène de la clandestinité en Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne. À cette occasion, nous avons mis en avant les paradoxes caractérisant leur situation : scolarisation des enfants, impôts à la source, assurance maladie pour certains, mais un salaire souvent très en dessous des normales suisses. Puis nous avons détaillé la situation lausannoise. Les sans-papiers sud-américains (formant le groupe de clandestins le plus important) présentent la particularité, dans la capitale vaudoise, selon nos sources, d'avoir tissé un réseau d'intégration relativement important. Nous avons également décrit les autres groupes de sans-papiers vivant sur le territoire lausannois.

Le lecteur, à la fin de ce chapitre, peut prendre la mesure de l'importance sociale et politique de la question de la clandestinité en Suisse. Il nous reste encore à démontrer – c'est ce que nous ferons dans le reste de ce travail – l'importance spatiale de cette question. Pour cela, nous avons déjà émis quelques considérations anthropologiques ou sociales (la « civilité », la « citoyenneté », la « pauvreté », l'« impuissance »), nous allons dans le prochain chapitre essayer de montrer que les individus concernés subissent outre une discrimination sociale et politique, une discrimination *spatiale* dans la ville.

LES ESPACES POSSIBLES DE LA CLANDESTINITE

L'argument que nous défendons dans ce travail est que les personnes sans titre de séjour vivent un territoire original. Le terme « vivre », ici, reprend la distinction faite dans l'introduction. Ainsi, nous entendons distinguer la pratique de la ville de sa perception, même si la frontière entre ces deux parties est mince. Dans la première partie, nous définirons ce qu'est l'« espace public », en mentionnant les enjeux qui sous-tendent son usage, sa forme et sa fonction ainsi qu'en relatant brièvement son histoire.

Dans un deuxième temps, nous aborderons des concepts qui nous permettront, plus tard, de montrer une pratique *ségréguée* de la ville (des parcours, des fréquentations). Nous traiterons ainsi du *capital spatial*, de la *métrise*, ou d'une sorte de « domination par l'espace ». Nous verrons aussi que les clandestins doivent négocier un comportement particulier dans l'espace public, puisqu'ils doivent savoir, plus encore que les autres citoyens, négocier une « civilité » particulière, pour ne pas être identifiés et trahis.

Dans la troisième partie, nous nous focaliserons sur ce qui nous permettra, lors de l'analyse, d'aborder l'espace vécu, représenté, approprié ou même rêvé par le citoyen et dans notre cas les sans-papiers. Il s'agira alors d'aborder la question de la représentation sociale de l'espace, de l'identification commune au territoire. Nous terminerons en filant la métaphore textuelle de la lecture de la ville par des groupes d'individus, en insistant sur les *signes* que l'espace urbain peut signifier.

L'espace public

Nous avons déjà, dans ce travail, souligné la polysémie de ce mot. Ainsi, originellement, la notion d' « espace public » ne fait pas référence au territoire. Il désigne, au XVII^e siècle, ce qui a trait à la communication entre lecteurs et spectateurs de la cour royale ou de la bourgeoisie urbaine (Zepf, 1999). Puis, un siècle plus tard, alors que la ville prend en charge l'organisation de la vie culturelle publique, l'« espace public » signifie l'avis commun ou un sujet de discussion publique. Il acquiert par là une connotation sociale et politique : gage du bon sens par rapport à l'opinion publique à laquelle il s'oppose, il inclut alors, aussi, la notion de citoyenneté (et ainsi de « privilège politique » ou d' « intégration politique ») dans sa définition.

C'est à partir de l'industrialisation que naît la notion strictement spatiale d' « espace public ». En clair, c'est à partir du moment où est mis à mal, justement, l'espace de la rencontre, l'espace-« ressource » pour le lien social, pour la discussion improvisée, pour la vie de quartier, que naît le concept d' « espace public » (Bassand, 1997 : 188-189). En effet, si la rue est jusqu'alors encombrée, sale et bruyante, elle « constitue un lieu de relative liberté d'actions [...] plus satisfaisant que les mansardes ou caves aux odeurs nauséabondes, mal protégées des malfaiteurs plus pauvres que les locataires »⁴². La rue, dans ce contexte, constitue un réel espace public. Mais, dès le début du XX^e siècle, les choses changent. La rue devient, à défaut d'un lieu d'échange, une voie de circulation. La construction de logements, sous la pression démographique européenne, devient massive, et étale la ville. Ainsi, non seulement le citoyen ne fréquentera plus la rue avec la même assiduité, mais en plus il utilisera la voiture pour se déplacer. La fonction publique de la rue est clairement appauvrie, en même temps que s'opère une individualisation – ainsi qu'une « privatisation », pour Bassand (1997) – de l'espace et de sa pratique. C'est donc dans ce contexte de précarisation du lien social qu'apparaît clairement la nécessité de définir un espace de rencontres inscrit dans le territoire, et ouvert à tous les citoyens sans discrimination.

L'apparition de cette nouvelle approche de la notion d' « espace public » ne contredit pourtant pas sa signification politique, comme nous l'avons montré dans le deuxième chapitre de ce travail. Ainsi, à l'instar de Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann (2001 : 19), il est possible de s'interroger sur « [...] ce qui relie l' « espace public » et l' « espace du public » » ou sur « quelles relations entretiennent l'espace de la communication et l'espace nécessaire à la communication ». De cette manière, on questionne le caractère public de l'espace commun à tous les citoyens : « Tous les espaces en commun sont-ils publics ? Est-ce que public veut dire commun à tous ? Le débat glisse sur le statut du politique dans la ville » (*idem* : 21). Il glisse aussi sur les notions de « citoyenneté » et de « civilité » développées précédemment. Faisons néanmoins un bref retour en arrière sur l'espace public dans l'histoire pour se rendre compte que ce lieu a toujours constitué un enjeu d'une extrême importance pour le lien social. Parfois il a mis de côté les pauvres ou les étrangers, parfois il a constitué un véritable refuge, une véritable ressource pour ces derniers.

Nous avons déjà relevé le caractère ségrégatif de l'*agora* grecque. Lieu des affaires et des idées ou des tractations commerciales, on y discute bruyamment, dans une relative diversité sociale. Relative parce que les *métèques*, les étrangers à la ville sans droits politiques, eux,

⁴² Bassand (1997 : 187) cite ici Arlette Farge (1979), *Vivre dans la rue à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, p. 33.

n'ont pas droit à cette fréquentation. Notons encore que, malgré cette discrimination, le fait de pouvoir « s'échapper du monde obscur du rudimentaire « *oikos* » pour aller à l' « *agora* »... constituait, pour les citoyens grecs, un acquis considérable puisqu'il permettait en même temps de passer du monde tyrannique du maître à celui, plus libre, du tête à tête [sic] avec les citoyens » (Sauvage, 2001 : 24). L'espace public grec paraît alors revêtir, pour une partie de la population, une sorte de ressource, d'échappatoire aux lieux d'exploitation par le travail.

Au début du Moyen-Âge, l'insécurité monte avec la menace des invasions barbares. On pare les villes de murailles, et les espaces clos ou leur environnement direct deviennent des lieux de sociabilités : « les portes deviennent les lieux d'échange, de rencontres. Mais elles sont aussi une clôture. Elles mettent à distance les malades, étrangers » (Voisin, 2001 : 39). Les exclus sont donc soumis ici à la menace de la rue. L' « espace public » revêt un caractère menaçant, dont seuls souffrent ceux que l'espace clos (l'espace du pouvoir) repousse. Puis, c'est la place du marché, sise au centre des lieux de pouvoir, qui jouera peu à peu le rôle d'espace public au Moyen-Âge. Aux XIV, XV et XVI^e siècles, la conception de l'architecture change. La Renaissance se matérialisera par la conception de places *mises en scène* pour elles-mêmes, agencées entre elles par un ensemble cohérent de rues, destinées à mettre en valeur l'architecture en place. Cette volonté de mise en avant de l'espace bâti s'exacerbe encore au XVII^e en France lorsque les places royales marquent volontairement un lieu *puissant* et *dominant*, autant par la forme que par l'usage que l'on fait de ces nouveaux lieux de pouvoir. L'État y voit un moyen de se mettre en scène et d'affermir son autorité. En même temps se développent de nouveaux lieux de sociabilités, plus accessibles et moins ostentatoires : les parcs et jardins publics. Ainsi, avant l'ère industrielle, l'espace public paraît être un lieu de pouvoir ou de mise en scène du pouvoir plus qu'un espace confiné et convivial.

Ce n'est donc qu'à partir du XIX^e siècle, par la rue, que l'espace public devient un enjeu et un support pour le lien social. Qu'en est-il aujourd'hui ? En réalité, l'espace public de la rue est investi par l'automobile depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Il n'est donc plus cet espace privilégié de rencontre, d'animation et de partage qui caractérisait la ville au XIX^e siècle. Il ne constitue alors plus cet espace-refuge, cet espace qui se prévalait de plus de confort et de lien social que le logement même. Que gardons-nous de la valeur de la rue ? L'espace public est-il un lieu de pouvoir, un lieu qui *se met* en scène, ou alors un lieu qui *met* en scène des civilités fondatrices de sociabilités ? Si aujourd'hui « [...] la ségrégation se construit moins exclusivement en termes statiques de lieux et davantage en termes dynamiques d'accessibilités spatiales et temporelles » (Bassand, Kaufmann, Joye, 2001 : XV), comment et d'après quels critères « accède-t-on » ou non aux espaces publics ? Nous essaierons de répondre à ces questions par l'étude de la pratique et des représentations spatiales des personnes sans titre de séjour à Lausanne. L'enjeu est de taille.

À l'heure où, comme nous le disions, l'espace commun à tous perd de son sens au profit de logiques spatiales privées (ou privatisées), la mise en valeur de ces territoires en perte ne peut qu'être plus importante. Bassand et al. (2001 : 2) soulignent encore les enjeux de l'espace public : il s'agit de « *donner du sens*, ou de permettre à chacun de se construire un sens à son existence : d'où venons-nous ? qui sommes-nous ? où allons-nous ? comment vivons-nous ? ». Ou encore, pour aller plus loin, dans l'espace public se jouent « *le vivre ensemble* tant au niveau du ménage, du quartier, de l'agglomération urbaine, de la société toute entière », « la construction du lien social » ou encore « [...] les sociabilités, la démocratie ».

Réinterroger l'espace public à l'aune de personnes exclues participe de cette volonté de redécouvrir, ou de reconstruire, un espace intégrateur de solidarités. Comme le souligne Pierret (1998 : 31) : « Parler des migrations, en n'ignorant pas la charge affective et émotionnelle qu'une telle discussion induit, c'est accepter implicitement de redéfinir la relation que nous entretenons avec notre espace de vie, notre territoire, mais aussi celle que nous construisons avec les autres ». Ainsi, discuter l'espace de l'Autre, c'est aussi analyser et remettre en question nos espaces communs, leurs limites, leurs fondements.

La partie qui va suivre s'attachera donc, en deux temps, à fournir au lecteur les éléments nécessaires à rendre compte de la *précarité spatiale* des clandestins à Lausanne. Nous prenons la situation de clandestinité comme une position sociale axiomatiquement *pauvre*, ainsi que nous nous sommes attaché à le montrer dans les chapitres précédents. Les sans-papiers se caractérisent, c'est une tautologie, par leur existence dissimulée aux autorités. Ils sont donc dépourvus de citoyenneté. Les sans-papiers, ainsi, transgressent l'ordre établi de l'État Nation d'une part, par leur « illégalité », et d'autre part par leur « étrangéité », leur origine. Cette double transgression donne lieu selon nous à une pratique et une représentation de la ville qui outrepassent aussi, justement, celles de l'autochtone « légal », régulier. Ainsi, « [...] ce savoir-être d'ici et d'ailleurs à la fois, produit d'originales constructions territoriales, sur le mode de réseaux sociaux propices aux circulations, où les critères de reconnaissance de l'autre sont en rupture avec les tranquilles et « évidents » tracés de frontières, ethniques en particulier, produits par les sociétés locales » (Tarrus, 2000 : 7). Nous ajouterons à cela le caractère répressif et comminatoire que peut constituer l'espace public pour les clandestins. Ces deux caractéristiques vont conditionner significativement la pratique et la représentation de la ville. Il est important de rappeler cette répression pour insérer cette partie dans le continuum discursif de notre travail : la mobilité et la non-appartenance communautaire (puis nationale) ont toujours constitué une menace pour la société locale. Il s'est d'ailleurs agi, de tout temps, de réprimer cette « déterritorialisation », par le châtement, le renvoi ou l'enfermement (la contrainte spatiale).

Voyons comment il est possible de décrire cette pratique réprimée de l'espace, ainsi que la représentation sociale du territoire qui peut en découler.

Les pratiques urbaines de la clandestinité

Dans la future analyse des entretiens avec des personnes sans titre de séjour vivant sur le territoire lausannois, nous comptons montrer que les clandestins adaptent leurs parcours en fonction de critères liés à la peur, la menace, la commodité ou encore la simple connaissance de l'existence de certains lieux. Nous allons par conséquent établir un lien entre un statut social et « légal » et une pratique urbaine. La relation entre la couche sociale et la fréquentation de certains espaces publics a maintes fois été traitée dans la littérature géographique. Par contre, nous n'avons pas connaissance de quelque étude faite sur le lien entre clandestinité et pratique de l'espace. Cette partie théorique s'appuiera donc, d'une part, sur des écrits généraux sur la question de l'accessibilité de l'espace, et d'autre part sur la relation entre capital économique et « capital spatial ».

L'accessibilité et l'usage de l'espace doivent ici être entendus de deux manières différentes : la première constitue la « simple » capacité à se mouvoir, déterminée par les capacités financières à se déplacer. C'est ce que relève Jean-Claude Barthez, cité par Toussaint, Zimmermann (2001 : 96) : « Pour Jean-Claude Barthez, la question de l'usage est moins liée à l'espace qu'à la situation économique. L'économie est responsable, pour ainsi dire, des positions de chacun dans l'espace public. En effet, l'appartenance serait liée à la capacité des individus et des groupes à accéder à cet espace ». La deuxième fait référence à une « impossibilité » de fréquenter certains lieux pour ce que ces derniers représentent pour les acteurs (pouvoir, menace, appropriation communautaire par exemple). Ainsi, comme le disait déjà Ley en 1983 (13) (cette période coïncide avec les débuts de la géographie comportementale) :

« [...] both the spatial form and the geographical experience of the city are product of not only choice but also constraint, the outcome of private ambitions, mutual objectives, interest-group power, and historical possibility. Spatial form and the quality of urban experience represent the meeting of human intentions and an environment with economic, political, cultural, and physical components ».

Le capital spatial

Développons notre première acception de l' « accessibilité » : le capital « spatial ». Ce dernier terme dérive du sens strictement économique donné au terme « capital ». C'est Pierre Bourdieu qui a étendu ce concept aux domaines de la sociologie, pour signifier des situations de dotation ou de dénuement sur les plans social, culturel ou relationnel. Par là, de la même manière, « le capital spatial est un capital, c'est-à-dire un bien social cumulable et utilisable pour produire d'autres biens sociaux. Il entre dans le jeu des échanges avec d'autres capitaux. On peut renforcer un capital au détriment d'un autre (par exemple dépenser plus pour son logement du fait d'une localisation supposée profitable) » (Lévy et Lussault, 2003 : 125). L'espace est donc considéré ici comme une vraie ressource, une vraie richesse. Il est vrai que la maîtrise de son espace peut mener à certains bénéfices. C'est ce que relèvent Cunha, Leresche et Vez (1998 : 42) : « Autrefois enraciné dans la ville, le bourgeois, le « riche » est désormais celui qui peut jouer sur des échelles de relations spatiales multiples ». Si les auteurs cités se réfèrent ici à une pratique à petite échelle (sur un espace économique mondial), leur argument est valable aussi au niveau de la ville : « [...] maîtriser un système de lieux favorise la mise en place d'un dispositif d'interactions productives impliquant, en tout ou partie, ce système de lieux [...] ». Ainsi, par exemple, pouvoir habiter proche de son travail, ou alors avoir le choix de s'installer sur une voie de communication facilitant l'accès à celui-ci, témoigne d'un capital spatial important, car il permet de gagner en confort et/ou en temps. Il semble aller de soi que la détention d'autres capitaux (économique, culturel ou relationnel) augmente la probabilité d'augmenter sa capacité à maîtriser son espace de vie. Pour illustration, schématiquement, une personne ayant un réseau d'amis très développé a plus de facilité à trouver un logement (par l'héritage d'un appartement lors d'un déménagement par exemple) qu'une personne isolée socialement. Par conséquent, il semble que la thèse structuraliste, selon laquelle la « richesse » (dans un sens large : pourvu de capitaux de toutes sortes) donne accès à une position dominante dans la société en vue de l'acquisition d'autres privilèges, se vérifie dans ce cas. Cet état de fait introduit le concept de « justice spatiale » qui, dérivé lui aussi de la sociologie, désignerait le principe selon lequel le bénéfice d'un capital n'induirait pas indéfiniment l'obtention de tous les autres. Ce dernier concept

s'intéresse donc à la juste répartition de la quantité de capitaux dans la société, de sorte qu'une personne ou un groupe de personnes démunies puissent avoir accès aux privilèges de certains de ces capitaux.

Le capital spatial des personnes sans autorisation de séjour paraît dans ces conditions très pauvre. Certes il semble sûr, au vu des différents rapports rédigés sur la situation sociale des clandestins en Suisse, que leur capital social n'est pas nul : plusieurs auteurs font état au contraire d'une entraide communautaire développée, ainsi que des rapports sociaux importants au sein des groupes de migrants. Néanmoins, au vu du grand déficit de capital économique qui caractérise cette population, il semble certain que les sans-papiers ne peuvent pas tirer profit de l'espace pour leur confort, ou alors pour profiter d'autres capitaux (pour augmenter le capital relationnel par exemple, en s'installant près d'amis ou d'autres membres de la famille).

La mobilité et la capacité à être mobile des sans-papiers sont donc mal développées. Kaufmann (2001 : 94) introduit la notion de « motilité » pour distinguer la compétence du simple déplacement géographique : « la motilité peut être définie comme la capacité d'une personne ou d'un groupe à être mobile, spatialement ou virtuellement ». Cette potentialité dépend d'après l'auteur de trois facteurs. Le premier est l'« accès » : il définit les capacités physiques et sociales des acteurs, les compétences (permis de conduire par exemple), les possibilités pratiques de se déplacer (véhicules ou transport en commun à disposition) ou encore les « conditions de disponibilité du contexte » (*idem* : 96) (horaire d'ouverture, coûts, accès pour handicapés). C'est cette dernière composante de l'accès qui nous intéresse le plus, puisque c'est elle qui fait référence à la contrainte, au handicap dans la pratique de l'espace et à l'importance de la position sociale dans la motilité. Le deuxième facteur est « le contexte », qui fait référence à la disponibilité et à la performance des moyens de transport à disposition. Le troisième, l'« appropriation », « renvoie aux compétences et à l'intériorisation par l'acteur de ses possibilités de mouvement » (*idem*), soit les habitudes conditionnées par les dispositions en matière de mobilité. Cet aspect de la motilité est pertinent pour nous également : il montre que l'acteur (ou un groupe d'acteurs) se meut aussi en fonction (ou sous la contrainte) de ses représentations de l'espace. La motilité constitue ainsi un moyen d'accumuler du capital spatial, une *compétence ainsi qu'une potentialité* nécessaires à la connaissance et à la pratique de l'espace urbain. Elle est aussi un système de représentations influençant la mobilité : à partir de là, nous glissons dans la deuxième acception donnée au terme d'« accessibilité », c'est-à-dire une impossibilité symbolique de fréquenter l'espace.

Dans la mesure où les personnes sans titre de séjour peuvent être arrêtées à tout moment dans l'espace public en raison d'un contrôle ou d'un incident quelconque, elles doivent nécessairement sélectionner les lieux aptes – ou non – à leur fournir une certaine sécurité. Leur capital spatial est donc fatalement handicapé par la contrainte, par la répression policière, ou, plus prosaïquement, par la représentation que les sans-papiers peuvent se faire du danger.

La métrise

Lévy et Lussault (2003), en se référant au concept de capital spatial, avancent qu'avec la « démocratisation des vitesses plus élevées », le pouvoir de tirer profit de la métrique ne se réfère plus à un échelon mondial. Le capital spatial s'appliquerait aujourd'hui à l'infra-local, qui départagerait les « riches » (spatialement) des « pauvres ». Ils introduisent à cette occasion

la notion de « métrise ». Ce terme signifie (nous l'avons expliqué précédemment) « la capacité à tirer parti des métriques pédestres, des espaces locaux ou infra-locaux et des lieux singuliers de toute échelle – toutes choses ressortissant du monde de la lenteur » (*idem* : 126). Alors, le capital spatial se mesurerait davantage selon des logiques pédestres. Pourtant encore une fois, la distance, en ce qui concerne notre objet d'étude, à la fois se caractérise par une contrainte (de temps et d'argent), mais n'importe finalement qu'assez peu dans la mesure où, quel que soit le lieu, l'espace public peut signifier une forme de contrainte ou de menace. La « métrise » des sans-papiers peut augmenter significativement leur capital spatial (les espaces pédestres, plus faciles d'accès, sont plus accessibles), mais demeure précaire.

Ce concept est opportun pour notre étude car nous pensons que la métrise des clandestins n'est ni nulle, ni totale : elle est complexe. Nous nous attacherons à interroger cette complexité par la suite. Il semble en effet que les *constructions territoriales* (le terme est de Tarrius) clandestines dépassent l'entendement des pratiques spatiales régulières. L'espace, lors de sa fréquentation par les sans-papiers, peut être considéré comme une forme de « consommation illicite » qui, selon nous, transcende nos repères autochtones et « légaux ». Alain Tarrius (2000 : 8) parle de « *cohésion* [entre la société d'accueil et le migrant] *apparemment paradoxale parce que jamais atteinte par l'ordre des États-Nations*⁴³ ». Nous nous avançons davantage en argumentant que l'étranger sans autorisation de séjour n'est que très peu intégré dans la société d'accueil. Il élabore des stratégies spatiales complexes, sans lien avec les parcours « ordinaires » que « nous » connaissons. Nous postulons par là que notre pratique et les représentations de notre espace urbain s'influencent par le simple fait que « nous », en tant que personnes insérées « légalement » dans le territoire national (politique, juridique et social), établissons des conventions, à la fois sur l'approche pratique de l'espace, et à la fois sur les considérations quant à ce territoire : nos fréquentations et parcours s'influencent, se regardent, se compilent et s'imitent (nos pratiques de l'espace constitueraient alors, en ce sens, une « construction sociale »). La *représentation* de l'espace des clandestins étant marquée par la menace et la peur, leur métrise se construirait donc selon des logiques particulières.

Pratique dans l'espace public

Cette représentation de l'espace public urbain par les clandestins dépend aussi, selon nous, de l'anonymat qui caractérise ce dernier. Pourtant, il paraît probable également que l'espace le plus sécurisant est celui qui accueille uniquement des personnes familières. C'est autour de cette dialectique anonymat-familiarité que doit se jouer la fréquentation des espaces publics par les personnes sans papiers. Joseph relève la nécessaire discrétion de l'espace public (1984 : 15) : « l'espace public a deux limites aussi terrifiantes l'une que l'autre : la terreur de l'*identification* – l'espace public est un espace de traducteurs –, et la terreur de l'*envahissement*⁴⁴ – l'espace public est un espace de réserve et de cloisons⁴⁵ ». Dans ce contexte ambivalent, le comportement dans l'espace public revêt une certaine importance⁴⁶.

⁴³ C'est l'auteur cité qui souligne.

⁴⁴ Là encore, c'est l'auteur qui souligne.

⁴⁵ Joseph utilise aussi l'expression « conduite de réserve » pour qualifier la volonté des citoyens de ne pas être identifié.

⁴⁶ La microsociologie étudie ces petites séquences de la vie quotidienne pendant lesquelles on met en œuvre des stratégies pour que puissent cohabiter les citoyens (ces petites civilités, ces règles d'usage de la vie de tous les jours : actes de langage, gestes, attentions diverses etc.). Les « interactionnistes », ainsi, prennent chaque

Ainsi, pour des personnes que la délation ou l'arrestation guettent tous les jours, comment mettre au point des comportements « civilisés » (dans le sens de « civilité ») tout en restant soi-même et tout en marquant son attachement au territoire ? Car en effet, la fréquentation de l'espace public ne va pas sans identification au territoire, comme nous le verrons par la suite. Joseph confirme à nouveau notre pensée (*idem* : 24) : « il n'y a pas de territoire sans *proclamation*⁴⁷, marquée par des cérémonies de territorialisation, des rituels ou par des auto-proclamations qui pallient le manque de légitimité symbolique de la relation par une emphase et une grandiloquence ornementale ». Pour faire le lien avec notre objet d'étude : les clandestins peuvent-ils « proclamer » un territoire, quelle est leur marge de manœuvre ? Ce manque de « légitimité symbolique » est-il compensé par les sans-papiers ? Si oui, comment ? En réalité, en posant ces questions, nous interrogeons la possibilité, pour des personnes vivant sur un territoire « illégalement », de définir un véritable territoire (nous nous référons à la métaphore éthologique du terme). Ainsi, ce qu'avance Joseph (pour tout citoyen) paraît particulièrement vrai dans notre cas : « la présence à la situation implique le sacrifice de l'identité » : la négociation d'une place dans l'espace public se fait en intégrant les « valeurs » communes en présence (des « lieux communs » justement, parfois des mensonges), quelquefois au prix d'un retrait de la personne-même et au bénéfice d'un « acteur ». Comment se négocie *l'intégration* tout en maintenant *l'intégrité*⁴⁸ ? Quel est donc le masque des personnes sans autorisation de séjour ? Quelle est l'influence de l'espace⁴⁹, de son aspect et de son aménagement dans sa pratique et dans la convocation des acteurs différents, producteurs d'urbanité ?

Ainsi, pour synthétiser, nous voyons que certains concepts géographiques sont particulièrement indiqués pour rendre compte des conditions de vie urbaines des migrants sans titre de séjour. D'abord pour ce qui a trait à leur mobilité. Les sans-papiers vivent un espace contraignant, dans la mesure où leur capital spatial est faible. Leur capacité à se mouvoir est déterminée par des facteurs économiques, mais aussi par des raisons subjectives, puisque l'espace public est *trahisseur* : il a certes la faculté de noyer les foules, mais il étale également des identités. Leur « métrise », leur capacité à tirer profit d'espaces locaux, dans ces conditions, est relativement complexe, dans la mesure où elle est déterminée par des motifs originaux, basés sur la peur et la menace. Deuxièmement, la géographie apporte certains concepts pertinents pour traiter du comportement des protagonistes dans l'espace public. La ville, la rue et l'espace public en général, sont garants d'anonymat, mais pour les clandestins, peuvent signifier une exposition dangereuse au public. Le concept de « civilité », pris, justement, dans le sens d'intégration – presque politique – dans le territoire, a la faculté de décrire la dialectique entre *intégration* et *intégrité* des acteurs : il s'agit en effet de s'insérer dans l'espace tout en mettant en œuvre des actions qui ne mettent pas en danger l'ordre des sociabilités. Pour les clandestins, plus que cela, il s'agit de négocier une civilité clandestine, ne trahissant pas leur « illégalité ».

À l'aune des concepts développés plus haut, les pratiques spatiales des personnes en situation illégale paraissent donc particulières. Ces pratiques sont conditionnées par un déficit de capital spatial très concret, mais aussi par des représentations spatiales originales. Bassand

personne insérée dans un contexte donné comme des acteurs jouant un rôle, pour ne pas perturber ou mettre en danger la « civilité », permettant la sociabilité.

⁴⁷ C'est Isaac Joseph qui souligne.

⁴⁸ Tarrus parle de « superposition » pour décrire les « solutions » amenées par certains migrants nomades.

⁴⁹ Gofmann (1973^a : 29) parle de « façade » pour se référer à la « partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs ». Cette façade peut selon nous constituer l'espace public.

(1997 : 199), se référant à Kevin Lynch, montre bien le lien entre accessibilité (objective et subjective) et vision de l'espace : « le citoyen est de plus en plus mobile : un environnement avec une bonne imagibilité devrait lui permettre d'être rapidement à l'aise dans son milieu. Ce n'est pas seulement le plan matériel de l'urbaniste qui compte, mais la qualité de l'image dans les esprits des citoyens ».

Nous nous attacherons à interroger ces représentations par la suite, mais développons précédemment en quoi celles-ci peuvent précisément nous être utiles, en apportant quelques concepts qui leur sont liés.

La ville vécue par des clandestins

Si l'étude des représentations peut sembler être une étape « évidente » dans la bonne compréhension de l'espace et de sa pratique, elle s'est souvent limitée à la reformulation ou à la cartographie de la vision des acteurs interrogés (les fameuses cartes mentales). Ainsi, certains travaux, à partir des années 1980, ont rendu compte de représentations ou de pratiques de l'espace, mais ont « simplement » constitué un bilan informatif sur la géographie *des habitants* ou *des citoyens* en général, sans que ce bilan serve une étape postérieure, qui viendrait confirmer ou infirmer des hypothèses préalablement posées. Nous tenons donc à nous distancer de cette pratique que nous jugeons relativement peu féconde et opératoire, et à réaffirmer les objectifs de ce procédé méthodologique.

Interroger les sans-papiers sur leur image de la ville a un double avantage. D'une part, la représentation spatiale des clandestins nous expliquera les raisons pour lesquelles les lieux sont perçus comme accessibles ou non, et d'autre part, ces représentations seront autant de témoignages significatifs sur l'espace lui-même et ses forces, ses faiblesses. Le filtre perceptif des personnes étudiées sera celui de la pauvreté, de l'étrangeté et de la précarité spatiale. Ce filtre a pour incidence de déterminer une façon particulière de concevoir l'espace « convivial », « accueillant » ou alors « repoussant » ou « menaçant ». Ainsi, les personnes sans papiers vont dévoiler certains aspects encore insolites de l'espace urbain, dans la mesure où nul autre groupe social ne possède les mêmes caractéristiques. Alain Tarrius (2000 : 6) voit même dans l'étude des représentations et des pratiques spatiales des migrants clandestins :

« l'apparition de collectifs, plus ou moins stables et durables, où les critères d'identification des individus et la hiérarchie des préséances *sont tributaires des temporalités, des fluidités, des mobilités, et plus précisément des capacités circulatoires de chacun*⁵⁰ ; l'ordre que l'on a si longtemps présenté comme universellement édificateur des légitimités identitaires, l'attachement au lieu, et les diverses manifestations des sédentarités qui le génèrent, n'y fait plus réellement sens ni hiérarchie ».

Enfin, étudier la façon de vivre la ville d'un groupe donné, *a priori* marginalisé et précarisé, c'est mettre à l'épreuve notre capacité à vivre ensemble, c'est redéfinir notre faculté à créer des espaces pour soutenir la cohésion sociale et la « démocratie ».

⁵⁰ C'est l'auteur qui souligne.

Nous voyons que nous posons ici comme hypothèse le fait que les personnes interrogées lors de l'enquête, en raison de leur situation sociale commune, vont percevoir la ville de manière relativement homogène. Nous prenons là – mais nous le faisons depuis le début de ce travail – pour déterminant la position sociale sur la pratique spatiale. La partie qui va suivre, attachée à expliquer les concepts liés à l'étude des représentations sociales de l'espace, mêlera donc deux postures épistémologiques.

D'une part, nous allons nous placer du côté d'une géographie critique et radicale, issue des années 1970, prenant comme concept fondamental la « classe sociale » (ici entremêlée à une classe « légale »), pour expliquer des rapports sociaux précis. Les clandestins, alors, en tant que groupe « dominé », sont subordonnés à une classe hégémonique (toutes les classes sociales supérieures, et les « légaux »). De cette manière, les représentations sociales de la ville des clandestins seraient communes ou très similaires.

D'autre part, nous allons suivre une méthode et un paradigme nés dans les années 1970 également, qui prennent pour base l'analyse du cognitif et des représentations individuelles des acteurs de l'espace. À l'espace *exocentré* succède l'*egocentré* : le subjectif, le personnel. Cette théorie, ou même, cette méthode d'investigation de l'urbain, trouve son inspiration dans la phénoménologie : le sujet et l'objet ne font qu'un. Toute réalité est la réalité *de* quelqu'un, et, dans ce contexte, toute ville est la ville *de* l'habitant qui l'investit de sens. Elle n'est plus seulement une projection au sol de nos rapports sociaux (principe de base de la géographie marxiste). Elle devient représentation : une image projetée par des individus. Ainsi, la géographie peut s'appuyer sur la médiatisation de la ville par la cartographie personnelle (les cartes mentales) pour étudier la ville, mais également sur les arts (la littérature, le cinéma, la photographie, la peinture etc.), qui tous seraient donc des représentations ontologiquement pertinentes d'une ou de plusieurs réalités urbaines. Notre analyse postérieure, dans le but de rendre compte de représentations déterminées, exprimant des rapports sociaux de domination, et témoignant alors d'usages et perceptions originaux de la ville, s'appuiera donc sur une base « méthodo-épistémologique » à la fois marxiste et psychosociale. Ces perceptions seront d'une utilité précieuse pour *comprendre* les principes ségrégatifs de Lausanne ainsi que ses espaces à faible urbanité (pris dans le sens de condition et conséquence de la rencontre de différents groupes sociaux et individus dans la ville).

Le champ sémantique que nous allons utiliser aura pour but de décrire la relation qu'entretient l'acteur avec son espace. Notons que, comme pour une relation humaine, réside une influence réciproque entre les deux agents. D'une part, après s'être *identifié* au lieu, le citadin l'imprègne de son *identité*, en revendiquant plus ou moins son « appartenance » à celui-ci, et d'autre part, l'espace public lui-même, par son ambiance, son aménagement ou le type de personnes qui le fréquentent (par sa forme, son usage et sa fonction), a le pouvoir de spécifier des comportements ou de ségréger sa fréquentation. Développons un peu les deux faces de cette interaction.

Quand l'espace devient territoire « identifié », « approprié » ou « revendiqué »

L'espace devient « territoire » lorsque celui-ci a été investi de sens et de sentiment de « propriété » par une personne ou un groupe. Le territoire est, en d'autres termes, la conséquence d'un lien affectif entre l'utilisateur et son espace. Ce lien naît premièrement d'un

sentiment de reconnaissance dans le lieu fréquenté: l'acteur *se reconnaît* dans sa pratique de l'espace. En fait, il investit de sa personne dans le territoire, qui à son tour renvoie au protagoniste une image de lui-même en fonction de certains critères (sociaux ou architecturaux : types de groupes sociaux dans l'espace, aspect du lieu etc.). Ainsi naît l'identification au territoire et l'identité du lieu (représentée, affirmée ou revendiquée par les acteurs). Divers auteurs ont souligné les différents types de territoire qui peuvent coexister (Hall, 1971 ; Goffmann, 1973^b). Des territoires intimes aux territoires extimes, tous veulent signifier une limite spatiale à ne pas dépasser, sous peine d' « incivilité ». Le territoire – forcément subjectif – engage effectivement des droits et des interdits implicites. L'utilisateur, quant à lui, est responsable de la défense de celui-ci. Hall initie sa théorie de la territorialité par l'analyse des territoires de l'animal. Mais « la territorialité existe aussi chez l'homme qui a inventé bien des manières de défendre ce qu'il appelle sa terre, son sol, son espace. Enlever les bornes comme entrer dans la propriété d'autrui sont, dans l'ensemble du monde occidental, des actes punis par la loi » (Hall, 1971 : 24). Erving Goffmann prend également le territoire et ses frontières comme une norme presque juridique pour la bonne organisation sociale, en introduisant les concepts de « droit » (les « ayants-droit » à chaque territoire respectif), de « victime » et même de « coupable » (*victime* de la violation de ce territoire, et *coupable* d'avoir enfreint la règle implicite du respect des frontières). Les deux auteurs différencient des distances à chaque fois normées, de l'espace personnel (qui entoure quelqu'un) à l'espace utile (celui qui est situé devant ou autour de quelqu'un pendant une discussion) pour Goffmann, ou de la distance de fuite à la distance critique pour Hall (faisant toujours la comparaison éthologique).

Goffmann (1973^b : 54) apportera une nuance particulièrement intéressante pour nous : « il convient de noter un trait général commun à ces diverses formes de territorialité : leur variabilité socialement déterminée ». Ainsi, « plus le rang est élevé, plus les territoires du moi sont vastes et plus le contrôle de leur accès est strict ». Par conséquent, la faculté à s'approprier le territoire serait plus importante dans les classes sociales élevées. Le capital spatial peut alors s'entendre, outre la capacité à maîtriser son espace de vie, par les moyens de faire de l'espace « son » territoire. Il va de soi, dans ces conditions, que les personnes sans papiers possèdent un *territoire* restreint. Il sera donc d'autant plus pertinent de constater les moyens qui sont mis en place pour s'approprier le territoire, et d'analyser ce dernier : quel est-il ? Comment l'appropriation a-t-elle est rendue possible ?

Pour maintenir effective et visible cette appropriation, l'acteur peut mettre au point des stratégies précises : placer soigneusement un objet personnel sur le territoire convoité, poser une partie de son corps (ses pieds, ses bras) sur un espace donné etc. Il y a dans cette démarche une volonté claire d'affirmation de *son* territoire, voire, même de revendication. Il se peut alors, si un acteur, ou plus précisément un groupe d'acteurs, fréquente très régulièrement le même territoire, que l'espace public devienne fortement connoté par l'identité collective de ce groupe. Nous pensons à des espaces publics fréquentés toujours, ou presque, par les mêmes personnes ou par la même catégorie de personnes : étudiants, toxicomanes par exemple. L'espace devient alors communautaire, et prêterite la mixité.

Dans le cadre de notre étude, il sera pertinent de voir si (et comment) les personnes clandestines *défendent* certains espaces. De la même manière, nous verrons aussi si les sans-papiers se représentent certains espaces comme communautaires ou alors symboliquement fermés à leur présence.

Si l'acteur investit l'espace de sens et de représentation, s'il peut le revendiquer et le défendre, le territoire, à l'inverse, agit sur l'acteur par son aménagement, sa disposition, sa connotation (l'image qu'il a auprès du public) et le réseau d'espaces publics avec lequel il est en lien. Quelle est son action précise, dans quelle mesure joue-t-il un rôle dans la conduite des acteurs qu'il accueille ? En d'autres termes, quelle est l'influence du décor dans le théâtre de l'espace public ?

Goffmann (1973^a) note pertinemment qu'« un décor est normalement, géographiquement stable, de sorte que les acteurs qui voudraient faire d'un décor particulier un élément de leur représentation ne peuvent entamer l'action avant de s'être transportés à l'endroit approprié, et doivent cesser leur représentation quand ils le quittent ». Ainsi, les protagonistes, en fonction de leur situation dans l'espace, vont adapter leur comportement, selon le jugement et la représentation qu'ils se font de la connotation du territoire fréquenté. Par exemple, un passant changera peut-être son langage (ou même, arrêtera de parler), sa tenue, sa démarche en entrant dans un parc qu'il considère (ou alors qu'il pense que *l'on* considère) très beau. Ou encore une personne peut hésiter à deux fois à se coucher sur un banc public, selon la place dans laquelle il se trouve. À noter une nuance importante. L'acteur prend des décisions quant à son comportement dans l'espace public selon ses représentations *personnelles*, mais aussi selon ce qu'il perçoit de l'avis ou le jugement *commun* et *dominant* de cet espace.

Dans le cas des sans-papiers, il semble que cet avis commun soit davantage celui d'une communauté que celui l'opinion publique en général. En effet, il nous paraît probable que les personnes clandestines se représentent l'espace public en grande partie en fonction de sa dangerosité plus que de sa positivité.

De l'image au texte

Enfin, nous voyons que nous faisons le tour de la question de l'« espace vécu » : nous avons commencé par la représentation du territoire, déterminée par un certain nombre de facteurs, pour nous la menace et la peur. Nous avons poursuivi dans un deuxième temps par l'influence de l'espace (le décor) sur les acteurs. Nous avons vu que ce dernier exerce un pouvoir sur les citoyens puisqu'il influe sur la « façon de jouer » des protagonistes. Mais cette « façon de jouer » dépend elle aussi des représentations collectives et personnelles du territoire. Ainsi, chaque citoyen doit décoder des signes lui permettant à la fois de s'approprier le territoire, de le défendre, et de s'y comporter. La métaphore textuelle n'est pas qu'ornementale, clairement. Elle s'attache à décrire un vrai décryptage, une vraie lecture de la ville par ses habitants. Selon cette perspective, l'espace urbain formerait un texte (le « signifiant »), auquel on donne un sens précis (le « signifié », sens pour les acteurs). Le signe s'exprime alors : il signifie les mécanismes qui produisent les signifiés (Racine, 2003). Ainsi, une place peut être le signe de quelque chose pour quelqu'un (signe de pouvoir, de domination, ou alors de convivialité de bonheur, etc.), mais il peut aussi être le témoin d'une pratique sociale d'une certaine époque (signe du modernisme par exemple, signe de la préoccupation pour la fonctionnalité de l'espace, etc.).

Pour notre part, plus que l'étude des signifiants, et même des signifiés, nous nous attarderons sur la production d'un discours sur la ville, retraçant lui-même des textes et des interprétations.

« Il s'agit d'un discours second, le discours que je tiens, qu'il tient, qu'ils tiennent sur la ville et qui intéresse directement les géographes attachés à rendre compte de la ville comme expérience vécue, à analyser les significations que prend l'espace urbain pour l'usager, pour comprendre la manière dont l'urbain est reçu par les citoyens, comprendre en fait les rapports entre une ville et ses usagers » (Racine, 2003, non paginé).

Les signes sont alors constitués de mots prononcés par les usagers pour signifier leur rapport à la ville. Ils retracent une expérience, un vécu, une représentation de l'espace. Le travail du chercheur est par conséquent d'analyser des mots, ou plus encore, la production d'un discours, et non d'étudier un paysage. Mondada (2000 : 23-24) va dans le même sens : « Dès lors, l'enquête ne vise plus à décrire le monde mais à décrire des procédés descriptifs des membres ou d'auto-description des phénomènes ». Cette démarche méthodologique, appelée « ethnométhodologie », s'attache à ne pas considérer l'objet étudié selon un regard et des mots précis, mais à privilégier le langage de la personne interrogée. De cette manière, peut naître et être analysé un regard différent sur la ville, loin des visions personnelles de l'enquêteur, et surtout *propre à lui-même*, original et singulier.

« La description ne renvoie pas à une réalité externe mais à la façon dont l'acteur se confronte à, gère, maintient et transforme la réalité sociale. À travers la description ce sont ainsi les modes de production de la description elle-même qui sont rendus disponibles et visibles : la description est une forme qui renvoie à son mode d'organisation et à celui de l'action dans laquelle elle est imbriquée avant qu'à un objet extérieur » (*idem* : 25).

Ainsi, l'enquêteur se doit de ne pas distinguer formellement le « dire » et le « faire » de l'acteur. Plus que d'établir des liens entre l'activité (la pratique urbaine) et la représentation de la personne sondée, il lui faut essayer de comprendre leur « imbrication, leur articulation organisationnelle » (*idem* : 24). Ne pas se distancer de l'idée que l'enquêteur n'analyse pas l'espace, mais sa description par une personne avec des caractéristiques sociales et culturelles toujours différentes et uniques.

Dans le cas de notre étude, ces recommandations sont d'autant plus pertinentes. Nous ne parviendrons pas à vérifier nos hypothèses sans garder à l'esprit que les sans-papiers doivent pouvoir garder *leur* discours sur la ville, *leurs* correspondances entre leurs pratiques, représentations et langage pour qualifier celles-ci. Ces usagers, nous avons essayé de le montrer dans les parties précédentes, sont à la fois très différents des personnes présentes « légalement » sur le territoire suisse, mais à la fois témoignent d'une désaffiliation que l'on retrouve dans les couches sociales les plus défavorisées. Nous avons déjà émis l'idée selon laquelle l'« étrangeté » ne se confond pas avec l'« étrangéité ». Les pratiques des étrangers peuvent alors être considérées comme des pratiques étrangères à la cité, témoignant d'une non intégration dans la société locale. Les discours que nous allons analyser doivent donc être entendus selon *leur propre* organisation, selon *leur propre* mode de production, sans référence *a priori* avec la réalité urbaine de l'enquêteur ni avec quelque autre groupe social préjugé : nous allons interroger des réalités *complexes*, chaque fois originales.

Ce chapitre dédié aux « espaces possibles de la clandestinité » a eu pour but de mettre à disposition du lecteur les concepts que nous avons choisis pour décrire les représentations

spatiales de nos acteurs. Ainsi, nous sommes passés de la notion de « capital spatial » à celle de « métrise » pour montrer que les clandestins souffraient d'une forme de dénuement spatial, déterminant leur pratique de la ville. Nous avons vu ensuite que l'espace urbain constituait une forme de texte, que chacun (ou alors chaque groupe) investit de sens différemment. Nous avons montré aussi, à cette occasion, que l'acteur urbain agit aussi en fonction de l'espace et de la représentation commune de celui-ci : le citoyen met en pratique des stratégies aussi en fonction de celles des autres, en fonction de ce qu'il pense que les autres se représentent, plus précisément. Nous avons terminé ce chapitre en établissant le lien entre l'espace vécu et l'enquête. Dans la mesure où l'enquêteur a accès au seul discours de l'interrogé, il doit analyser non l'espace en tant que tel, mais le discours qui est formulé à son endroit.

Nous allons poursuivre en développant plus précisément et davantage la méthode que nous allons utiliser dans l'enquête. Nous passerons ensuite à l'analyse des entretiens que nous avons faits et à la vérification de nos hypothèses.

LAUSANNE RACONTEE PAR SES USAGERS CLANDESTINS

Ce chapitre s'attachera à donner la parole aux protagonistes de notre étude que nous faisons : les sans-papiers vivant en ville de Lausanne. Pour inscrire cette partie dans un continuum discursif cohérent, les prochaines lignes reprendront la direction prise par l'entame de ce travail. Nous considérons la clandestinité comme un phénomène économique global, comme une manifestation anthropologique connue et décrite depuis des siècles, et comme une situation sociale similaire à d'autres groupes précarisés. Les enjeux de cette analyse ont donc été longuement débattus plus tôt : ils dépassent des strictes trajectoires de vie individuelles, des choix migratoires délibérés et dûment calculés, ils s'inscrivent dans un contexte économique global et globalisé, et font montre d'une « évolution » sociale mondiale débridée, inégale, problématique et inquiétante. Les enjeux de cette analyse se situent à la fois dans l'étude des conditions de vie scandaleuses dans lesquelles se trouve une partie de la population lausannoise (et vaudoise ainsi que suisse), mais aussi dans la remise en question d'une société qui rejette les personnes choisissant l'exil, parfois au péril de leur vie, de la même manière qu'au Moyen-Âge, la charité ne pouvait se concevoir sans l'inscription des indigents dans le territoire. Si c'est la nation aujourd'hui qui régule (ou refuse de réguler) les mouvements de marchandise et d'êtres humains, l'espace n'en demeure pas moins décisif pour appréhender des réseaux d'échanges (les mouvements de la globalisation) ainsi que la résultante sociale de cette internationalisation économique (l'espace en tant que tel, stable, fondateur de discrimination à l'accessibilité pour les plus démunis). Les clandestins lausannois raconteront alors une précarité à la fois particulière et commune, ils raconteront pour leur part « interdite » un espace encore inexploré, indéfini, mais clairement opprimant.

Méthode

Le but des entretiens est de confirmer les hypothèses que nous avons formulées au début de ce travail. Pour cela, la méthode d'analyse de données la plus appropriée nous a semblé être l'entretien semi-directif. Cette méthode nous permet de diriger les questions et la discussion – et ainsi le discours de la personne interrogée. Elle nous permet également d'approfondir certains aspects de manière improvisée, selon les réponses (ou les parties de réponses) obtenues. Mais, plus important encore, comme le soulignent Raymond Quivy et Luc Van Campenhout (1995 : 196), l'un des avantages de cette méthode de récolte de données est « la souplesse et la faible directivité du dispositif qui permet de récolter les témoignages et les interprétations des interlocuteurs en respectant leurs propres cadres de références : leur langage et leurs catégories mentales ». Cet avantage permet ainsi de respecter notre volonté de laisser à la personne interrogée le soin de raconter ses expériences selon ses propres mots, se référant à une image originale de la ville, signifiée avec des termes particuliers.

Nous avons effectué huit entretiens avec des personnes concernées par la clandestinité. Nous avons choisi d'interroger aussi une personne régularisée, pour en savoir plus sur sa perception du changement entre une situation légale et son contraire, et ses répercussions sur sa fréquentation et sa perception de l'espace urbain lausannois. L'âge des participants varie de 7 à plus de 40 ans, mais tous les clandestins (ou personnes concernées) rencontrés provenaient d'Équateur⁵¹. Sur les huit personnes rencontrées nous avons réussi à interroger de manière égale le nombre d'hommes et de femmes (quatre et quatre), mais nous avons eu beaucoup de peine à faire en sorte que les personnes interrogées se répartissent dans des tranches d'âge régulières. Ainsi, le plus jeune clandestin rencontré a 7 ans, mais nous n'avons pas pu nous entretenir avec une fille du même âge, ni même trouvé d'autres adolescents comblant le vide entre l'âge de l'enfant et du plus jeune après lui, de 29 ans. Nous voudrions par conséquent excuser ce défaut dans l'échantillonnage : le sujet de ce travail, par définition, complique les recherches de personnes d'accord de répondre à une étude à priori... clandestine aussi. Si, comme nous le verrons, sortir de chez soi peut représenter un danger imminent, venir répondre à un étudiant en fin d'études - pas forcément digne de confiance - est aussi source de soucis.

À l'exception d'une entrevue, toutes nos discussions ont eu lieu à la Fraternité, à Lausanne. Ce lieu a été choisi pour permettre à la personne convoquée d'être le plus à l'aise possible, d'être dans un lieu sûr, à l'abri des regards ou de la menace policière. Ce lieu a toujours été connu des personnes interrogées, ce qui a manifestement facilité nos entretiens. La dernière rencontre a eu lieu dans une école lausannoise : la personne interrogée n'avait pas de lien apparent avec la Fraternité. Nous avons donc choisi le lieu de l'entrevue en fonction des mêmes critères que ceux que nous venons d'émettre.

Durant nos entretiens, nous avons essayé de suivre la démarche décrite par Jean-Claude Kaufmann dans son ouvrage « L'entretien compréhensif » (1996). Nous avons donc préalablement constitué une grille de questions, visible en annexe, que nous modifions selon la personne interrogée. Il faut donc considérer ce tableau davantage comme un modèle

⁵¹ Nous avons délibérément pris comme échantillon des gens ressortissants de ce pays-là pour deux raisons : la première, très pratique, pour que les personnes puissent choisir de parler en Espagnol (l'enquêteur parlant et comprenant couramment la langue), la deuxième, pour essayer de respecter, peu ou prou, la répartition des nationalités des clandestins vivant à Lausanne (selon Valli : 2003).

théorique, comme une base de travail, que comme une liste rigoureusement suivie pendant nos discussions. Nous essayions aussi d'établir des liens entre les réponses clandestins et nos questions suivantes, pour essayer d'établir une vraie discussion, un échange, plus qu'un systématique aller et venu entre nous et l'enquêté. Kaufmann (*idem* : 44) nous avait préalablement conseillé :

« Pour une raison qui est rarement prise en compte : l'informateur gère son degré d'implication dans l'entretien, et celui-ci dépend en grande partie de la confiance qu'il fait à l'enquêteur. Des questions sans suite, ou des réponses surprenantes non justifiées, lui donnent immédiatement une indication négative (Singly, 1992). Ce qui l'incite d'autant plus à ne pas trop s'engager que les changements de thèmes ne lui en laissent pas le temps ».

Il était donc nécessaire d'explicitier des liens entre ce qui avait été dit par l'interlocuteur et nos questions en utilisant des locutions de transition : par exemple, « vous disiez que... pourriez-vous me dire maintenant... » ou alors, « justement, puisque... pensez-vous que... » etc.

Selon les conseils de Kaufmann également, nous avons entamé nos conversations par une question très simple, suivie de relances selon la réponse et la prolixité de notre interlocuteur. Cette question (sur l'arrivée du migrant en Suisse, la trajectoire que celui-ci a connue avant de vivre à Lausanne, les moyens de subsistance, les éventuelles demandes de permis etc.) permettait alors de prendre connaissance l'un de l'autre, pour que, simplement, le reste de notre discussion soit plus familier et décontracté. Notons encore que nous avons laissé le choix à la personne sondée de s'exprimer dans l'idiome de son choix. Nous avons bien précisé à toutes les personnes interrogées que la langue choisie ne nous importait pas, et avons motivé notre argument, à chaque fois, en prouvant notre aptitude à parler (et donc à comprendre) l'espagnol. Seules deux personnes ont fait le choix de ne pas s'exprimer en français alors que d'autres, parfois, mélangeaient les deux langues avec quelques mots dans leur langue maternelle au milieu du français.

Nous voudrions encore préciser ici que ces entretiens ont été relativement difficiles à mener pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agissait de notre première expérience avec des personnes très précarisées, des personnes à qui il est moralement et pratiquement difficile de demander un service de ce genre. Ensuite, sans expérience dans le travail social, il est assez périlleux d'aborder des sujets sensibles, des thèmes qui se réfèrent à des conditions de vie parfois très pénibles. Nous avons appris beaucoup aussi sur ce travail-là, sur la manière d'écouter et d'interagir avec des récits... difficiles à écouter. En reprenant le travail de Kaufmann sur l'entretien compréhensif, nous avons donc essayé de suivre quelques-uns de ses conseils pour faciliter la discussion. Par exemple, l'empathie (1996 : 51) : « c'est l'informateur qui est en vedette, et il doit le comprendre à l'attitude de celui qui est en face de lui, faite d'écoute attentive, de concentration montrant l'importance accordée à l'entretien, d'extrême intérêt pour les opinions exprimées, y compris les plus anodines ou étranges, de sympathie manifeste pour la personne interrogée ». Ou encore, l'engagement (*idem* : 53) : « il est donc possible de ne pas se limiter à poser des questions : de rire, de s'esclaffer, de complimenter, de livrer brièvement sa propre opinion, d'expliquer un aspect des hypothèses, d'analyser en direct ce que vient de dire l'informateur, voire de critiquer et de manifester son désaccord ». Nous n'avons donc pas hésité à faire part de notre avis, de notre étonnement ou encore de raconter d'autres expériences entendues précédemment. Il est vrai que ces prises de parole ont toujours stimulé la discussion tout en la décontractant.

Après ces précisions sur la méthode, nous voudrions émettre quelques remarques sur les biais que peut engendrer ce type d'enquêtes.

Premièrement, notons le caractère non représentatif d'une enquête qualitative. Le principe de cette méthode est de choisir un échantillon selon certains critères. Celui-ci révèle des bribes de la réalité, censées être reproductibles. Dans notre cas, l'enquête menée doit davantage être considéré comme une phase exploratoire d'un vaste champ d'étude restant à approfondir. Huit entretiens pour cinq milles sans-papiers (au moins !) à Lausanne, difficile de prétendre détenir la vérité sur les espaces possibles de la clandestinité⁵². Mais néanmoins, nous allons voir que les hypothèses que nous avons posées sont pertinentes, et que dans notre échantillon il y a des très fortes récurrences dans les pratiques et dans les représentations urbaines. Deuxièmement, nous l'avons déjà mentionné, interroger des personnes qui par définition veulent normalement rester cachées est un exercice périlleux. En effet, pour « avoir accès » à cette population, nous avons passé par un centre social qui a pour mission, entre autres, d'aider les migrants sans titre de séjour. Ce centre social accueille aussi un collectif de défense des sans-papiers par l'intermédiaire duquel nous avons également pu rencontrer certaines personnes. Ainsi, les clandestins interrogés ont déjà franchi un pas vers la société locale et ses milieux associatifs, et ne sont donc plus totalement cachés, contrairement à d'autres, nous l'imaginons, en complète clandestinité, *occultos*, comme nous le disait un enfant clandestin de 7 ans (après nous avoir parlé longuement en français, ce terme espagnol – transparent – lui est apparu pour qualifier la situation de sa sœur et de sa mère). D'un point de vue scientifique, alors, les gens auxquels nous avons eu à faire font sûrement preuve de plus d'intégration que d'autres groupes de sans-papiers vivant sur notre territoire. Leurs témoignages, nous semble-t-il, n'en demeure pas moins pertinents pour autant. Finalement, signalons encore le biais de la langue. Dans la majorité des cas, les clandestins ont souhaité s'exprimer en français. Nous devons souligner ici la grande qualité de l'expression orale de ces personnes. Nous arguons alors que le fait de n'avoir pas désiré nous parler en espagnol, dans leur langue maternelle, ne travestit en rien leur réalité. Nous voudrions néanmoins insister encore sur le fait que dans les deux cas où nous avons communiqué en espagnol, nous avons naturellement dû tourner nos questions de manière à les rendre intelligibles. Ainsi, peut-être, les entretiens n'ont pas pris la même dimension que ceux réalisés en français, pour ces raisons de langue et de traduction de nos questions.

Récits

Nous allons dans cette partie, après avoir détaillé la méthode que nous avons utilisée lors de nos interviews, analyser ces entretiens en classant les apports théoriques et pratiques de leurs récits de ville.

Premièrement nous analyserons la question du langage *de* la ville et *sur* la ville. Comment parle-t-on de la ville ? Et quel est le signifié de la ville, quelle signification a-t-elle pour les sans-papiers ? Dans un deuxième temps, nous traiterons des pratiques et perception concrètes, des stratégies de déplacements, des espaces publics de Lausanne et de leur « force ségrégative », de leur menace. Finalement, nous verrons quels sont les apports théoriques et

⁵² Notons que ce biais est dû à la nature même d'un travail de mémoire, individuel et de relative courte durée.

pratiques de ces récits. D'un pont de vue théorique, la question de l'espace public, la *civilité* ou de la *citoyenneté* ; d'un point de vue plus pratique, celle de l'aménagement des places, des lieux de rencontre, de parcours, des stratégies concrètes pour explorer et voyager dans la ville sous la contrainte, la menace. Nous terminerons cette analyse en prolongeant la discussion, en amenant des raisons de continuer le débat et de tirer des conclusions de nos récits dans une perspective prospective.

Lorsque l'on parle de la ville ou que la ville nous parle

Dans cette première partie de l'analyse des entretiens, nous allons traiter spécifiquement de la question du langage selon une double perspective se référant au dynamisme entre le clandestin et la ville. Comment se passe le dialogue qui se met en place entre eux ? Plus précisément, de quelle manière les sans-papiers lisent et comprennent la ville, et, deuxième axe, que leur évoque la ville ? En bref, quelle interprétation les clandestins font-ils de l'espace urbain lausannois ?

Exprimer sa condition spatiale

Notons tout d'abord la manière de décrire la ville d'Alfonso, qui nous relate ici son arrivée en Suisse il y a 15 ans. Cet homme, d'environ quarante ans, diplômé à l'Université en Equateur, a été régularisé il y a quelques années.

- [Lausanne était] une ville inconnue, c'est normal, et que je connaissais pas beaucoup de personnes, j'avais pas des... des... amis, ni des compatriotes parce qu'il y avait pas...[pause] beaucoup des Équatoriens et pis ça... bah... au début c'était un peu **angoissant**, c'était un peu triste parce que le climat, le... [pause] oui, comme on connaissait pas beaucoup de monde donc pour nous c'était un peu triste on sortait comme ça mais on pouvait pas aller visiter quelqu'un ou se trouver entre compatriotes entre famille ou autre ou des amis suisses ou des étrangers avec un permis [...].
- Bon, j'ai pas vécu à Pully, donc je peux pas dire, mais à Pully c'est un endroit justement que nous on... [longue pause], bon moi quand j'avais pas de permis j'allais pas souvent sauf qu'il y a ma femme qui travaillait là-bas, mais moi j'allais jamais presque à Pully parce qu'aussi on connaissait que c'était un endroit **difficile, difficile** parce qu'il y avait beaucoup de contrôles [...].
- [...] Quand on a un permis, quand on obtient un permis, c'est comme si vous avez enlevé un **poids** qu'il y a sur votre... votre épaule, c'est un **poids** que vous portez tout le temps parce qu'il y a un poids peut-être de **culpabilité**, un **poids** de... de... **résignation**, un **poids** de **souffrance** et tout ça parce que vous êtes plutôt **stressé, angoissé** à cause de... du permis et pis un petit peu... en tous cas pour moi plutôt de **culpabilité** parce qu'on se dit aussi à un moment donné c'est moi qui ai voulu, c'est ma **faute** aussi [Alfonso insiste sur le « ma »] à moi d'être ici aussi, dans ces conditions... tout ça quoi, hein [...].

Toujours dans le même esprit, Manuela, une trentaine d'années, en Suisse depuis quatorze ans, venue rejoindre ses parents en Suisse, a fait une demande de permis de séjour il y a quelques temps, et attend une réponse. Elle relate les conditions de vie des sans-papiers

aujourd'hui (notre interlocutrice fait la différence entre les sans-papiers « purs » et ceux qui ont fait une demande de permis auprès de Berne, connus en quelque sorte de l'autorité) :

- [...] Mais disons que si demain ou après-demain il y a la lettre qui vient et qui dit « non maintenant il faut vraiment que vous nous disiez une date », je pense qu'on fera pas comme tout le monde, parce que tout le monde nous a dit non, il faut changer d'appartement, il faut changer de ville... nous [Manuela et son mari] on a décidé de si on perd cette liberté de partir à la maison parce qu'il n'est pas question qu'on retourne à... d'être des sans-papiers, **c'est trop difficile, c'est trop difficile, c'est trop dur** ; parce qu'avec le papier on a un travail... plus ou moins déclaré... ou pas...lui il a le droit de travailler toujours... mais si tu es un sans-papiers maintenant en 2007 **c'est impossible, tu vis pas**, les gens ne veulent plus te donner du travail, **ils ont peur tout comme nous** de se faire contrôler... comme ça avec une femme de ménage qui n'a pas de papiers. C'est hors de question, **c'est trop difficile, c'est trop difficile, c'est trop dur**.

Maria ajoute à ce champ sémantique de la peur, de la souffrance et de la culpabilité un autre aspect, tout aussi frappant :

- [...] Et simplement avant à Pully c'était **interdit** pour les sans-papiers d'aller et je continuais quand même à travailler, mais heureusement ça m'est jamais arrivé un contrôle [...].

Notre interlocutrice ici paraît avoir complètement intériorisé la menace que représente la commune de Pully (nous verrons plus tard que tous les sans-papiers interrogés la mentionnent !), et confond l'interdiction officieuse avec l'interdiction légale. Nous tenons à souligner ici la violence de cette représentation, et surtout de la manière de la signifier. Il nous semble en effet très fort de considérer un espace public comme prohibé.

Après cette partie très descriptive attachée à introduire le lecteur dans le discours des sans-papiers, analysons maintenant leur façon de considérer leur intégration dans les espaces social et spatial.

L'espace omis

Notons tout d'abord que l'espace – strictement spatial – se confond parfois avec le social pour certains sans-papiers interrogés.

Citons premièrement l'exemple de Carmen⁵³, d'une trentaine d'années, arrivée en Suisse en 1998 « pour l'aventure », « avec un copine », qui dit avoir parcouru beaucoup de villes avant de s'installer à Lausanne. Lorsque nous lui demandons :

- [y a-t-il des] Endroits que vous n'aimez pas, alors ?

Sans réfléchir, très rapidement, notre interlocutrice répond :

- La police [rires, pause]... l'hôtel de police

⁵³ Notons que tous les noms utilisés dans ce travail sont évidemment fictifs.

Dans ce cas, Carmen pense instinctivement à la menace policière plutôt qu'à l'espace dans lequel s'inscrit celle-ci.

Citons un autre exemple du même phénomène. Juan, en Suisse depuis sept ans, et parti d'Équateur « por la situación económica que es lamentable en nuestros países [dans les pays d'Amérique du Sud] » ou encore à cause de « la política », de « los gobiernos » et surtout pour « dar de comer a nuestros hijos también⁵⁴ », répond à notre question :

- Si estuviera alguien que tiene el poder de cambiar la ciudad, ¿qué haría ?, ¿qué cambiaría ? en la ciudad.
- ¿En la ciudad ?
- Sí.
- No sé, en la ordenación del territorio, si hay algo que cambiaría usted.
- Nada, yo pienso... en cuestión de.. de.. de.. haber una regularización [...] eso es lo único [...]⁵⁵.

Ainsi, là encore, à une question purement géographique, Juan répond en mentionnant un état de précarité sociale, en se référant à la menace de la police.

Prenons un dernier exemple.

Lors d'une discussion avec Maria, une cinquantaine d'années, en Suisse depuis 1998, venue rejoindre sa sœur en Suisse en raison de « la situation dans mon [son] pays », nous lui posons la question suivante :

- Est-ce que vous vous auriez des idées pour que... pour rendre la ville plus agréable en fait, pour qu'elle soit plus vivable, pour qu'elle soit plus belle aussi, pour qu'elle soit plus agréable à vivre... tout simplement ?
- Heu... Peut-être que les programmes qu'ils font c'est pas suffisant, les programme qu'elle organise la ville... de Lausanne.
- Ok, donc c'est toujours sur la question de la toxicomanie [Maria nous avait déjà parlé préalablement de cette problématique] par exemple ?
- Oui.
- Ouais.
- Justement, je dis, peut-être c'est la seule chose que justement ça va pas du tout, que ça retourne disons le visage de la ville.
- hmm

Ainsi, encore une fois, la ville (avec ses défauts ou ses qualités) se conçoit davantage en terme social que spatial. Notons aussi que parmi presque toutes les personnes interrogées, la toxicomanie et les personnes concernées qui fréquentent l'espace public « sans rien faire » sont des thèmes importants et récurrents. En effet, comme la criminalité de manière générale

⁵⁴ Signifie : « donner à manger à nos enfants aussi ».

⁵⁵ - Si vous étiez quelqu'un qui a le pouvoir de changer la ville, que feriez-vous, que changeriez-vous dans la ville ?

- Dans la ville ?

- Oui.

- Je ne sais pas , dans l'aménagement du territoire, s'il y a quelque chose que vous changeriez ?

- Rien... moi je pense.. à la question d'avoir une régularisation [...] c'est la seule chose.

d'ailleurs, la toxicomanie est perçue comme une menace pour les clandestins en raison des contrôles fréquents qui se déroulent autour des lieux concernés par ce problème. Par conséquent, l'allusion à cette problématique par Maria est symptomatique (même si nous ne nierons pas le fait qu'elle se préoccupe du sort de ces personnes) : lorsque nous lui demandons ce qu'il faudrait changer à Lausanne, comme dans les deux exemples précédents à une menace ou à un problème *social* qu'à l'espace en tant que tel, à l'aménagement de celui-ci. Les personnes consultées ne nous ont d'ailleurs jamais fait part d'un quelconque souhait de changement dans l'aménagement de certaines places ou de rues. C'est un problème qui a l'air de ne pas les concerner.

Nous voyons par ces exemples que les clandestins, lorsque nous leur demandions leur avis sur l'espace, et plus particulièrement sur ses défauts, ne faisaient montre d'aucun avis. L'espace paraît être un espace social fait de menace et de peur, de répression. Il paraît aussi se dégager de ces exemples et d'autres entretiens une vraie insouciance pour l'aménagement du territoire. Nous voyons là un exemple de non intégration évident, et plus particulièrement un exemple de non *citoyenneté* ou de non *civilité*, selon les définitions que nous avons données plus tôt. Les deux définitions d'espace public (espace politique et espace physique) se rejoignent sur le fait qu'ils marquent une soumission à leur endroit par les sans-papiers, par les personnes qui doivent se contenter de *faire avec*, de vivre dans la ville sans « autorisation » et sans avoir le pouvoir de le changer. En bref, l'aménagement de la ville ne leur *parle* pas, l'*espace public* ne se contrôle pas.

Notre développement théorique précédent nous apporte un éclairage pertinent pour appréhender ce phénomène. Nous avons notamment amené le concept d'*impuissance politique* (ou *précarité politique*) (Martiniello, 1999), qui revisite la notion de citoyenneté pour distinguer le bagage social qui confère à certains citoyens la *capacité* à prendre part au débat public de la « simple » autorisation légale que l'État alloue normalement selon la nationalité. Dans le cas des sans-papiers, cette impuissance était évidente sans que nous nous confrontions aux récits des personnes rencontrées. Mais ici, elle est exacerbée par une précarité sociale et spatiale (pour le risque que les clandestins courent à tout moment d'être renvoyés) : ainsi les migrants sans autorisation de séjour sont de véritables « étrangers », tant d'un point de vue administratif, c'est évident, tant d'un point de vue de leur exclusion de l'espace public, dans son sens politique. Ils sont impuissants, et surtout ne voient pas dans l'espace un enjeu majeur dans leur condition, enjeu pris entièrement en charge par le danger que représente l'espace public (strictement spatial), justement. L'espace public est donc ici créateur d'exclusion, car autant il représente une menace dans sa fréquentation, autant il sélectionne les personnes qui prennent part aux débats qu'il convoque. Cette thèse rejoint celle de René Gallissot (2000 : 38), déjà mentionnée dans ce travail, « ceux qui n'ont pas de propriété n'ont pas de patrie » : les personnes qui ne s'inscrivent pas dans l'espace de façon durable ou officielle n'ont pas accès à la citoyenneté.

De façon plus générale, l'*étrangeté* (le fait d'être marginalisé de la société) et l'*étrangéité* (le fait d'être étranger à la nation) sont autant de principes constitutifs de la précarité politique. Ainsi, d'une certaine manière, « lutter contre la pauvreté c'est donner aux pauvres une identité de citoyen » (Cunha, Leresche et Vez, 1998 : 65).

Par conséquent, au vu de ces deux parties dédiées à l'analyse des discours (l'un *sur* la ville, l'autre *de* la ville), nous constatons qu'une partie de nos hypothèses se vérifient. D'une part, une façon neuve et originale de considérer l'espace urbain voit le jour : elle est faite de peur, de menace, de souffrance ou de difficulté. L'espace est angoissant, l'espace est source de

malaise. La description de la ville est partielle et se fait selon des normes légales. D'autre part, les défauts de la ville se conçoivent plus en terme social que spatial. La dimension géographique de la ville est de manière générale omise ou reléguée à un plan secondaire au profit de considérations sociales ou légales, se rapportant à la précarité des personnes sans titre de séjour vivant à Lausanne. Ce mépris pour la composante spatiale de l'urbain témoigne d'une impuissance politique, d'une superposition dans l'espace davantage qu'une intégration. Le sans-papiers est à la fois étranger à l'espace public et à l'espace du public.

Nous avons donc révélé dans cette partie des processus symboliques tirés de l'analyse de discours, de récits. Sans rompre avec cette méthode, nous allons par la suite essayer de comprendre de quoi sont faites, précisément et concrètement, les représentations spatiales des clandestins. Nous verrons encore que la « métrise » de ceux-ci est réduite et conditionnée par des prérogatives originales. Nous en apprendrons à la fois sur la condition spatiale des sans-papiers vivant le territoire lausannois, et à la fois sur la ville elle-même, sur ses processus ségrégatifs, sur sa capacité – ou non – à intégrer des personnes sans l'ordre de l'État, par le « simple » territoire.

Parcours et représentations clandestines à Lausanne

Nous allons diviser ce chapitre en trois parties distinctes. La première sera dédiée à l'analyse des pratiques clandestines à Lausanne. Comment pratique-t-on l'espace à l'aune de la peur ? Quels sont les facteurs de menace les plus importants ? Est-il possible de s'intégrer dans la société locale, comment, et quels sont les rapports entre cette intégration (ou non) et la pratique de l'espace ? La deuxième partie de ce chapitre analysera les déplacements concrets possibles, pour vérifier notre hypothèse selon laquelle la « métrise » des sans-papiers est réduite. Doit-on faire des détours ? Quelles sont les stratégies mises en place par les clandestins ? Finalement, nous commenterons les espaces publics cités en soi, pour constater quels sont, à Lausanne, les lieux concernés par une forme de ségrégation.

Lausanne à l'aune de la peur et de la menace

Cette partie va servir à tester notre hypothèse selon laquelle certains lieux ont des significations très particulières pour les clandestins, et que quelques espaces public lausannois vont se révéler ségrégés. Nous considérons évidemment la notion d'« espace public » dans un sens large. Ainsi, la rue, comme nous allons le voir, est un espace parfois redouté, parfois même fui par les sans-papiers.

Première anecdote, Manuela raconte comment elle a été contrôlée, un jour, avec sa mère :

- Je vais te raconter comment j'ai été contrôlé au jour avec ma mère... et je suis...et on sortait de... de Pully donc à... la première fois... ah non c'était la deuxième fois et je suis allée chercher ma mère et euh on était euh... derrière le cimetière pour aller prendre le huit. Je sais plus comment il s'appelle cet arrêt. Y a la station-service aussi tout près...
- Hmm
- Pis, on parlait, et tout, c'était déjà sept heures du soir, et j'ai vu la... la voiture de police qui passait. Alors j'ai pris la main de ma mère, pis j'ai dit : « Ils sont là », pis on a commencé à courir... et c'était le soir, c'était noir, et euh... j'ai sauté par-dessus une barrière et j'ai, et j'ai, j'ai fait passer ma mère, j'ai dit « reste tranquille, reste

tranquille », on tremblait, on tremblait, on transpirait, pis on a vu passer les deux policiers qui étaient derrière nous, comme ça on était derrière une porte euh... derrière des buissons [Manuela me regarde pour que je confirme que ce mot existe]?

- Oui oui des buissons...
- Pis quand j'ai vu qu'ils étaient partis, j'ai dit à ma mère « ah, ils sont partis maman, il faut qu'on coure » parce que l'arrêt du bus était trop loin de l'autre côté et... trop loin de l'autre côté, alors j'ai dit à ma mère « tu prends tes affaires et on coure de l'autre côté » parce qu'ils sont partis de ce côté alors nous on coure de ce côté. On a resaut... ouais, on a grimpé cette porte, on voulait partir de ce côté mais j'ai vu qu'il y avait une autre voiture de police qui arrivait de l'autre côté. [Manuela hausse le ton] Alors j'ai pris la main de ma mère, j'ai couru de l'autre côté et j'ai vu une porte d'un immeuble qui était ouverte.
- Une porte de ?
- D'immeuble. Je suis rentrée avec ma mère. Et j'ai dit « non on va appeler une... on va appeler la... un taxi » mais à ce moment-là je n'avais pas... on n'avait pas de Natel.
- Hmm
- Alors je suis montée au premier étage et j'ai sonné à la porte et y a un monsieur qui pa... qui sortait et il me dit « qu'est-ce... qu'est-ce que vous avez » j'ai dit « est-ce que vous avez... vous pouvez appeler un taxi ? » il me dit « oui oui, bien-sûr, mais entrez », j'ai dit « oui oui merci », pis au moment où je voulais passer pour qu'il puisse... pour au moins qu'on puisse se cacher un tout petit... un petit instant, j'ai entendu les deux policiers qui montaient. J'sais pas comment ils ont fait pour nous voir qu'on était rentrés dans l'immeuble mais ils sont rentrés derrière nous parce que j'ai entendu les... les radios qui font du bruit...
- Hmm
- Mais... Et l'autre, celui qui... qui nous avait ouvert la porte il a eu peur parce qu'il croyait.. j'sais pas.. j'ai dit « heu, tranqui... tout ce que je veux c'est un taxi », pis l'autre, l'autre policier qui venait derrière nous nous a dit : « Aaah, bonsoir Mesdames, enfin, mon Dieu comme vous courez vite » et il rigolait, pis ils ont dit [Manuela rigole] pis au Monsieur qui nous a ouvert la porte, il a dit heu... « ah mais qu'est-ce que vous avez heu... quelle relation vous avez avec ces deux femmes, est-ce que vous vous employez ? » j'ai dit « non, laissez-le tranquille, il n'avait rien à voir, j'ai juste sonné à la porte pour qu'il appelle un taxi c'est tout » pis l'autre il nous a regardé il nous a dit « désolé, si j'avais su je vous aurais... je vous ai.. je vous aurais fait rentrer ». Et puis on est parties au poste de police. [En rigolant] C'était affreux ! Maintenant c'est rigolo parce qu'on courait, on grimpait, on a vu passer la police... comme des voleuses quoi.

Cet extrait de notre discussion va nous servir d'introduction à cette partie. Nous voyons d'ores et déjà que Manuela et sa mère ressentent la rue comme une exposition dangereuse à la police. Le simple fait d'avoir aperçu la police est source d'angoisse (« on tremblait, on tremblait, on transpirait ») et provoque une fuite. Les deux protagonistes se cachent, alors qu'il fait nuit et la police n'a apparemment pas fait de signe de poursuite. La rue paraît être une vitrine dans laquelle elles sont discriminées parce qu'elles sont (et se sentent) « illégales ».

Un autre témoignage de Manuela abonde dans le même sens.

- Personnellement moi j'ai travaillé à Lutry et une fois que j'avais fini mon travail je courais à l'arrêt du bus et je prenais le bus et je croyais que j'étais déjà... tranquille,

mais il s'est passé que ma belle-sœur, elle sortait de la maison, et pis qu'elle a vu le... la... la voiture de police qui passait alors elle a plus ou moins marché plus vite pour aller à la... à l'arrêt du bus, elle a pris le bus et comme moi elle s'est sentie tranquille mais à la montée, heu... comment ça s'appelle, à l'arrêt suivant, la police a fait arrêter la... le... le bus, est montée dans le bus pis l'a fait descendre... avec les mains derrière... franchement... [silence].

- Mais ils ont fait descendre tout le monde ?
- Non, seulement, ils sont allés directement chez elle, enfin auprès d'elle. Comme ça, pouff !

[Manuela dit ensuite que plusieurs personnes se sont plaintes de ce phénomène]

- Même si tu cours au bus pour sortir de Lutry, de Pully ou des trucs comme ça, une fois qu'ils te voient ils font arrêter le bus.

Une fois encore, nous constatons ici l'ampleur du danger que représente l'exposition à la rue. Notons que les gens que mentionne la personne interrogée changent d'attitude sans que la police ait signifié une quelconque alerte. C'est simplement à la vue de l'autorité que les sans-papiers dont il est question ici changent d'attitude, se sentent visés, et fuient l'espace public.

Carlos, régularisé depuis quelques années, nous fait part aussi de la menace que représentait l'espace public pour lui et sa famille :

- Vous vous souvenez de places aussi, par exemple, à part les rues [que vous n'aimiez pas fréquenter] ?
- Oui, la place... la place heu... la place donc heu.. par exemple à Chauderon, la place de la Riponne, parce que la Riponne aussi... toujours... et pis c'est tout près de l'hôtel de police, hein, donc heu... la place du Tunnel, tout ça, donc heu... nous on n'arrivait pas ... par exemple si on devait partir au Chalet-à-Gobet comme ça une fois, deux fois par année à la neige... parce qu'on n'allait pas très loin, on n'avait pas de moyen... on arrivait vite, on savait déjà... les horaires de bus, donc heu... le bus X arrivait à la place du Tunnel à une heure X et pis on devait prendre le prochain pour partir, donc... on prenait pas dans ces endroits. Parce que justement on se faisait dans l'idée qu'il y a un hôtel de police, donc la police tout près, et pis il peut y avoir, donc y a quelqu'un qui peut faire quelque chose, ou qui peut téléphoner pis ils sont tout de suite... à côté de nous quoi...

Encore une fois, nous voyons que la permanence dans l'espace public est vécue comme une contrainte et un acte difficile, source d'angoisse. Notons que Carlos modifie sa pratique urbaine pour ces raisons.

Dernier exemple, donné par Maria. Cette femme sans papiers affirme que, depuis son contrôle par la police il y a quelques années, elle s'efforce de ne plus avoir peur de la police ou de certains lieux symboliques à Lausanne, tout ceci pour préserver sa santé physique et psychique, en dégradation. En fait, Maria a été contrôlée par la police dans un contexte assez dramatique : elle a un jour perdu son porte-monnaie, dans lequel était contenue une grosse somme d'argent destinée à être envoyée à sa famille en Équateur. Un ami (suisse) s'est rendu à l'hôtel de police, aux objets trouvés, pour essayer de récupérer cet argent. Malheureusement, selon la procédure, c'est Maria qui était dans l'obligation d'aller chercher de son propre chef l'objet perdu. Dans la mesure où cet argent devait servir à un membre de sa famille gravement malade, elle devait choisir, schématiquement, entre la santé de cette personne et son renvoi en

Équateur. Elle a choisi la première solution et a été renvoyée. Elle est revenue illégalement en Suisse plus tard.

- Avant cet événement-là, cette histoire de porte-monnaie, vous aviez peur de... vous aviez peur de la police, mais est-ce que vous aviez peur de certains endroits aussi ? Est-ce que vous vous souvenez de ces endroits-là ?
- Avant ?
- Oui.
- Oui. Oui oui. Avant par simple [sic] pour moi le pire de tout c'était de... c'était arriver à la gare de Lausanne. Parce que justement je prenais le train tous les jours pour aller à Romont, et je devais passer presque tous les jours devant le poste de police de la gare donc heu... j'avais toujours peur, je commençais toujours à transpirer quand je devais passer là-bas et depuis que j'ai été à l'hôtel de police, j'ai dit « il faut que je m'arrête » parce que je vais tomber malade.

Nous voyons déjà que le capital spatial des clandestins se définit en fonction de la dangerosité de l'espace. Comme nous le disions dans le chapitre consacré aux « pratiques urbaines de la clandestinité », il faut considérer ce capital non pas comme nul, mais comme complexe. Les stratégies spatiales de sans-papiers mettent en valeur des *constructions territoriales* originales, tributaires de la connotation de certains espaces urbains. La métrise de personnes sans titre de séjour semble également suivre cette tendance : elle est constituée de propriétés originales. En fait, comme nous le disions plus haut : « elle dépasse l'entendement des pratiques spatiales régulières ».

D'un point de vue théorique encore, l'espace public lausannois, dans ce cas, met en exergue des pratiques discriminatoires de la part de l'autorité, faisant leurs contrôles d'identité au faciès (nous avons même eu vent de contrôles de papiers devant un centre commercial par des policiers en tenue civile). L'anonymat de la ville est durement mis à mal au vu des extraits précédents. La rue expose des identités. Dans ce cas ces identités sont illégales, car non déclarées à l'autorité. Si une femme nous disait qu'elle devait fuir « comme une voleuse », parce qu'elle ne détient pas les bons papiers (!), l'espace public ici met le doigt sur un thème rarement exploité par les géographes ou sociologues. Une femme nous racontait même qu'à Pully, elle « descendait tout droit sans regarder personne » ou « j'arrivais à la maison, je faisais mon travail et de la fenêtre je regardais le bus arriver, ou je regardais l'horaire, et je sortait juste pour prendre le bus et je sortais tout droit sans regarder personne... et fffi, au bus ». On touche dans ce genre de pratique aux limites de l'espace public telles que le mentionnait Isaac Joseph (1984 : 15) : « l'espace public a deux limites aussi terrifiantes l'une que l'autre : la terreur de l'*identification* – l'espace public est un espace de traducteurs –, et la terreur de l'*envahissement*⁵⁶ – l'espace public est un espace de réserve et de cloisons ».

L'espace public raconté par les sans-papiers dans cette partie est clairement un espace de *traducteurs* d'identités et de « légalités ». Le dernier témoignage que nous avons relaté montre aussi – comme les précédents d'ailleurs – que les sans-papiers doivent faire preuve de « civilité » : ils ne doivent en aucun cas perturber l'ordre public ou se faire remarquer. Ils sont donc en ce sens des citoyens modèles (et font preuve d'une intégration remarquable dans l'espace (du) public) ! Nous voyons aussi, plus généralement et d'un point de vue théorique, que l'espace *trahit* des comportements ou des « faciès » « anormaux ». En tant que scène, il accueille des acteurs en les confrontant, parfois (le cas des clandestins est flagrant) au prix de mal-être, d'angoisse, de peur, ou de tentative de *mensonge* sur son identité.

⁵⁶ Là encore, c'est l'auteur qui souligne.

Avec l'examen de ces quatre extraits de discussions (nous pourrions encore en ajouter d'autres, tirés d'autres entretiens), nous entendons « planter le décor » de ce qui va suivre. Nous verrons que l'intégration sociale et spatiale, les déplacements dans la ville ainsi que les espaces publics en soi seront en lien constant avec ce sentiment de menace, d'angoisse et de répression, à différents degrés. Car, bien sûr, certains clandestins avec lesquels nous nous sommes entretenus s'efforcent de ne pas influencer leurs déplacements, s'efforcent de ne pas courir ou se cacher dans la rue. En bref certains sans-papiers refusent de se soumettre à leur condition.

Une intégration sociale et spatiale possible ?

De manière relativement inédite, nous avons constaté tout au long de nos entretiens, que les personnes sans titre de séjour que nous avons rencontrées faisaient montre, chacune à leur manière, d'un certain type d'intégration d'une part dans la société locale, mais aussi dans l'espace. En effet, certains clandestins nous ont fait part de pratiques spatiales presque « normalisées ». Nous avons remarqué aussi que ces pratiques « banales » étaient tributaires de qualités d'intégration sociale ou alors d'une certaine forme de révolte contre la soumission à l'autorité. Ce chapitre a donc plusieurs fonctions : la première est de discuter une dialectique étonnante entre une condition sociale marginalisée, une impossibilité « légale » de s'intégrer dans le pays et la ville d'accueil d'une part et d'autre part un certain souci d'implantation pour quelques migrants ou un véritable attachement à la ville de Lausanne, à la « culture suisse », à la langue française, à la « tranquillité », ou encore à l'appartement dans lequel on habite (nous citons des exemples rencontrés au cours de nos entretiens). Pour notre étude, il s'agit de comprendre les liens entre intégration sociale et pratique de l'espace, de voir dans quelle mesure, aussi, la qualité de « clandestin » est comparable à toute autre forme de précarité : les sans-papiers, comme nous l'avons dit, se distinguent par une exclusion par leur origine nationale et leur condition sociale précaire. Ce chapitre sert donc, aussi, à montrer que ce travail a des enjeux au-delà de la clandestinité, et qu'il dénonce des pratiques que l'on retrouve dans la société locale « légale ».

Voyons premièrement dans quelle mesure, et par quelle manifestation se caractérise la non inscription des clandestins dans la société d'accueil. Notons en préambule que certains sans-papiers ont fait une demande de régularisation, et sont par conséquent « connus » de l'autorité (le contrôle des habitants, le service de la population au niveau cantonal, et l'office des migrations au niveau national). Ainsi, ces personnes sont « inscrites » quelque part, et un dossier est rédigé par les instances compétentes.

Manuela raconte en quoi, elle et sa mère, ne s'inscrivent pas dans la société d'accueil :

- [...] Bon moi j'avais pas des... j'avais pas mon Natel, j'avais pas d'adresse, parce qu'on avait pas cette... disons on s'est mis une loi à la maison, on n'avait pas d'adresse, on n'avait pas de téléphone, on n'avait pas de numéro de téléphone des patrons, on mettait pas les gens dans... dans nos difficultés... donc ma mère, ce jour, le soir où on s'est fait arrêter [Manuela parle ici d'une arrestation et des événements survenus à l'hôtel de police], ma mère a reçu de la part de la dame, de la mère des enfants qu'elle gardait une petite photo avec la photo du tout petit, c'était le baptême, pis de remerciements : « Rosa [désigne la maman de Manuela] je vous aime beaucoup, parce que vous gardez très bien mes enfants, c'est comme si vous étiez la grand-mère,

merci beaucoup, bisous, et pis Madeleine Honegger⁵⁷ ». Et ma mère... on était restées les deux toutes seules dans un... dans une chambre et puis elle me sort ça [elle insiste sur ce mot]. Elle me dit « regarde ce qu'elle m'a donné »... Ho, moi j'ai tremblé... moi pour moi, parce que de toutes façons je savais que... merde alors je ne peux rien faire, mais j'ai eu peur pour Madame Honegger à ce moment.

- Mmmh
- J'ai pris la photo, je l'ai doublée⁵⁸ comme ça [Manuela mime le pli de la photo avec ses mains] et j'ai prié Dieu pour qu'ils ne me font... qu'ils ne me fassent pas déshabiller et je l'ai mise sous ma culotte.
- Et puis, c'est bon ?
- Heureusement j'ai pas eu trop de problèmes [Manuela rigole] avec la culotte parce sinon il trouvait la photo... il aurait trouvé la photo !

Francisco nous donne un autre exemple :

- Parce qu'avant quand t'avais un portable ils t'obligeaient [la police] à allumer ton portable et ils appelaient tout le monde pour voir si... pour voir qui était ton patron... ou comme ça... si t'avais j'sais pas... des adresses ou j'sais pas... ils essayaient de voir c'est à qui qu'il appartient ou si t'avais des photos tout ça... enfin, c'est des contrôles quoi !

Carmen parle aussi de son arrestation par la police au Mont-sur-Lausanne.

- J'étais toute seule, et j'étais en train de traverser la rue pour commencer une petite chemin toute verte [sic], mais ils m'ont coincé comme ça et... ils m'ont demandé : à l'époque j'ai compris le français mais je parlais pas... mais je lui ai dit que je comprends rien, j'ai fait comme ça [elle tourne les paumes de ses mains vers le ciel], alors là elle m'a demandé l'autre dame, parce qu'il y avait une autre dame à la police aussi... donc ils étaient deux... et elle était dominicaine... alors elle me parlait tout en espagnol [Carmen éclate de rire] !
- Ah oui, c'est pas de chance [je rigole avec elle] !
- C'est tout raté !
- Et aussi il nous disait qu'il prenait le...la... ça [elle montre du doigt le sac qui était par terre à côté de nous].
- El bolso
- El bolso [nous rions ensemble]
- Oui, le sac...
- Le sac, ils nous disaient qu'ils prenaient, qu'ils regardent tout, les numéros de téléphone, et tout ça... Pendant que le policier me parlait, j'ai pris mon... j'avais un petit sac, j'ai sorti mon petit agenda que j'avais et il fait le contrôle avec mon passeport, il est parti, alors j'ai jeté, je l'ai jeté... parce que comme il y avait beaucoup d'arbres, là-bas, alors j'ai jeté le tout là-bas et bon s'ils me prennent mon sac ça va...

Ces exemples montrent bien que pour les clandestins, l'inscription administrative de chaque personne pose un certain nombre de problèmes. Alors que certains ne s'autorisent pas à détenir une adresse à Lausanne, à la déclarer au contrôle des habitants de Lausanne (cette déclaration peut aboutir à une dénonciation), d'autres de la même manière ne portent même

⁵⁷ Les deux noms précédents sont fictifs également.

⁵⁸ Le verbe « doubler » en français ici est une traduction de « doblar » en espagnol, qui signifie « plier ».

pas sur eux le quelconque signe d' « appartenance sociale ». Les clandestins doivent en tous temps faire preuve du plus grand anonymat, pour sauver les autres ou pour bénéficier du bénéfice du doute en cas de contrôle. Ainsi, le téléphone, l'adresse, l'agenda, les photos sont autant de manifestations et de moyens de sociabilités que les sans-papiers ont difficulté à s'approprier.

Cet état de fait contraste avec, pour certaines personnes interrogées, un désir très fort d'implantation dans la société locale ; ce qui se traduit par une pratique spatiale très indifférente.

Carmen, encore, témoigne du lien entre intégration sociale et peur de l'espace. Notons que cette femme participe actuellement à des cours de danse, et qu'elle se met en scène à l'occasion de spectacles. Elle a témoigné, pendant tout notre entretien, d'une réelle insertion dans la vie locale, autant dans ses habitudes quotidiennes que dans sa pratique de la ville. Néanmoins, elle nous a signifié qu'il n'en a pas toujours été ainsi, et qu'avant l'apprentissage de la langue française notamment, elle mettait au point de véritables stratégies spatiales pour échapper à la police. Illustration.

- Et puis est-ce qu'il y a des endroits où vous... que vous préférez éviter, où vous allez pas vraiment, que vous aimez pas ? Par exemple est-ce que vous faites des détours, ou il y a des endroits où vous vous dites « ah là-bas j'ai pas envie d'aller, j'ai un peu peur, ou comme ça » ?
- Mmh, non plus maintenant, plus maintenant parce que je connais déjà bien tout, alors... je peux... je peux expliquer tout [nous supposons qu'elle fait référence ici à sa capacité, désormais à parler en français], j'ai moins de peur qu'avant que je savais pas où j'allais, je pouvais pas parler, je pouvais pas m'expliquer, j'ai pas peur maintenant comme avant.
- Parce qu'avant ça se passait comment alors ?
- Avant on était tout le temps cachés, on habitait... dans une chambre avec plusieurs personnes avec une seule signature d'une personne qui avait des papiers, pas tout le monde pouvait nous donner la signature pour le bail et tout ça alors on devait se... dans un appartement, on habitait n'importe combien de personnes, on habitait comme ça. Et aussi pour marcher à la rue ; mais on évitait de marcher près de l'hôtel de la police, on évitait... aussi la Riponne. Ils nous disaient tout le monde à l'époque « ne t'arrête pas longtemps dans un arrêt de bus, si tu vois la police tu prends le premier bus qui te prend et on était pas trop longtemps »... mais le pire c'était à la gare, avant c'était plus le contrôle là-bas alors « à la gare pas plus de cinq minutes, si tu prends quelque chose tu pars vite ou tu te mets dans une cabine de téléphone, le soir tu prends pas la cabine de téléphone », avant c'était toujours la peur, maintenant c'est plus tranquille on peut marcher plus...
- Mais ça c'est lié à... c'est parce que vous sentez que vous travaillez pis que vous parlez mieux la langue pis vous avez l'impression d'être mieux ici, ou bien c'est à cause de la police, seulement la police ?
- J'ai pas bien compris.
- Est-ce que... maintenant vous dites que ça va mieux par rapport à avant, c'est parce qu'il y a moins de contrôle de police ou bien c'est parce que vous, vous vous sentez mieux ici ?
- Je suis bien habituée à ici.
- Ok.

- Oui, parce que j'avais aussi envie de partir, je suis partie chez moi, j'ai dit bon « ça va la Suisse, merci au revoir », et j'étais là-bas chez moi, mais je me suis bien habituée à ici, à la vie d'ici, alors je suis revenue.
 - Donc alors maintenant vous avez plus peur d'aller à la gare par exemple et à la Riponne vous y allez sans problème.
 - Oui, maintenant oui.
- [...]
- Pis pour vous ça a été important ça, de pouvoir aller partout, par exemple, ou heu...
 - Oh oui... oh oui, avant, je vous dis, on a peur de tout, de rester à l'arrêt de bus longtemps, d'être à Ouchy longtemps, et avant on faisait pas quelque chose à Vidy jamais ou presque jamais, personne, maintenant vous voyez on est tranquilles, pendant qu'on fait pas la bagarre, qu'on se fait pas remarquer, on arrive vraiment... il y a une tranquillité... bien sûr il y a toujours la peur de la police, mais bon pour moi pendant que je fais rien, je pense...

Cette relative tranquillité contraste grandement avec la sensation de menace ressentie par de nombreux sans-papiers. Nous avons également relevé, à de nombreuses reprises, un paradoxe entre d'une part la peur de l'espace public, de l'arrestation, et d'autre part un sentiment de tranquillité, ou même un réel attachement à la ville ou encore à la « culture suisse ». Alors que nous demandions ce que la personne interrogée regretterait le plus si elle devait quitter la Suisse et rentrer en Équateur, les réponses ont presque toujours fait mention des bons côtés de la « tranquillité », justement. Pour exemplifier, commençons par Juan :

- Todo, la relación con los otros, incluso también, porque aquí, la gente, la relación es muy amable y tú vives tranquilo, y en paz, nadie se mete contigo, no tienes problemas. Sí, también la relación con las personas, la gente, la gente aquí es muy amable, te saluda, todo el mundo te saluda, contestan también al saludo, se preocupan por ti⁵⁹.

Carmen répond à la même question :

- Mon appartement... parce que j'ai vraiment fait la lutte pour l'avoir, alors toutes choses que j'ai dedans... si je peux le prendre avec moi je vivrais plus tranquille... c'est juste ça. Bon la vie ici c'est autre... c'est tranquille, je me suis bien habituée, c'est les choses que j'ai dans le studio, même s'il est petit le studio, parce que j'au eu beaucoup de larmes pour avoir tout ce que j'ai maintenant, alors c'est ça...
- Et autrement, rien de plus que ça ?
- La vie, la tranquillité ici, mon travail, mon indépendance et tous... tous les... c'est ça qui me manque.

Maria :

- Je regretterais tout... vraiment tout... ouais, parce que je suis habituée... et vraiment je suis habituée. Je dis... [silence] j'espère que ça va jamais arriver, mais je sais qu'un... qu'un autre jour ça va arriver et que je devrai partir... je me fais pas encore à l'idée de partir... moi je dis je regrette, justement, c'est le fait actuel... actuellement... la situation de ma fille parce que... pour moi c'est quelque chose personnellement de

⁵⁹ « Tout, la relation avec les autres, même aussi, parce qu'ici, le contact est très aimable, et tu vis tranquille, et en paix, personne ne te cherche des problèmes, tu n'as pas de problèmes. Oui, [il me manquerait] aussi la relation avec les personnes, les gens, les gens ici sont très aimables, ils te saluent, tout le monde te salue, ils répondent aussi au salut, ils se préoccupent de toi ».

terrible, moi je trouve, mais... je conserve quand même un peu l'espoir qu'un jour ça va changer de situation... ça devient pas normal... moi je peux dire que j'ai une vie normale, mais... quelqu'un qui est mère, mais j'aurais envie, comme elle veut continuer ses études, elle pourra [qu'elle puisse] [Maria insiste sur ce terme] continuer ses études.

Manuela :

- La langue. La coutume. Tout ce qui est différent ici, les gens... justement, même si les étrangers sont... sont racistes avec les étrangers... ça me manquerait. Faut dire que si on partait d'ici on partirait à la maison, à Quito, et là-bas bein... tout le monde parle espagnol, tout le monde se connaît, tout le monde est bronzé, on voit des *gringos* mais on... on parle même pas l'anglais alors... les Français c'est de temps en temps... c'est surtout la langue je pense qu'on va regretter, mmm, beaucoup... et les amis.

Ces témoignages sont importants pour nous parce qu'ils montrent qu'une forme d'intégration sociale est possible pour les clandestins. Manuela par exemple, outre son attachement à « la coutume » nous disait qu'elle prenait des cours de français à l'université. Carmen, elle, apprend la danse et se produit dans des spectacles ! Ces personnes nourrissent donc à la fois une forme de répulsion pour certains espaces perçus comme menaçants, mais s'inscrivent par contre, sous certaines formes, dans la société. Il y a donc ici, à différents degrés, à la fois un processus d'intégration sociale et de rejet spatial, l'un allant parfois (mais pas toujours) avec l'autre. Ressort de ces extraits un vrai paradoxe entre la menace de la rue et la tranquillité de la Suisse (de la société suisse), mais aussi entre une « peur spatiale » et un bien-être social. C'est donc l'espace purement géographique, dans ces exemples, qui ségrège les clandestins, selon le territoire en particulier et les représentations que les sans-papiers s'en font. Notons également que les personnes que nous avons citées font preuve néanmoins d'une relative aisance dans l'espace au moment des entretiens. Selon leur discours, l'espace, avec le temps, s'apprivoise, s'approprie et se craint moins. Les défauts d'accessibilité que nous avons relevés étaient dans la majorité des cas des souvenirs. Nous en concluons néanmoins que l'insertion spatiale, le déplacement libre, l'accessibilité dépend en grande partie de l'intégration (sous des formes diverses) dans la société locale.

Nous reviendrons sur cette constatation à la fin de notre travail, mais notons d'ores et déjà qu'elle très pertinente pour nous. Nous avons la confirmation ici que la notion de « sans-papiers » recouvre plusieurs signifiés intéressants d'un point de vue géographique. Être sans-papiers, c'est ne pas avoir d'autorisation de séjour dans le pays où l'on habite et suppose de fréquenter la ville clandestinement, dans la peur et la menace. Mais être clandestin, c'est aussi être étranger à la ville et à la société. Ceci implique, comme nous l'avons vu, un processus d'intégration, une voie vers une adaptation à la ville et à la vie. Les « papiers » constituent la métaphore d'un handicap dont il s'agit de s'accommoder au mieux ; ils désignent une forme d'infirmité spatiale. Ainsi, la clandestinité, et plus particulièrement la pratique de la ville qu'elle implique, s'apparente à d'autres formes d'« invalidité » sociale ou physique (précarité en général, handicap physique par exemple). Étudier la clandestinité ouvre le débat sur la capacité – ou non – de la ville à accueillir et disposer dans son territoire les citoyens sans discrimination de classe, d'origine, de validité physique ou de « légalité ».

Se déplacer clandestinement à Lausanne

Nous avons vu jusqu'à ce point avec quels mots les clandestins décrivaient Lausanne, dans quelle mesure ils percevaient l'espace public menaçant et rédhibitoire, puis de quelle façon ils s'y intégraient. Nous allons maintenant analyser les déplacements qu'il est possible d'effectuer sous la menace et dans la peur de l'autorité. Nous prédisions au début de notre travail que les clandestins effectuaient leurs parcours en fonction de la dangerosité subjective de certains espaces. Nous avançons aussi que leur « motilité » (leur capacité à être mobile selon certaines situations), leur « capital spatial » (la possibilité pour les sans-papiers de pouvoir tirer profit de la localisation de leur habitat ou d'une quelconque activité économique) ainsi que leur « métrise » (capacité à tirer profit de lieux singuliers) souffraient de dénuement et donnaient naissance à des *constructions territoriales* et des stratégies spatiales originales.

Notons d'abord que parmi toutes les personnes interrogées, aucune n'a prétendu connaître très bien les alentours de Lausanne, le Canton de Vaud ou encore la Suisse. Pour ce qui est de la ville de Lausanne, par contre, les avis sont plus partagés. Nous allons premièrement relever quelques stratégies spatiales inédites auxquelles nous avons été confronté.

Juan, par exemple, nous raconte quels endroits de Lausanne il ne connaît pas, et explique les raisons qui président à cette ignorance (précisons que cet homme vit à Lausanne depuis sept ans, et qu'il est atteint d'un léger handicap à une jambe, ne lui permettant pas de travailler correctement ni de se déplacer avec aisance).

- ¿Sabe si hay sitios en Lausanne que no conoce ?
- ¿Que no conozco ?
- Sí, a qué non va... a qué no quiere ir...
- Hombre, sí, me imagino que sí, porque yo, digamos, lo que más conozco es Bel-Air, la Riponne, voy así a Épalinges, al cine y otras cosas que tal vez no... o sitios que no conozco, sí...
- ¿Y los alrededores de Lausanne, los conoce o...?
- No, no los conozco... casi no...
- ¿Porque no va... o no quiere ir... o... ?
- ¿Como qué parte de los alrededores tú me dices ?
- No sé, Pully, Lutry o... Renens...
- No, Renens sí, porque siempre he vivido por ese lado...pero así a Pully no... sólo cuando he ido a trabajar algunas veces por allá... pero de ir así a pasear o conocer... por Pully no porque hay mucho control de la policía por allá por eso los latinos casi no vamos por allá... mismo mi mujer trabaja por allá... y cada que va, va con temor par'allá... ella trabaja en Pully, trabaja unas cuatro horas por allí cada semana, y va con temor
- ¿Y coge el autobus o no ?
- Coge el autobus, se baja y en una esquina llega a la casa dónde ella trabaja, pero va en autobus siempre, sí porque yo no tengo auto [Juan rigole]...⁶⁰

⁶⁰ - Savez-vous s'il existe des lieux à Lausanne que vous ne connaissez pas ?

- Que je ne connais pas ?
- Oui où vous n'allez pas, où vous ne voulez pas aller...
- Enfin, oui, je m' imagine que oui, parce que moi, disons, ce que je connais le plus c'est Bel-Air, la Riponne, je vais comme ça à Épalinges, au cinéma et d'autres choses qui peut-être ne... ou des endroits que je ne connais pas...

Autre exemple : nous avons demandé à Carlos (désormais régularisé) s'il existe des endroits qu'il évitait par le passé et qu'il fréquente actuellement sans souci. Sa réponse :

- Oui [...] en fait, quand j'avais pas de permis, c'était à ces endroits que j'osais pas passer régulièrement, par exemple à Saint-Laurent, parce qu'il y avait toujours la présence des policiers... bon c'était peut-être aussi pour la présence des personnes qui sont... qui sont... mmm... dans la rue, et puis, bah, déjà la présence des policiers ça nous perturbait, ça nous angoissait, de penser qu'on va être contrôlés et on va avoir des... des... des problèmes, donc justement on évitait ces endroits le soir, la nuit... et ça quoi... et puis évidemment, passer devant l'hôtel de police, comme ça, c'était un endroit qu'on osait pas aller... fréquemment.
- Donc c'était en fait des endroits qui étaient très fréquentés ?
- Voilà
- Les endroits qui étaient pas fréquentés vous aviez pas peur d'y aller ?
- Non, j'avais pas peur d'y aller parce que là-bas, on se disait, on s'imaginait dans la tête qu'il y avait pas la police qui allait être présente là-bas... donc plutôt dans des endroits où il y avait de la présence massive des gens on voyait qu'il y avait la présence des forces de police... on avait peur quoi.

Carlos nous donne un autre exemple de stratégie spatiale, mais cette fois il fait référence à la fréquentation de l'espace privé, fréquentation influencée par la dangerosité ressentie de l'espace public :

- Et puis, à part ces rues ou ces endroits un peu dangereux où vous alliez pas, est-ce qu'il y a des endroits, des cafés ou des endroits privés qui pour vous ont changé ? Par exemple avant quand vous étiez clandestin, vous alliez pas à des endroits et maintenant vous y allez, vous avez plus peur d'y aller ?
- Oui, plutôt pas des cafés, parce que moi comme je travaillais dans la restauration, donc ça c'est personnel, hein, je travaillais dans la restauration, donc heu... j'avais pas envie quand j'avais congé ou comme ça d'aller dans un bistrot parce que... heu... mais sinon, plutôt des endroits, des restaurants ou... non... comme j'avais pas l'habitude déjà de fréquenter des restaurants ou des bistrots, donc ça a pas changé... heu... peut-être par exemple si je devais aller boire un café, heu... avant d'avoir mon permis, je... j'aurais jamais pensé, ou j'aurais jamais penser aller en haut, à la place du Château par exemple, parce que là-bas il y a plein de bistrots, d'aller boire un café, hein, ça m'a jamais passé à l'esprit d'aller boire un café par là, à la Cité...

-
- Et les alentours de Lausanne, vous les connaissez ou... ?
 - Non, je ne les connais pas... ou presque pas...
 - Parce que vous n'y allez pas... parce que vous ne voulez pas y aller... ou... ?
 - De quelles parties des alentours tu me parles ?
 - Je sais pas, Pully, Lutry ou... Renens...
 - Non, Renens oui, parce que j'ai toujours vécu de ce côté... mais comme ça a Pully non... seulement quand je suis allé travaillé quelques fois là-bas... mais aller comme ça pour me promener ou connaître... vers Pully non parce qu'il y a beaucoup de contrôle de lapolice par là-bas, c'est pour cela que les latinos nous allons pas par là-bas... et même ma femme travaille par là... et chaque fois qu'elle va elle y va apeurée... elle, elle travaille à Pully, elle travaille quatre heures là-bas chaque semaine, et elle y va apeurée...
 - Et prend-elle le bus ou non ?
 - Elle prend le bus, elle descend et elle arrive dans un coin de rue où elle travaille, mais elle va toujours en bus, oui parce que moi j'ai pas de voiture [Juan rigole].

- Avant ?
- Oui, avant, mais actuellement, des fois, c'est vrai qu'on a, on passe par là et on dit « bon on entre là boire un café » donc y a... aucun problème parce qu'en fait comme on savait aussi qu'à la place du Château y a la préfecture, y a le Conseil d'État et tout ça... ça veut dire qu'on est tout près de la gendarmerie donc heu... on n'imaginait pas aller de ce côté, mais actuellement c'est vrai que ça change...

Dernier exemple : Manuela nous raconte un type de stratégie mise en place pour aller voir une amie à Vevey tout en évitant la gare de Lausanne, où selon elle, elle courait beaucoup de risques.

- Pour aller à Vevey par exemple, on prenait le train de... Pully Nord, on achetait le billet pour aller de Pully Nord à Vevey, on allait... c'est-à-dire... comment ça s'appelle déjà... la ville qui est là-haut, là... non, on prenait le train, tu sais le régional, depuis Lausanne, on prenait le train qui va à Fribourg, on s'arrêtait dans une ville, comment elle s'appelle cette ville... ce petit village... y a un train justement qui descend à... à Vevey... pour pas aller jusqu'à la gare de Lausanne, tu vois ?
- Non, je comprends pas très bien...
- Alors, on évitait d'aller à la gare de Lausanne...
- Oui
- À cause des problèmes, mais comme on avait des... des connaiss... une amie à Vevey, quand elle nous invitait chez elle, on allait pas... on partait pas de puis la gare de Lausanne on partait depuis la gare de Pully Nord... on prenait le train qui va... c'est le régional qui va... à Fribourg, mais on s'arrêtait à...
- À un autre endroit... avant Vevey, quoi... c'est plus haut ?
- Ouais... on faisait un tour, on prenait le petit train, un petit train qui descend depuis cette ville jusqu'à... je sais pas comment ça s'appelle...
- Donc vous faisiez un énorme détour pour éviter la gare de Lausanne...
- Oui c'était difficile, parce que des fois y avait même des contrôles dans le train... c'est pour ça qu'on était obligés de prendre le régional...

Faisons quelques remarques descriptives sur ces passages avant de les analyser. Pour cela, classons les informations sur les parcours et déplacements des clandestins en trois parties.

Premièrement, les sans-papiers interrogés adaptent simplement leur parcours selon les peurs qui les animent. Par exemple, on évite de passer par l'hôtel de police, Pully ou la place du Château : les risques de contrôle sont trop élevés et ces espaces sont très connotés symboliquement. Ainsi, les clandestins n'ont pas accès à la même liberté de mouvement que les personnes pourvues de titre de séjour. L'espace public, encore une fois, ségrège les pratiques de la ville selon leur représentation par les sans-papiers et les contrôles qui y ont effectivement lieu. Ainsi, la distance métrique qui sépare deux points (citons par exemple Lausanne-Vevey, mais cela pourrait être aussi deux points dans la ville de Lausanne) peut ne pas avoir la même valeur pour les clandestins. L'espace, ou plutôt le mouvement dans l'espace, est contraignant.

Notons deuxièmement que les sans-papiers que nous avons vus n'ont presque jamais fait preuve d'ignorance sur l'espace. Ils nous ont jamais fait état d'un réel manque de connaissance d'un quartier ou d'une partie de la ville de Lausanne. Il nous semble en effet que les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus n'ont pas conscience d'une éventuelle sélection des espaces fréquentés, qu'elles ne pensent pas mal connaître leur ville. Il

paraît alors probable selon nous que les sans-papiers ne souffrent pas d'un manque dans la fréquentation de la ville. Une femme nous a même dit un jour que « marcher ça permet de connaître bien la ville ».

Troisième constatation, les clandestins ont tous fait mention de leur peur de la délinquance. Pour eux, la foule constitue un risque (voir le témoignage de Carlos), car elle peut être source de conflits, d'incivilités qui feraient venir la police. Ainsi, nous voyons que l'anonymat que procure la foule et la ville en général (et qui augmente aussi le risque d'incivilité), dans ce cas, est perçu comme une menace pour les clandestins.

Nous voyons bien, selon nos constatations, que les déplacements des sans-papiers sont influencés par la clandestinité. Nous remarquons que leur capital spatial est réduit en raison des représentations spatiales qu'ils se fabriquent et de motifs économiques (Juan, par exemple, après sept ans passés à Lausanne, prétend ne pas connaître la banlieue lausannoise). Notons que c'est leur capital relationnel et l'emplacement de leur travail (et non une éventuelle activité de loisir ou sportive par exemple) qui influencent leurs déplacements. Nous constatons, alors, que la thèse structuraliste postulant que la détention de richesse donne accès à d'autres capitaux – d'ordre différent – se vérifie ici. Dans ce contexte évidemment, la motilité des personnes sans titre de séjour à Lausanne paraît très réduite en raison de l'« appropriation » (que décrivait Kaufmann, 2001 : 96), qui « renvoie aux compétences et à l'intériorisation par l'acteur de ses possibilités de mouvement ». Davantage que l'accessibilité de l'espace par les transports, il est plutôt question ici d'impossibilité symbolique de fréquenter certains lieux. Ainsi, les sans-papiers influencent leurs déplacements en fonction de critères très objectifs et factuels (dans le cas de l'hôtel de police par exemple), mais aussi en fonction de représentations (« le monde » - les gens – dans le cas de Carlos, est source d'angoisse). Au handicap très concret que constitue l'« illégalité » s'ajoute une invalidité subjective due à l'intériorisation d'« interdits spatiaux » et d'un sentiment de « précarité spatiale », comme nous le suggère, assez pathétiquement, cet enfant de sept ans, que la maman élève seule, et à qui il arrive d'écouter les discussions de sa mère et son oncle en cachette. Il en retient : « la police ils viennent chercher les Équatoriens » et « c'est mieux de pas pleurer devant la police, parce que sinon ils savent bien qu'on n'est pas d'ici »... « c'est pour ça qu'on est *occultes* (sic) ». L'enfant nous racontait aussi que sa mère ne le laissait pas aller jouer dans le parc « d'à côté ». La socialisation par la peur de l'espace... et l'intériorisation d'« interdits » se font très vite apparemment.

Par contre, ces « interdits », ou ces contraintes donnent naissance à des trajectoires originales. La « métrise » des clandestins n'est donc pas réduite, contrairement à ce que nous suggérons au début de ce travail, mais plutôt complexe, car motivée par des formes de mobilité particulières, comme nous le témoigne Maria. Les « logiques pédestres » sont ainsi très exploitées, à la fois, justement, par manque de capital économique (prix du bus), et à la fois parce que certains espaces doivent être évités.

Les enjeux de l'analyse des déplacements, encore une fois, dépassent le cadre strict de notre travail. Il nous semble évident que d'autres personnes précarisées (sans domicile fixe, toxicomanes par exemple) ou « handicapées spatialement » présentent des similitudes avec les clandestins interrogés. En effet, une personne en fauteuil roulant devra à la fois se plier à des contraintes très fortes réduisant la connaissance de la ville, mais elle se *construira* d'autres territoires originaux, échappant à cette contrainte et à la ville « classique » des personnes valides.

Les espaces publics lausannois racontés par les sans-papiers

Tout au long de nos entretiens, les sans-papiers nous ont décrit des stratégies, des angoisses, des craintes ou des contraintes spatiales. Nous nous sommes attaché, dans les parties précédentes à décrire et analyser ces (res)sentiments. À l'occasion de ces discussions, les sans-papiers ont fait part de leur avis et de leurs craintes quant à leur espace de vie : Lausanne et ses environs. Ainsi, comme nous le disions au début de notre travail, enquêter sur la clandestinité informe à la fois sur des parcours et des représentations dominés par la menace et la peur, et à la fois sur l'espace en lui-même, sur ses « forces ségréгатives ». En tant que Lausannois, ces informations sont originales, car elles font mention de considérations très particulières, échappant aux représentations communes de la ville.

Concrètement, les remarques faites par les clandestins sur Lausanne ne sont pas extrêmement variées, à savoir que ce sont presque toujours les mêmes espaces publics qui sont aimés ou craints.

Par exemple, deux places très centrales, les places de Chauderon et celle de la Riponne. Ces places, ainsi que parfois les rues qui y mènent (rue de l'Alé par exemple, ou encore la place Saint-Laurent), sont très fréquemment craintes en raison des contrôles de police qui y ont lieu, ainsi que des nombreuses personnes qui les fréquentent. En effet, les clandestins que nous avons interrogés craignent les espaces publics et surtout les causes qui pourraient déclencher un contrôle de police sur ces espaces.

- Ok, por ejemplo, no sé si conoces... Chauderon dónde... hay mucha gente que se reúne... a veces he ido allí con mi familia, con mi mujer hemos ido así a pasear... hay mucha gente allí que vende droga, hay unos morenos que son de Africa... se ve, se ve, se ve que hay mucha gente que vende allí mucha droga, corre mucho la droga, eso es una cosa que sería... no no, son cosas que no me gustan, que siempre empañan a lo bonito de la ciudad, a lo bonito de la gente, a veces llega mucho la policía, con todos los problemas, y todo... eso es lo que no me gusta [...] y por culpa de esas personas que venden drogas allí, la policía llega y los controlan también a ellos [les sans-papiers], entonces los quieren expulsar del país, entonces no... no... no tenemos la culpa de ello...⁶¹

Carmen confirme cette crainte pour Chauderon et la Riponne :

- Et puis au centre ville ça vous arrive des fois de vous promener comme ça, juste au centre ville ?
- Ah, ça c'est quotidien... toujours, ça c'est quotidien... [Carmen rigole]
- Et puis, vous vous arrêtez dans les places par exemple ? Vous vous asseyez, comme ça...

⁶¹ « Ok, par exemple, je sais pas si tu connais ... Chauderon où... il y a beaucoup de gens qui se réunissent... je suis souvent allé là-bas avec ma famille, avec ma femme on est allé se promener comme ça... il y a beaucoup de gens là-bas qui vend de la drogue, il y a plusieurs Noirs d'Afrique... ça se voit, ça se voit qu'il y a beaucoup de monde qui vend beaucoup de drogue là-bas, la drogue circule, et ça ce serait une chose... non non, ce sont des choses qui me plaisent pas, qui prêteraient toujours la beauté de la ville, la beauté des gens, souvent la police arrive, avec tous les problèmes et tout ça... c'est ça que j'aime pas [...] et à cause de ces personnes qui vendent des drogues là-bas, la police arrive et les contrôle aussi eux [les sans-papiers], alors ils veulent les expulser du pays, alors qu'on n'a pas... qu'on a pas... qu'on pas de responsabilité vis-à-vis de ça... ».

- Heu... non, pas trop. Heu... l'été, un peu, mais pas tellement... parce qu'ils nous disent tout le temps de pas s'arrêter du moment qu'ils commencent de nouveau à faire des contrôles... de pas être beaucoup à Chauderon, de pas être beaucoup aussi à la gare, à Bel-Air, à la Riponne, ils nous disent de pas s'arrêter beaucoup...
- Donc si vous vous promenez, c'est plutôt dans des parcs, comme Sauvabelin [Carmen nous avait parlé précédemment de ses promenades dans ce bois] ?
- Oui, mais là je peux me promener... avec une copine, quelque chose... mais là-bas il n'y a pas beaucoup de contrôles, de toutes façons...

Au-delà de ces espaces publics très fréquentés, les sans-papiers nous ont mentionné d'autres lieux très réprimés par la police. Ouchy en fait partie :

- Est-ce qu'il y a des endroits que tu as appris à aimer en faisant cette demande [nous parlons ici de la demande de permis que Manuela a faite] ?
- Ah oui [Manuela nous signifie par le ton qu'elle emploie que c'est une évidence], il y en a un très très symbolique de la situation qui a changé c'est Ouchy... ah alors là, on arrivait pas à aller à Ouchy, parce qu'on entendait qu'à Ouchy la police allait tout le temps faisait des contrôles, et c'était surtout... bah pour les têtes qui n'étaient pas blondes [Manuela rigole]... on n'allait pas du tout... tandis que maintenant on va à Ouch... quand on est venu... on y allait, pas souvent mais on y allait : on allait au lac, on mettait les pieds dans le lac et on allait à la Migros acheter du pain, avec... avec un Coca ou quelque chose comme ça et heu... quand les contrôles ont commencé, on allait plus, ça me manquait... c'était combien deux, trois ans qu'allait pas du tout... à Ouchy... pas du tout et que maintenant on va... j'sais pas, deux fois par mois au moins... on y va, on va prendre une glace, on va au Mövenpick, ou des trucs comme ça... on va même au Luna-Park, alors qu'avant on n'allait pas parce qu'on savait que la police était là pour [Manuela insiste sur ce mot] contrôler, justement.

Ouchy est un lieu qui nous a été décrit comme dangereux relativement souvent. Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, le lieu le plus menaçant reste Pully, considéré parfois même comme « interdit »⁶². Il n'y a pas un seul clandestin qui n'a pas fait état de cette commune très répressive apparemment envers les sans-papiers, ou plutôt envers les personnes à la peau plus mate... Le délit de faciès s'exacerbe encore davantage lorsque, comme nous le racontait la même Manuela, des contrôles de policiers en civil se fait en pleine rue, devant le centre commercial « Migros 2000 » à Bel-Air, au cœur de la ville. Nous avons relevé qu'apparemment, le quartier du Flon commençait aussi à être dangereux. Un poste de police se trouve en effet aux abords de cette partie de la ville. Notons aussi que cet espace, complètement transformé depuis quelques années, accueille désormais de nombreux commerces, et est beaucoup plus fréquenté qu'auparavant justifiant éventuellement ce regain de contrôles⁶³.

⁶² Un homme avec lequel nous nous sommes entretenu a fait état de quotas de contrôles effectués par la police à Pully. La même personne a fait également allusion à des dérapages très douteux quant à la façon de « libérer » certains sans-papiers (chantage, menace d'abus sexuel notamment). Il nous a été rapporté que ces menaces avaient cessé après l'inculpation de deux policiers, et que les clandestins vivant ou travaillant dans cette commune recommençaient à souffler un peu.

⁶³ Sans vouloir faire ici le procès de la police municipale, sans aucune preuve, nous voudrions encore souligner que ce quartier s'est transformé, en l'espace de 5 ans, en un véritable quartier commercial. Mais encore, toute cette partie de la ville est détenue par une société privée (LO Holding). Sans mauvaise intention, nous émettons l'hypothèse que tous ces faits peuvent peut-être concorder et former un ensemble de démarches cohérentes, visant à promouvoir les commerces sis à cet endroit (et éventuellement leur garantir une image « propre »).

Ainsi, nous voyons que les espaces publics lausannois craints par les sans-papiers vivant à Lausanne sont relativement peu nombreux. Ce qui est déterminant pour les clandestins, plus qu'une ambiance, un aménagement ou une fonction dédiée à tel espace, c'est surtout la fréquentation par la police et le public. Il est donc intéressant de constater que le bien-être se mesure en fonction de l'autorité et non – ou très rarement – en fonction de la connotation de certains espaces publics. Nous voudrions ici montrer la limite de certains espaces publics contrôlés par la police. En effet, ces lieux ne *fonctionnent* sûrement pas en tant qu'espaces *des* publics, trahis par l'*identification* constante de l'autorité. Si, comme le proposait Isaac Joseph (1984 : 15), l'espace public est un « espace de réserve et de cloison », il ne remplit pas sa fonction s'il est surveillé. Les clandestins ici témoignent sensiblement des processus ségrégatifs de l'espace public en tant qu'« espace politique » autoritaire. Il paraît évident aussi que les migrants sans titre de séjour n'ont pas accès à quelque type d'identification ou de proclamation de territoire dans ce contexte, puisqu'elles seraient autant de formes de trahison de leur identité. Pour tenter de négocier une intégration dans l'espace public, les clandestins ne peuvent simplement pas afficher leur identité (ils n'osent souvent pas y demeurer longtemps), et doivent négocier une civilité indispensable. Non seulement ils ne peuvent pas se permettre de déranger l'*ordre public*, mais en plus ils doivent impérativement éviter tout lieu potentiellement concerné par les incivilités : la Riponne et les nombreuses personnes toxicomanes qui fréquentent cette place, tout comme Chauderon et ses « vendeurs de drogue » en sont de bons exemples (nous avons également eu vent de la sortie des discothèques par exemple).

Que signifient ces récits ?

L'objectif de cette partie était de vérifier la validité des hypothèses formulées à l'entame de ce travail. Nous les récapitulons ici :

Leur parcours et leur vision de la ville sont conditionnés par leur statut « légal ».

L'espace est donc perçu comme une contrainte et sa « métrise » est réduite.

Une nouvelle forme de langage de et sur la ville va voir le jour.

Le nouveau langage que nous devons analyser mettra en lumière des espaces publics ségrégatifs.

La population clandestine vit des territoires que l'on peut qualifier d'« originaux ». Ils ne correspondent pas aux formes « classiques » de fréquentation des espaces publics. Ces derniers sont fréquentés en fonction de critères spécifiques : anonymat, absence de connotation « illégale » ou « secrète » par exemple. Les migrants « illégaux » mettent au point des stratégies faites de superposition⁶⁴ et non d'intégration dans l'espace.

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, nous avons analysé le discours des personnes interrogées. Au vu de leurs récits, nous constatons, et estimons modestement l'avoir prouvé dans cette dernière partie, que ces hypothèses se vérifient par les faits, à l'exception d'une seule, qui doit être nuancée. Expliquons-nous.

⁶⁴ Nous empruntons ce terme à Tarrus.

Leur parcours et leur vision de la ville sont conditionnés par leur statut « légal » et : Le nouveau langage que nous devons analyser mettra en lumière des espaces publics ségrégatifs ainsi que : La population clandestine vit des territoires que l'on peut qualifier d' « originaux ». Ils ne correspondent pas aux formes « classiques » de fréquentation des espaces publics. Ces derniers sont fréquentés en fonction de critères spécifiques : anonymat, absence de connotation « illégale » ou « secrète » par exemple. Les migrants « illégaux » mettent au point des stratégies faites de superposition⁶⁵ et non d'intégration dans l'espace.

Ces trois hypothèses, que nous avons à la base désolidarisées, sont en fait consubstantielles. Nous avons en effet remarqué que la ville de Lausanne est faite d'espaces connotés pour les clandestins, et que ces derniers adaptaient leurs parcours en fonction de la menace qu'ils ressentaient sur ces lieux. Nous avons donc montré que la ville exerce un pouvoir dominant sur cette catégorie de citoyens et que le concept d' « espace public » en tant qu'espace de citoyenneté prenait tout son sens pour des personnes qui, justement, en sont exclues tant spatialement que juridiquement. Les clandestins parfois fuient littéralement la rue en s'y déplaçant à la course, parfois ne sortent simplement pas du tout, parfois évitent de se déplacer. En bref, l'espace public (spatial et politique encore une fois) est une vitrine qui expose et trahit toujours des identités que la police a de la facilité à discriminer, est ne remplit ici plus sa fonction d'intégrateur social, ou de support de sociabilités. Il est même, dans le pire des cas « interdit » (mais c'est en fait la réalité, puisque l' « espace public » politique suisse interdit le séjour à certains ressortissants), comme nous le disait une femme sans papiers. Il y a donc dans ce processus une réelle connivence entre la politique et l'espace, entre une discrimination sociale, ethnique et spatiale. Nous avons confirmé cet état de fait en montrant que les personnes se considérant relativement bien intégrées en Suisse et à Lausanne considéraient l'espace moins menaçant, moins dominant. Ainsi, comme nous le suggère Michel Bassand (Bassand et al. 2001 : 8), « plus l'intégration sociale et la participation politique seront importantes, plus l'attitude par rapport aux espaces publics sera favorable et donc la fréquentation élevée, à tout le moins si les modes de vie ou la position sociales sont semblables ». Les sans-papiers constituent un cas limite démontrant que l'exclusion (volontaire dans ce cas) de la société d'accueil donne lieu à des formes d'identification, de fréquentation et représentation basées sur des critères liés clairement à leur fragilité sociale (réitérons l'exemple de cette femme qui répond à la question : « quels ont les endroits à Lausanne que vous n'aimez pas ? » par « la police »). La notion de ségrégation spatiale, dans ce contexte, doit être revue pour signifier aussi une discrimination à l'accessibilité, et non plus à la résidence.

Cette accessibilité, au-delà de son sens symbolique, doit aussi ici être comprise comme un défaut de mobilité, ou plutôt de motilité. En effet, la capacité des clandestins à se mouvoir dans l'espace est différente de la population locale, surtout car la permanence aux arrêts de bus est souvent considérée comme dangereuse, car des contrôles (voire l'interception) d'autobus se sont avérés, et également car la gare est un lieu perçu comme très menaçant par les personnes en situation irrégulière. Cette mobilité handicapée donne lieu à une métrise particulière. D'où la nuance que nous devons amener à l'hypothèse suivante :

L'espace est donc perçu comme une contrainte et sa « métrise » est réduite.

⁶⁵ Nous empruntons ce terme à Tarrus.

Enfin, nous avons essayé de toujours garder à l'esprit pendant l'examen de nos entretiens que nous analysions non l'espace en tant que tel, mais un discours *sur* celui-ci. Ce langage a fait état de *signes* dominés par la peur, l'angoisse et la menace. Ce discours, parfois en espagnol et parfois en français, était original car basé sur la ville *qu'il est possible* de visiter, selon un certain nombre de critères particuliers, basés surtout sur la répression policière ou le risque d'incivilités, sources de peur. Ainsi :

Une nouvelle forme de langage de et sur la ville va voir le jour,

Puisque à la fois nous avons entendu des anecdotes sur la ville que nous considérons uniques (dans le sens strict de « non reproductible »), car les sans-papiers sont les seuls individus (à l'exception des criminels fugitifs) qui voient l'espace public comme une réelle exposition à l'autorité. La ville, en tant que signifiant, nous l'avons vu, produit des représentations originales et complexes qui encore une fois sont basées sur un sentiment d'oppression et de répression.

CONCLUSION GENERALE

Tâche difficile que de « conclure » un travail et une étude de terrain qui mériteraient encore beaucoup d'investigation : ce thème, d'un point de vue géographique, a en effet été laissé dans la ... clandestinité quasi totale par la communauté scientifique. Pour rendre ce sujet intelligible, nous avons donc dû ouvrir beaucoup de perspectives et faire comprendre une multitude de liens entre l'analyse géographique de la clandestinité et des approches sociologique, politique, économique et anthropologique. S'il a fallu « défricher » des domaines dans lesquels nous n'étions pas spécialistes, cette ouverture d'esprit nous a permis de considérer la problématique des sans-papiers comme une « question sociale » telle que la définissait Castel⁶⁶ (1995) ou Pierret (1998 : 31) : « Parler des migrations, [...] c'est accepter implicitement de redéfinir la relation que nous entretenons avec notre espace de vie, notre territoire, mais aussi celle que nous construisons avec les autres ». Ainsi, dans l'existence même de personnes « inutiles au monde » – en réalité d'une importance capitale pour l'économie nationale (voire mondiale) – se cristallisent les dérèglements d'une société tendancielle de plus en plus nationaliste pour les mouvements de personnes, et de plus en plus libérale pour l'économie. La géographie, de ce point de vue, a un rôle énorme à jouer : elle est en effet capable, en tant que discipline synthétique, de prendre acte à la fois des causes *et* des conséquences d'un système mondial créant et punissant des pauvres et des exclus (des inutiles au monde, justement). Nous avons donc dû dans ce travail faire usage de concepts très

⁶⁶ Castel (1995 : 25) : « Elle [la question sociale] est un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société (ce qu'en termes politiques on appelle une nation) à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance ».

variés, pour décrire un phénomène complexe, et surtout pour témoigner de pratiques et représentations originales de l'espace urbain. Ainsi, notre étude s'est attachée tant à décrypter les raisons qui poussent une certaine partie de la population mondiale à partir de chez elle, tant à comprendre quelles en sont les conséquences dans l'espace à la fois politique, social, juridique et strictement géographique (ici nous parlons du territoire lausannois). Nous avons finalement abouti à la question suivante : comment vit-on la ville dans la clandestinité ?

La prise en compte par la géographie de disciplines transversales a enrichi substantiellement notre partie théorique. Ainsi, nous avons voulu démontrer que la géographie se servait aisément et à bon escient de l'anthropologie, autant pour inscrire la culture de l'Homme dans son espace de vie, autant pour insérer la clandestinité, dans ce cas, dans un cadre socio-historique permettant d'appréhender ce phénomène comme une construction sociale (mise en place par la société) datant de l'Antiquité. La clandestinité (ou plutôt l'« errance »), dans ce contexte, doit être considérée comme un « invariant culturel » légué depuis des siècles. Nous avons aussi montré que la géographie devait également dialoguer avec la sociologie pour rendre compte du phénomène de la clandestinité. En effet, à grande échelle (sur une petite surface d'étude), elle permet d'étudier les interactions et les comportements dans le théâtre urbain, et à petite échelle, elle permet de comprendre des problématiques telles que la pauvreté ou les migrations humaines.

Ces deux disciplines nous ont permis de démontrer que l'étude du phénomène de la clandestinité avait des enjeux au-delà de la *géographie des sans-papiers*. Par certaines de ses caractéristiques, cette dernière met en exergue, autant d'un point de vue théorique que par les faits (les pratiques réelles de la ville que nous avons constatées à Lausanne), un rapport de domination dans l'espace urbain. Les clandestins se distinguent effectivement par leur précarité sociale, leur origine nationale, ou encore leur non-intégration dans la société locale. Ces caractéristiques leur confèrent des similitudes avec d'autres groupes sociaux ou ethniques vivant en ville, et permettent de placer la question des sans-papiers dans une problématique géographique plus large : celle de l'espace partiel, handicapé, ou comme le dit Jean-Bernard Racine, « fragile ». Les étrangers qui constituent les migrants sans titre de séjour sont en fait autant d'individus dont la pratique de l'espace est *autre* de celles que la société locale, « valide » ou « dominante » met en œuvre.

Nous nous sommes donc attaché, par des entretiens avec des clandestins, à démontrer que Lausanne était perçue « anormalement » selon son « statut légal ». Nous avons en effet constaté, en écoutant les récits des clandestins, que l'espace urbain ségrège l'accessibilité de certains lieux, ou est sujet à des représentations faites de peur, de menace ou d'angoisse. Encore une fois, notre approche théorique relativement large nous a permis de suggérer des parallèles – à démontrer par les faits – entre *la ville des sans-papiers* et *la ville des étrangers à la ville*, en quelque sorte. Nous devons encore mentionner ici que l'étude de terrain réalisée reste exploratoire. Il s'agirait en effet de poursuivre cette enquête avec des moyens humains plus importants, ainsi qu'avec plus de temps. Nous suggérons qu'une enquête par questionnaire sur un échantillon de personnes sans papiers vivant à Lausanne (ou dans une autre ville) pourrait constituer également une source d'informations précieuse sur l'espace ainsi que sur le groupe qui le pratique. Ou encore, mettre en parallèle l'enquête faite auprès des clandestins avec une autre, réalisée avec des groupes de personnes précarisées différents (toxicomanes, sans domicile fixe, bénéficiaires d'aides sociales par exemple), pourrait révéler des processus ségrégatifs ou des représentations intéressantes à la fois pour le chercheur et à la fois pour les aménagistes. Construire une ville et des espaces publics dans lesquels la classe

sociale, l'intégrité physique ou le permis de séjour n'importent pas, créer une ville où personne n'est (naît ?) ou se sent « étranger », n'y a-t-il pas là de belles utopies ?

Ces questions sont évidemment politiques. Nous n'avons pas la place pour les traiter en profondeur ici. Nous insisterons néanmoins sur un seul de ses aspects, important pour nous car il concerne aussi d'autres groupes précarisés dans une « situation spatiale » similaire. Nous voudrions faire référence ici à la surveillance et à la mise en scène de l'autorité répressive. Il paraît évident que la police met en place, par période et par endroit, des dispositifs clairement autoritaires vis-à-vis des personnes sans titre de séjour (ou d'autres à l'aspect « étranger » éventuellement) fréquentant l'espace public. Les contrôles au faciès et ce qui est communément appelé la « traque aux sans-papiers » rappellent la vision de la discipline selon Michel Foucault (1993 : quatrième de couverture), lorsqu'il décrit la mise en place et le fonctionnement des prisons :

« Surveillance, exercices, manœuvres, notations, rangs et places, classements, examens, enregistrements, toute une manière d'assujettir les corps, de maîtriser les multiplicités humaines et de manipuler leurs forces s'est développée au cours des siècles classiques, dans les hôpitaux, à l'armée, dans les écoles, les collèges ou les ateliers : la discipline ».

Cette sujétion des individus par la démonstration de la puissance – ou simplement de la présence – de l'autorité était destinée à rendre les délinquants serviles et inoffensifs, « dociles et utiles » comme dit l'auteur. « Dociles et utiles ». Voilà ce que sont désormais les personnes à qui l'autorité refuse l'accueil tout en les punissant, tout en profitant de leur force de travail. Un sans-papiers disait même (de source sûre) que certains policiers d'une commune de l'agglomération lausannoise avaient des quotas de contrôle à effectuer, mais que les personnes arrêtées étaient très souvent relâchées. Il y a bien dans ce contexte une volonté de *discipliner*, de rendre le « sous-prolétariat » « docile et utile ». Il s'agit alors de « punir les pauvres » comme le dit Loïc Wacquant (2004), de les discipliner, de les responsabiliser, dans un vaste programme d'orthopédie sociale⁶⁷. Les programmes ultra-sécuritaires français – ou même suisses – de « tolérance zéro » sous toutes ses formes, constituent autant de mises en scènes et de médiatisations de l'autorité répressive, censée maintenir l'ordre social, mais appliquée surtout à réprimer, enfermer et faire taire les exclus du marché. Les sans-papiers, selon leurs récits, souffrent en premier de ces mesures, eux qui témoignent si bien de la jungle du marché mondialisé, eux qui souffrent autant de ses conséquences, eux qui résistent si courageusement à ce qui peut être considéré comme une autre forme de criminalisation de la masse ouvrière précarisée.

Nous retrouvons cette tendance répressive dans le recours fréquent à la surveillance dans l'espace public. Ainsi, tant par un dispositif technique que par des policiers, l'autorité se met en scène. Nous voudrions par exemple citer le cas des personnes toxicos dépendantes fréquentant l'espace public (toujours le même) à Lausanne. Pour éviter que ces personnes « dérangent l'ordre public » (volonté certes légitime en soi), la police les surveille presque toute la journée. Ainsi, cette frange de la population est clairement stigmatisée et criminalisée devant les autres usagers de la place en question, alors que la police *traque* le désordre, se *met*

⁶⁷ Le terme est de Foucault.

en scène, et exige la *discipline*⁶⁸. L'orthopédie sociale sévit ici au grand jour dans l'espace public ainsi que *des publics*.

L'enjeu de cette question politique est bien de faire de la ville un espace d'intégration réciproque, un lieu où toutes les populations, quelles que soient leurs origine et classe sociale, soient accueillies, trouvent leur place et se rencontrent. C'est en réaffirmant et en revendiquant la solidarité entre les membres et couches de la société, et non par la punition, que l'ordre social pourra être garanti. La géographie, en étudiant le rôle de l'espace dans cette interdépendance entre les hommes, devrait selon nous se (ré)affirmer et porter son regard sur son pouvoir d'action pour la cohésion sociale.

⁶⁸ La fréquentation de l'espace public par les personnes toxicomanes a pourtant le privilège de *faire exister* un débat et une conscience sur la déroute sociale de certaines couches de la population (dans l'espace public justement).

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

Ouvrages et articles

AMBROSINI Maurizio (2006), « Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 2, vol. 15, pp. 95-121.

ANDERSON Malcolm (1997), « Les frontières : un débat contemporain », *Cultures & Conflits*, no 26-27, pp. 15-34.

ANDERSON Nels (1993), *Le Hobo : Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan.

BASSAND Michel (1997), *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

BASSAND Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique (dir.) (2001), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique, STEIN Véronique (dir.) (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

BORONI Stefano, DOLIVO Jean-Michel et ROSENDE Beatriz (2003), *Voies clandestines*, Lausanne, Éditions d'en-bas.

BOBBA Luigi (2004), « Mondialisation et flux migratoires », in *Migrations société*, n° 91, vol. 16, janvier-février 2004, pp. 141-148.

- BRUN François (2006), « Sans-papiers : simple affaire d'humanité ou (aussi) question politique ? » in *Migrations société*, mars-avril 2006, vol.18, n° 104, pp. 103-120.
- CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Folio.
- CORTES Geneviève (2001), « Les Boliviens à Buenos Aires : présence dans la ville, repères dans la ville », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 3, vol. 17, pp. 119-146.
- CUNHA Antonio, LERESCHE Jean-François, VEZ Isabelle (1998), *Pauvreté urbaine, le lien et les lieux*, Lausanne, Réalités sociales.
- DARDY Claudine (1990), *Identités de papiers*, Paris, Lieu commun.
- FASSIN Didier (1997), « La santé en souffrance », in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, pp. 107-123.
- FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.) (1997), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte.
- FIJALKOW Yankel (2004), *Sociologie de la ville*, Paris, La découverte.
- FOUCAULT Michel (1993), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GALLISSOT René, KILANI Mondher, RIVERA Annamaria (2000), *L'imbroglie ethnique*, Lausanne, Payot.
- GALLISSOT René (2000), « Citoyenneté » in GALLISSOT René, KILANI Mondher, RIVERA Annamaria, *L'imbroglie ethnique*, Lausanne, Payot.
- GOFFMANN Erving (1973^a), *La mise en scène de la vie quotidienne, Vol. 1 La présentation de soi*, Paris, Éditions de minuit.
- GOFFMANN Erving (1973^b), *La mise en scène de la vie quotidienne, Vol. 2 Les relations en public*, Paris, Éditions de minuit.
- GREEN Nancy (2002), *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France.
- HALL Edward T. (1971), *La dimension cachée*, Paris, Éditions du seuil.
- HARVEY David (1973), *Social justice and the city*, Oxford, Basil Blackwell.
- HARVEY David (1985^a), *The urbanization of capital*, Oxford, Basil Blackwell.
- HARVEY David (2005), *A brief history of neoliberalism*, New York, Oxford University Press.
- HILY Marie Antoinette, TARRIUS Alain (dir.) (2003), « Les initiatives de l'étranger et les nouveaux cosmopolitismes », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 2, vol. 19.
- KAUFMANN Jean-Claude (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.
- KAUFMANN Vincent (2001), « La motilité : une notion clé pour revisiter l'urbain ? », in BASSAND Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique (dir.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.87-102.
- KING Mike (1997), « Le contrôle des différences en Europe : l'inclusion et l'exclusion comme logiques sécuritaires et économiques », *Cultures et Conflits*, n° 26-27, pp. 35-49.
- KNAFOU Rémy (1998), « Vers une géographie du rapport à l'Autre », in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin, pp. 7-13.

KNAFOU Rémy (dir.) (1998), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin.

JOSEPH Isaac (1984), *Le passant considérable*, Paris, Librairie des méridiens.

JONAS Stéphane, WEIDMANN Francis (2006), *Simmel et l'espace : de la ville d'art à la métropole*, Paris, L'Harmattan.

LAPEYRONNIE Didier (1992), « De l'intégration à la ségrégation », *Cultures & conflits*, no 6, pp. 73-89.

LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (2003), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

LE MONDE, Dossiers et documents, « Le siècle des migrants », n° 350, février 2006.

LEY David (1983), *A social geography of the city*, New-York, Harper & Row.

MA MUNG Emmanuel (1994), « Non-lieu et utopie : la diaspora chinoise et le territoire », *L'espace géographique*, n° 2, pp. 106-114.

MACALL Christopher (1995), « Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien social et politiques-RIAC*, n° 34, pp. 13-22.

MAFFESOLI Michel (1997), *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*, Paris, Livre de poche.

MARENCO Marina (2001), *Les trajectoires migratoires : entre flux, filières et mythes. Le cas des Italiens dans le canton de Vaud*, Lausanne, IGUL.

MARIE Claude-Valentin (2006), « À quoi sert l'emploi des étrangers ? » in *Migrations sociétés*, n° 104, vol. 18, mars-avril 2006, pp. 145-175.

MARTINIELLO Marco (1999), « Les limites d'une politique de consultation des migrants et des minorités ethniques d'origine immigrée » in *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, pp. 83-94.

MONDADA Lorenza (2000), *Décrire la Ville, La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos.

MORICE Alain (1997), « Quand la lutte contre l'emploi illégal cache les progrès de la précarité légale », in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, pp. 177-196.

MOULIER BOUTANG Yann (1997), « Une forme contemporaine de salariat bridé », in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, pp. 127-143.

Organisation de coopération et de développement (OCDE) (1994), *Migration et développement économiques*, Paris.

PERON Françoise (1998), « Les identités nouvelles sont arrivées », in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin, pp. 198-209.

PIERRET Christian (1998), « « La planète « nomade » : les mobilités géographiques d'aujourd'hui » in *La planète « nomade », Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin, pp. 27-35.

- FIGUET Etienne (2004), *L'immigration en Suisse, 50 ans d'entrouverture*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- FIGUET Etienne (1994), « L'immigration et ses espaces. Géographie des populations d'origine étrangère à Lausanne » in *Geographica helvetica* n° 2, pp. 63-72.
- FIGUET Etienne, LOSA Stefano (2002), *Travailleurs de l'ombre ?*, Zürich, Seismo.
- POCHE Bernard (1996), *L'espace fragmenté. Éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, Paris, L'Harmattan.
- QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- RACINE Jean-Bernard (2003), « L'expérience urbaine », in *Géographie urbaine*, Matériaux pour les cours et les séminaires n° 41, IGUL, Université de Lausanne.
- RODRIGUEZ Jacques (1999), « Une approche socio-historique de l'errance », *Cultures & conflits*, n° 35, pp. 15-34.
- SAUVAGE André (2001), « Éveil à l'espace public », in TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), in TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 23-31.
- SCOTT Allan J., BENKO Georges B., SHEPPARD Eric (1987), « Géographie et théorie sociale, *Notes de recherche numéro 3*, Université de Paris I, Paris.
- SIMON Gildas (1998), « La planétarisation des migrations internationales », in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin, pp. 59-75.
- SIMMEL Georg (1998), *Les pauvres*, Paris, Presses universitaires de France.
- TARRIUS Alain (1989), *Anthropologie du mouvement*, Caen, Paradigme.
- TARRIUS Alain (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes, mobilités, identités, territoires*, Paris, Éditions de l'aube.
- TIMERA Mahamet (1997), « Sans-papiers africains face aux communautés d'origine » in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, pp. 107-126.
- TOURAINÉ Alain (1998), « Globalisation et sociétés locales », in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques aujourd'hui*, Paris, Belin, pp. 15-26.
- TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- VIDAL Dominique (1999), « Catégorisations, territoires et individu : quelle place pour le pauvre ? », *Cultures & Conflits*, n° 35, pp. 7-14.
- VOISIN Bruno (2001), « Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie », in TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 33-47.
- WACQUANT Loïc (2004), *Punir les pauvres*, Paris, Agone.
- WITHOL DE WENDEN (2004), « L'Union européenne face aux migrations », in *Migrations société*, n° 91, vol. 16, janvier-février 2004, pp. 57-91.

ZANDER Patricia (2007), « La frontière, objet géographique en mutation » in *Geographica helvetica*, à paraître.

ZEPF Markus (1999), *Concevoir l'espace public : les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises* », Thèse numéro 1994, École polytechnique fédérale de Lausanne.

Webographie

GASNIER Arnaud (2006), De nouveaux espaces publics urbains? *Entre privatisation des lieux publics et publicisation des lieux privés*, <http://halshs.ccsd.cnrs.fr/docs/00/07/85/84/PDF/Espacepublicurbanisme2.pdf>, consulté le 26 septembre 2006.

HARVEY David (1985^b), *L'accumulation flexible par l'urbanisation, réflexions sur : le « postmodernisme » dans la grande ville américaine*, http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=782, consulté le 10 avril 2006.

MATHIEU Nicole (1997), *Pour une approche spatiale de l'exclusion sociale*, <http://www.cybergeog.presse.fr/ptchaud/mathieu.htm>, consulté le 17 juin 2006.

OFS (2006), *Intégration et réseaux sociaux, déterminants de l'isolement social en Suisse*, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/einkommen_und_lebensqualitaet/uebersicht/blank/publikationen.Document.78853.pdf, consulté le 26 octobre 2006.

SASSEN Saskia (2000), *Mais pourquoi émigrent-ils ?*, <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/11/SASSEN/14478>, consulté le 31 octobre 2006.

Rapports

LONGCHAMP Claude, AEBERSOLD Monia, ROUSSELOT Bianca, RATELBAND-PALLY Silvia (2005), *Sans-papiers en Suisse: c'est le marché de l'emploi qui est déterminant, non pas la politique d'asile, Rapport final sur mandat de l'office fédéral des migrations*, gfs.bern, Berne.

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la gestion du phénomène des travailleurs clandestins dans le Canton de Vaud, séance du Conseil d'État, 8 novembre 2006, publié en janvier 2007.

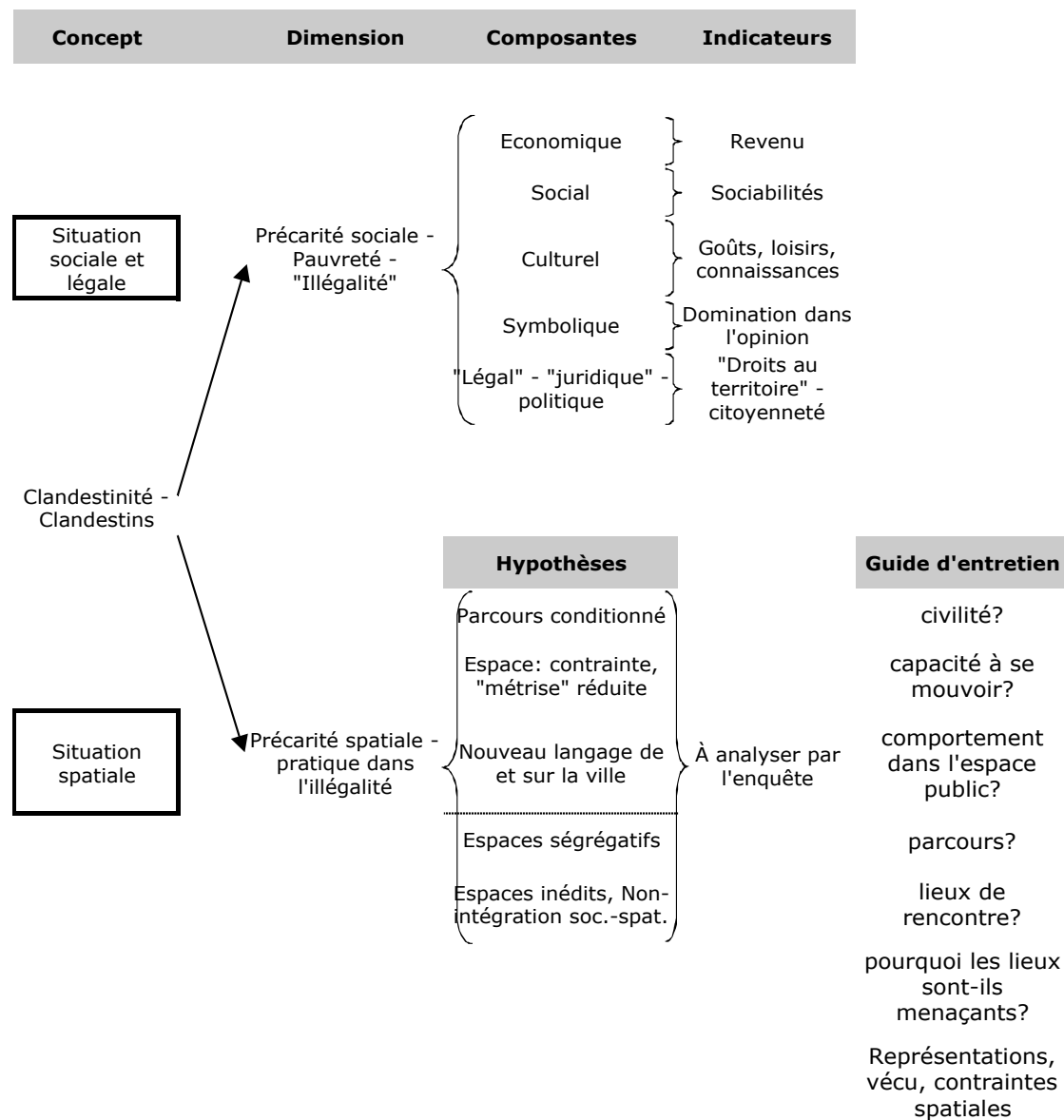
VALLI Marcelo (2003), *Les migrants sans permis de séjour à Lausanne*, Rapport rédigé à la demande de la Municipalité de Lausanne, Lausanne.

Émission de télévision

« Complément d'enquête », 18 septembre 2006, visible sur Internet à l'adresse suivante : <http://info.france2.fr/complement-denquete/emissions/23898840-fr.php>, consulté en octobre 2006.

Annexes

Méthode



Voir grille

Grille de questions

Etapes	Question	Relance	Relance	Relance	Relance	Fonction
Phase introductive, prise de contact	Pouvez-vous me dire comment vous êtes arrivé en Suisse? Dans quel contexte?	Pourquoi la Suisse/Lsne?	Où à Lsne?			Prise de contact, mise à l'aise
	Pensez à Lausanne: qu'est-ce qui vous vient à l'esprit?					La ville comme espace perçu... relationnel, social ou matériel?
Lausanne en général	Quels sont vos endroits préférés à Lausanne?	Pourquoi celui-ci? Si privé->public et invers.	Sensations	Bâtiments? Aménagements?		Sur Lsne: espaces positifs, non ségrégatifs
	Y a-t-il des endroits que vous n'aimez pas ou ne vous voulez pas aller?	Pourquoi celui-ci? Si privé->public et invers.	Sensations, menaces?	Bâtiments? Aménagements?	Influence de la clandestinité	Idem que la précédente: mais: rôle de la légalité sur la pratique de l'espace
	Que faudrait-il faire pour rendre la ville plus belle, plus conviviale	Pourquoi? Expériences?				Espace perçu et vécu, qu'emmène-t-on avec nous?
	Savez-vous quels sont les endroits de Lsne que vous ne connaissez pas?	Pourquoi?		Mobilité? Menace? Discrimination?		Mobilité réduite, "métrise", accessibilité de l'espace
	Si vous deviez partir de lausanne, que regretteriez-vous?	Si jamais... Et la ville?				Souvenirs... spatiaux? Quelle valorisation?
Espace public (éventuel retour)	Vous arrive-t-il de "errer" en ville? Si oui, que faites-vous? Où allez-vous?	Vous arrive-t-il de parler avec des gens?	Dans quelles circonstances et où?			Intégration/superposition dans l'espace public

Questions spécialement pour Emilio

Emilio			
Q1	Comment se passe l'école en ce moment?	As-tu du plaisir à voir tes copains?	
Q2	En quelle année scolaire es-tu?	En quelle année étais-tu avant?	As-tu suivi l'école enfantine?
Q3	Que penses-tu de Lausanne?	Est-ce que tu aimes être ici?	
Q4	Que connais-tu de Lausanne?	Où vas-tu jouer?	
Q5	Y a-t-il des lieux où tu n'as pas le droit d'aller?	Sais-tu pourquoi?	
Q6	Que penses-tu de la police?	Que fais-tu si tu la vois?	
Q7	Te sens-tu triste par moment?	Pourquoi?	